

Séance ordinaire du comité exécutif du mercredi 16 novembre 2016

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 - Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE <u>Direction générale</u>, <u>Cabinet du directeur général</u>

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 - Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'environnement - 1164730003

Accorder des contrats à TTI Environnement inc. et Vidolo Excavation Itée pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles pour 5 arrondissements pour une période de 34 mois comprenant 1 option de renouvellement d'une durée d'un an - Dépense totale de 645 647,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15484 (5 soumissionnaires)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la culture - 1163673009

Accorder un contrat à Studio Plasma inc., pour la production de l'exposition temporaire soulignent le 50e anniversaire d'Expo 67 : Explosion 67. Terre des jeunes - Somme maximale de 240 252,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15655 (1 soumissionnaire) - Approuver un projet de convention à cette fin

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'environnement - 1162621004

Accorder un contrat, conformément à la loi, à Société pour l'Action, l'Éducation et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (SAESEM) pour la sensibilisation porte-à-porte, la distribution de bacs et les visites post-implantation concernant l'implantation du service de collecte des résidus alimentaires pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, pour une période de 32 mois - Somme maximale de 364 742 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG <u>Service des technologies de l'information, Direction Centre d'expertise - espace de travail</u> - 1165954006

Conclure avec CPU Design inc. (famille 1 - 9 027 574,56 \$), Compugen inc. (famille 2 : Lot A - 535 314,17 \$, Lot B - 1 666 785,55 \$, Lot C - 787 542,06 \$, Lot D - 992 413,90 \$, Lot E - 365 952,50 \$, Lot F - 3 445 147,42 \$ et famille 5 - 1 277 291,77 \$), Informatique ProContact inc. (famille 3 - 543 267,20 \$) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4 - 4 075 234,84 \$), des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs - Appel d'offres public 16-15371 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale: Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats -

conformité constatée

20.005 Contrat de construction

CM <u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers</u> - 1166627005

Autoriser une dépense additionnelle de 222 733,35 \$, taxes incluses, pour le projet de Réfection majeure du Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CM 15 0982) majorant ainsi le montant total du contrat initial de 4 374 820,27 \$ à 4 597 553,63 \$, taxes incluses

20.006 Contrat de construction

CE <u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets</u> immobiliers - 1165895002

Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de remplacement de la station de mesure de la qualité de l'air #99 située au 20 965 Sainte-Marie, Sainte-Anne-de-Bellevue - Dépense totale de 158 400 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5871 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale

de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel

la municipalité a succédé

20.007 Contrat de construction

CM <u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets</u> immobiliers - 1165884003

Accorder un contrat de design-construction à Cosoltec inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 20 616 914,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5854 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés

financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats -

conformité constatée

20.008 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1167231045

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les avenues Laurier et de l'Épée et dans le boulevard Saint-Joseph - Dépense totale de 15 697 353,27 \$ (contrat: 13 847 691,64 \$ \$ + incidences: 1 869 416,63 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 284401 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale: L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés

financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats -

conformité constatée avec commentaires

20.009 Contrat de construction

CG <u>Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures_</u> - 1167231047

Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 21 896 446,49 \$ (contrat: 18 424 424,00 \$ et incidences: 3 506 954,15 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 261601 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés

financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats -

conformité constatée avec commentaires

20.010 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1167100001

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc - Somme maximale de 4 922 544,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15195 (5 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés

financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats -

conformité constatée avec commentaires

20.011 Immeuble - Acquisition

CM <u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité</u> - 1160783011

Approbation d'un projet de promesse entre la Ville et Entreprises Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. pour la réalisation d'un échange d'immeubles afin de permettre au SIVT de recommander aux autorités municipales de la Ville d'octroyer le contrat pour la réfection des infrastructures souterraines et routières du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville, et ce, avant que la Ville ne soit légalement propriétaire des immeubles convoités en vertu de cet échange

20.012 Immeuble - Location

CM <u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité</u> - 1160515002

Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Impact de Montréal F. C., et ce, rétroactivement du 1er juillet 2016 jusqu'au 31 octobre 2020 durant la période estivale, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour le personnel et les usagers du centre d'entraînement, une partie de terrain situé dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, au sud-ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Letourneux constitué du numéro de lot 1 881 691 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 1 073 m², et ce, au montant de 35 356 \$ pour la durée, plus les taxes applicables

20.013 Immeuble - Servitude

CE <u>Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage</u> immobilier-sécurité - 1161233005

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et Quorum Highlands inc. annulent une servitude réelle et perpétuelle d'usage et de passage pour la pose de conduites d'eau publiée au bureau de la publicité des droits sous le numéro 3 689 933, dont l'assiette est située dans le prolongement nord de l'avenue Highlands, du côté est de l'avenue Stirling, dans l'arrondissement de LaSalle, le tout sans aucune contrepartie

20.014 Obligations contractuelles

CM <u>Service de la gestion et de la planification immobilière</u> - 1164386002

Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à Michel Plante et Isabelle Parenteau, un terrain désigné comme étant le lot 5 785 876 du cadastre du Québec, d'une superficie de 61,3 m² situé au nord de la 96e Avenue et, par lequel, Michel Plante et Isabelle Parenteau cèdent à la Ville de Montréal, un terrain désigné comme étant le lot 5 785 874 du cadastre du Québec, d'une superficie de 103,0 m² situé au nord de la 96e Avenue et à l'est de la rue Marion, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, le tout sans soulte

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation - 1160498003

Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 675 000 \$ en 2017, 685 000 \$ en 2018 et 695 000 \$ en 2019 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination - Autoriser une dépense annuelle maximale de 250 000 \$ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence - Approuver un projet de convention à cet effet

20.016 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat - 1166352004

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 639 820 \$ à 6 organismes suite à l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal - Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.017 Contrat de services professionnels

CG <u>Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être</u> - 1164346002

(AJOUT) Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme 124670 Canada ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec, pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, sur demande, pour une période de 3 ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec un renouvellement optionnel de 2 autres années, soit un maximum de 5 ans Appel d'offres public no 16-15431 (3 soumissionnaires) (Montant estimé : 546 878,59 \$, taxes incluses) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.018 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.019 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.020 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.021 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.022 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 - Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Direction générale, Bureau - Ville intelligente et numérique - 1167149001

Adopter la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de sécurité incendie de Montréal, Direction des opérations - 1163376001

Autoriser la participation du Service de sécurité incendie de Montréal, au programme de financement de Recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL) du gouvernement du Canada, dans le but de créer une force opérationnelle de RSMUEL à Montréal

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE <u>Service du greffe</u> - 1160843017

Ratifier la dépense relative au déplacement, du 26 au 27 octobre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à La Tuque, dans le cadre de la Rencontre des Maires et du Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec - Montant : 143,66 \$

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur la présidence du conseil. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.007 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CG Service du développement économique - 1160191007

Autoriser l'augmentation du budget du Service du développement économique d'une somme de 2 085 681 \$ en provenance du Fonds de développement des territoires - Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel attendu

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.009 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.010 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.011 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.013 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 - Réglementation

40.001 Urbanisme - Permis

CM <u>Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme</u> - 1165220001

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) pour mettre à jour certaines dispositions administratives dont celles relatives à la validité et à la caducité des permis de construction

40.002 Règlement - Adoption

CM <u>Service du greffe</u> - 1163430020

(AJOUT) Adopter le Règlement sur les districts électoraux aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)

50 - Ressources humaines

50.001 Prêt d'employé

CG <u>Service des ressources humaines, Direction partenaires d'affaires RH</u> - 1160177001

(AJOUT) Approuver la nomination temporaire de M. André Poisson, de la Société de transport de Montréal, au Bureau du taxi de Montréal aux fins d'exercer un rôle directeur général par intérim au Bureau du taxi de Montréal

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

70 - Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE <u>Direction générale</u>, <u>Cabinet du directeur général</u>

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 11
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 14
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 17

CE: 10.002

2016/11/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS

CE: 10.003

2016/11/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA À HUIS CLOS



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.001

2016/11/16 08:30



Dossier #: 1164730003

Unité administrative

responsable:

Service de l'environnement , Direction , Division planification et

opérations-Gestion des matières résiduelles

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Projet:

Objet: Accorder deux (2) contrats à la firme TTI Environnement Inc. et

> à la firme Vidolo Excavation Ltée pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles pour cinq (5) arrondissements pour une période de trente-quatre (34) mois comprenant une (1) option de renouvellement d'une durée d'un (1) an . Dépense totale de 645 647,02 \$ toutes taxes incluses.

Appel d'offres public 16-15484 - Cinq (5) soumissionnaires.

Il est recommandé au Comité exécutif :

- d'accorder aux soumissionnaires TTI Environnement Inc. et Vidolo Excavation Ltée, ces derniers ayant présenté une soumission conforme, au prix de leur soumission, pour une période de trente-quatre (34) mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits alloués avec une option de renouvellement d'une durée d'un (1) an, le service de fourniture et de transport de conteneurs pour cinq (5) arrondissements, soit pour la somme présentée ci-dessous, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15484;

Firme	Territoire	Montant (taxes incluses)
TTI Environnement Inc.	Anjou, Pierrefonds/Roxboro, Outremont, Rosemont/La Petite- Patrie	348 858,07 \$
Vidolo Excavation Ltée	Côte-des-Neiges/Notre-Dame de Grâces	296 788,95 \$

- de considérer octroyer, au Service de l'environnement, les ajustements qui seront requis pour financer l'indexation prévue à ces contrats pour les exercices 2018 et 2019.
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signataire :	Chantal I. GAGNON
	Directrice générale adjointe
	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1164730003

Unité administrative responsable :

Service de l'environnement , Direction , Division planification et

opérations-Gestion des matières résiduelles

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Projet: -

Objet: Accorder deux (2) contrats à la firme TTI Environnement Inc. et

à la firme Vidolo Excavation Ltée pour la fourniture et le transport de conteneurs de matières résiduelles pour cinq (5) arrondissements pour une période de trente-quatre (34) mois comprenant une (1) option de renouvellement d'une durée d'un (1) an . Dépense totale de 645 647,02 \$ toutes taxes incluses. Appel d'offres public 16-15484 - Cinq (5) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; Chapitre E- 20. 001, **Loi 75**), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 17 de cette Loi, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles provenant des arrondissements relèvent du Conseil municipal de la Ville de Montréal. C'est dans ce nouveau cadre de gouvernance qu'il revient au Service de l'environnement la responsabilité de renouveler des contrats de transport de matières résiduelles par conteneur pour cinq (5) d'entre eux, qui viennent à échéance et doivent être renouvelés soit :

Arrondissement	Dates de début du contrat	Date de fin du contrat
Anjou	01-01-2017	31-10-2019
CDN/NDG	01-01-2017	31-10-2019
Outremont	01-01-2017	31-10-2019
Pierrefonds-Roxboro	01-01-2017	31-10-2019
Rosemont/Petite-Patrie	01-04-2017	31-10-2019

Dans ces arrondissements, les matières résiduelles de cours de voirie (ordures, résidus de construction, rénovation, démolition, résidus verts) sont transportées par des camions

fournis par l'entreprise privée (camions de type roll-off).

L'appel d'offres public N°16-15484 a été lancé le mercredi 14 septembre 2016.

Les soumissions ont été ouvertes le mercredi 5 octobre 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal La Presse et les soumissionnaires ont eu plus de 2 semaines pour préparer leur dossier.

Les soumissions ont un délai de validité de cent vingt (120) jours calendrier.

Deux (2) addenda ont été produits. Le premier pour faire une modification au montant de la caution d'exécution et le second pour une demande de deux (2) conteneurs supplémentaires sur le site du

4601, Sherbrooke Est dans l'arrondissement Rosemont/La Petite-Patrie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1945 - 28 octobre 2015 - Autoriser une dépense de 56 337,75 \$, incluant les taxes, pour le renouvellement du contrat accordé à la firme TTI Environnement inc. pour le transport des matières résiduelles par conteneur, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 12-12459, pour l'année 2016. - Dépense assumée par le Service de l'environnement CA15 29 0048 - 2 mars 2015 - Accorder un contrat à WM Québec inc. (Division RCI Environnement) pour la fourniture, la collecte et le transport de conteneurs pour matières résiduelles pour la période du 3 mars au 31 décembre 2015 au montant de 29 634,81 \$, taxes incluses et d'une année d'option pour 2016 au montant de 29 634,81 \$, taxes incluses - Coût total maximal de 59 269,62 \$, taxes incluses, et ce, à même le budget de fonctionnement - AO 15-14179 (1242-TP-1501)

CA14 26 0060 - 10 mars 2014 - Octroyer un contrat à WM Québec inc. (RCI Environnement Division) pour le transport de rebuts par conteneur pour une période de 3 ans. Montant total de 95 975.38\$ incluant les taxes - Soumission no 14-13447 - (3 soum.)

CA13 170390 - 9 décembre 2013 - Accorder à "Excavation VIDOLO Itée "le contrat pour le transport de matières par conteneur, pour une durée de 36 mois (2014-2016) aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, Soumission : 13-13172, et autoriser une dépense approximative à cette fin de 306 083.57 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. - (trois soumissionnaires)

DESCRIPTION

Les adjudicataires fournissent des conteneurs pour le transport de matières résiduelles des cours de voirie vers des lieux d'élimination et de traitement déterminés selon le type de matières qui est transporté.

JUSTIFICATION

Des neuf (9) preneurs de cahier de charges, cinq (5) ont déposé une soumission.

Un acheteur de cahier de charges n'a pas soumissionné, car son intérêt était de savoir quels étaient les besoins de la Ville. Un autre a indiqué qu'après avoir pris connaissance du devis, il ne pouvait pas soumissionner. Une Ville a acheté le cahier de charges pour l'élaboration de ses propres cahiers de charges et enfin un autre preneur n'a pas répondu à la demande du Service de l'approvisionnement.

Aucune soumission n'a été rejetée.

Les prix estimés par les professionnels sont représentatifs des prix moyens du marché. Les prix présentés par la majorité des soumissionnaires en font état.

Les prix estimés étaient basés sur les prix moyens actuellement en vigueur dans certains arrondissements.

Contrat octroyé au plus bas so conforme	umissionnaire				
Soumissions conformes	Contrat 1	Contrat 2	Contrat 3	Contrat 4	Contrat 5
Vidolo Excavation		291 271,92 \$			
TTI Environnement	28 283,85 \$	404 976,44 \$	159 067,91 \$	71 468,46 \$	83 402,87 \$
Transport Mélimax	31 501,66 \$	384 550,97 \$	176 843,74 \$	80 700,52 \$	101 688,76 \$
Service Matrec	32 422,95 \$			72 710,19 \$	120 005,16 \$
RCI Environnement	35 870,59 \$	468 456,14 \$	230 070,03 \$	81 920,72 \$	147 745,17 \$
Estimation des professionnels (\$) (Indiquer s'il s'agit d'une estimation faite par des professionnels interne ou externe)	27 766,46 \$	318 388,77 \$	150 732,23 \$	70 209,48 \$	81 712,73 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	32 019,76 \$	387 313,87 \$		76 699,97 \$	113 210,49 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	13,21%	32,97%	18,60%	7,32%	35,74%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	7 586,74 \$	177 184,22 \$	71 002,12 \$	10 452,26 \$	64 342,31 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	26,82%	60,83%	44,64%	14,63%	77,15%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	517,39 \$	(27 116,85) \$	8 335,69 \$	1 258,98 \$	1 690,13 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse	1,86%	-8,52%	5,53%	1,79%	2,07%

conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)					
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	3 217,81 \$	93 279,06	17 775,82 \$	1 241,73 \$	18 285,90 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	11,38%	32,02%	11,17%	1,74%	21,92%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques – Gestion des matières résiduelles. Les deux contrats sont d'une durée de 34 mois et sont répartis sur trois années financières.

La somme totale requise pour les deux contrats s'élève à 645 647,02 \$ taxes incluses. L'indexation annuelle estimée à 2 % est incluse à compter de l'année 2018. La partition de la dépense est présentée comme suit :

Sommaire	2017	2018	2019	Total
TTI Environnement	115 562,05 \$	126 105,96 \$	107 190,07 \$	348 858,07 \$
Excavation Vidolo	102 801,85 \$	104 857,89 \$	89 129,21 \$	296 788,95 \$
Total - taxes incluses	218 363,90 \$	230 963,85 \$	196 319,27 \$	645 647,02 \$

Voir la pièce jointe 'Aspect financier' pour plus de détail du calcul.

Pour l'année 2017, les crédits budgétaires ont été priorisés lors de la confection du budget de fonctionnement du Service de l'environnement.

Compte tenu de l'impact des coûts d'indexation pour l'ensemble des contrats des matières résiduelles, il est recommandé de considérer octroyer, au Service de l'environnement, les ajustements qui seront requis pour financer l'indexation prévue à ces contrats pour les exercices 2018 et 2019.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à la concrétisation de l'objectif numéro 6 de l'annexe du document complémentaire : Récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux (RDD), des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et des encombrants d'ici 2019, comme le stipule le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2009-2014.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les contrats de fourniture et de transport de conteneurs approchant de leur fin, il est nécessaire d'octroyer de nouveaux contrats. Un manque de conteneurs dans une cour de voirie aurait un impact sur les opérations quotidiennes qui permettent aux arrondissements de s'acquitter de leurs obligations de salubrités et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles édictées par le gouvernement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Novembre 2016

Début des contrats : 1er janvier 2017 et 1er avril 2017 (Rosemont/La Petite-Patrie)

Fin de contrat: 31 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Validation du processus d'approvisionnement :

Autre intervenant et sens de l'intervention

Service de l'approvisionnement , Direction (Laetitia DELTOUR)

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR

Louis R DESJARDINS Agent(e) de recherche Michel RABY C/d controle des rejets industriels

Le: 2016-10-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE Directeur **Tél:**

Tél : 514 872-7540 **Approuvé le :** 2016-11-04



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.002

2016/11/16 08:30



Dossier	#		1163	673	nnc
DUSSIEI	#	•	TTOO	0/3	UUS

Unité administrative

responsable:

Service de la culture, Direction, Division du développement

culturel, Section Centre d'histoire de Montréal

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Charte montréalaise des

Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, droits et responsabilités : protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances

qui les distinguent

Projet:

Accorder un contrat à la firme Studio Plasma inc., pour la Objet:

> production de l'exposition temporaire soulignent le 50e anniversaire d'Expo 67 : Explosion 67. Terre des jeunes pour une somme maximale de 240 252.33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-15655 (1 soumissionnaire) – et approuver

un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

- 1. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Studio Plasma, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la production de l'exposition temporaire soulignent le 50e anniversaire d'Expo 67 : Explosion 67. Terre des jeunes, pour une somme maximale de 240 252.33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 16-15655 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Chantal I. GA	GNON Le 2	2016-11-04	14:02		
Signataire :			Cha	ntal I. GAGN	ION	
	_		Directric	ce générale a	adjointe	-

Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1163673009

Unité administrative

responsable :

Service de la culture , Direction , Division du développement

culturel, Section Centre d'histoire de Montréal

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances

qui les distinguent

Projet: -

Objet: Accorder un contrat à la firme Studio Plasma inc., pour la

production de l'exposition temporaire soulignent le 50e anniversaire d'Expo 67 : Explosion 67. Terre des jeunes pour une somme maximale de 240 252.33 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 16-15655 (1 soumissionnaire) – et approuver

un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre d'histoire de Montréal (CHM) souhaite réaliser une exposition temporaire immersive sous le titre *Explosion 67. Terre des jeunes*. Cette exposition mettra en scène la mémoire de l'expérience qu'en ont eue d'Expo67, les jeunes de 11 à 21 ans qui l'ont visitée en 1967 (avec un coup d'oeil sur le Montréal de 1967 à 1969 et de Terre des Hommes). Ceci sera fait grâce à divers moyens scénographiques, entre autres, des moyens multimédia et la mise en scène d'une série de récits numérisés. L'exposition permettra aux visiteurs de connaître sous un angle inédit l'effervescence de l'événement et du Montréal de cette époque. Elle remettra l'événement dans ses contextes national et international de la fin des années 1960, sans masquer certains aspects moins magiques de ce moment mémorable. Fort de son expérience des populaires expositions *Quartiers disparus* et *Scandale!*, et de ses commémorations d'Expo 67 en 1997 et 2007, le Centre d'histoire de Montréal compte ainsi souligner de manière forte l'engagement de la Ville de Montréal dans les célébrations du 50^e anniversaire d'Expo 67 et du 375^e de Montréal. L'exposition présentera notamment aux visiteurs, en réalité virtuelle, une maquette numérique du site d'Expo 67 offrant une promenade virtuelle en minirail alliant contenus historiques, visuels et audiovisuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1433 – 7 septembre 2016 : Autoriser la réception d'une aide financière de 150 000 \$ provenant de la Société des musées du Québec pour le projet « Maquette virtuelle et interactive du site d'Expo 67 »; approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette aide financière; autoriser la directrice du Service de la culture à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville; autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu

additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Maquette virtuelle et interactive du site d'Expo 67 », conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE16 1432 - 7 septembre 2016 : Autoriser une dépense de 12 000 \$ pour l'acquisition d'une maquette numérique représentant l'Exposition universelle de 1967, afin de souligner le 50 anniversaire de l'Expo 67; approuver un projet d'entente par lequel la Ville de Montréal acquiert de M. Dominic Tremblay ladite maquette numérique; autoriser la directrice du Service de la culture, à signer le projet d'entente pour et au nom de la Ville; imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM12 0683 - 21 août 2012 - Approuver un projet de convention par lequel Lupien Matteau inc., atelier de design intégré, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation du projet de renouvellement de l'exposition permanente du Centre d'histoire de Montréal, pour une somme maximale de 458 186,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11937, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Entériner le choix de la firme Studio Plasma sélectionnée à l'issue de l'appel d'offres public no 16-15655, seule soumissionnaire et lui accorder un contrat pour la production de l'exposition *Explosion 67. Terre des jeunes* pour une somme maximale de 240 252.33 \$, taxes incluses, et approuver un projet de convention à cette fin.

JUSTIFICATION

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1	240 252,23 \$		240 252,23 \$
Soumissionnaire 2			
Soumissionnaire 3			
Soumissionnaire 4			
Soumissionnaire 5			
Dernière estimation réalisée			241 447,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes	-		240 252,23 \$
(total du coût des soumissions conformes / nombr	e de soumissi	ons)	0 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme	(%)		0 /0
((coût moyen des soumissions conformes – la plus 100	` '	lus basse) x	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme	N/A		
(la plus haute conforme – la plus basse conforme)	N/A		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		aa) y 100	
((la plus haute conforme – la plus basse conforme	(1.10E.17.4)		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière e (la plus basse conforme – estimation)	(1 195,17 \$)		
			0,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière e ((la plus basse conforme – estimation) / estimation	5,5 %		

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	N/A	
	N/A	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100		

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget global prévu est de 240 252.33 \$, taxes incluses, dont 130 872.00 \$ seront imputés au compte de la subvention de la SMQ pour le projet « Maquette virtuelle et interactive du site d'Expo 67 » dans le cadre de la mesure 24 du Plan culturel numérique du Québec au CR 101360, projet 002479 et 38 088.50 \$ seront imputés au CR 101079 et 40 000.00 \$ au CR 101082 des budgets de fonctionnement du Centre d'histoire 2017. Le montant de la soumission est plus bas de 0,5% du budget alloué au projet et divulgué dans le cadre de l'appel d'offres.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue directement au *Plan corporatif de développement durable* dont à ces objectifs :

Une collectivité au coeur du développement durable

LA PARTICIPATION ET LA CONCERTATION

- échange d'expériences et d'histoires

Une meilleure qualité de vie

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

- la diversité et le dynamisme culturel
- la protection de l'histoire et du patrimoine : diffusion, transmission et mise en valeur

Une croissance économique durable

L'INNOVATION ET LE SAVOIR

- L'éducation
- la compétitivité : tourisme culturel.

La maquette numérique sera présentée en tout ou en partie sur le site du parc Jean-Drapeau, en collaboration avec les gestionnaires du Parc. Après la fin de l'exposition temporaire, en 2019, la maquette numérique sera intégrée aux présentations permanentes du Centre d'histoire de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet d'exposition permettra au Centre d'histoire de Montréal de maintenir et d'augmenter sa visibilité médiatique, sa notoriété comme institution municipale mettant en valeur la mémoire des Montréalais, d'augmenter son achalandage et de participer aux célébrations du 375^e. Par cette exposition, la Ville de Montréal et son Service de la culture assureront une participation directe aux célébrations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La stratégie de communication sera développée par le Centre d'histoire de Montréal pour son réseau et ses partenaires habituels; cette stratégie sera toutefois intégrée et adaptée, au besoin, à la stratégie globale de communications du 50^e d'Expo 67 préparée par les communicateurs de la Ville de Montréal et du 375^e de Montréal. En tant que lieu de diffusion et musée municipal, le CHM travaillera plus spécifiquement en partenariat avec le Parc Jean -Drapeau pour le lancement, la promotion et les relations de presse autour de son exposition Explosion 67. Cette stratégie tiendra également compte des engagements et

obligations en termes de communications et de visibilité, liant la Ville au gouvernement du Ouébec, comme bénéficiaire d'une subvention du Plan numérique du Ouébec (Annexe C -Convention Aide en numérique pour les institutions muséales reconnues par le Ministère de la culture et des communications - Volet 2 - Création de contenu numériques innovants).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon le devis de l'appel d'offres, la production démarrera dès le contrat signé, et devra respecter les livrables suivants :

- Sous projet 1 Production matérielle de l'exposition Le 8 avril 2017
- Sous projet 2 Production audiovisuelle Le 15 avril 2017
- Sous projet 3 Maquette et parcours numérique immersif Le 15 avril 2017

L'exposition sera ouverte au public le 28 avril 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

L'appel d'offre a été fait en respectant les encadrements administratifs, les règles et les avis juridiques assurant une équité entre les soumissionnaires. Les visites des espaces d'exposition ont été faites sur demande et les questions des soumissionnaires ont obtenu

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approv	isionnemen/	nt:		
Service de l'approvisionnement ,	Direction (Badre	Eddine	SAKHI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention	
Parties prenantes	

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le: 2016-10-28

Jean-François LECLERC Gina TREMBLAY

Chef de section centre d'histoire de montréal Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE Directrice

Tél : 514-872-4600 **Approuvé le :** 2016-10-31



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.003

2016/11/16 08:30



Dossier #: 1162621004

Unité administrative

responsable:

Service de l'environnement , Direction , Division planification et

opérations-Gestion des matières résiduelles

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Charte montréalaise des Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le

droits et responsabilités : recyclage et la valorisation

Projet:

Objet:

Accorder un contrat, conformément à la loi, à l'OBNL : Société pour l'Action, l'Éducation et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (SAESEM) pour la sensibilisation porte-à-porte, la distribution de bacs et les visites post-implantation concernant l'implantation du service de collecte des résidus alimentaires pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, pour une période de 32 mois, pour une somme maximale de 364 742 \$, taxes

incluses - Contrat de gré à gré

Il est recommandé au conseil municipal :

- 1. D'accorder, conformément à la loi, un contrat à l'OBNL la Société pour l'Action, l'Éducation et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (SAESEM), pour une période de 32 mois, pour la sensibilisation porte-à-porte, la distribution de bacs et les visites post-implantation dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, soit pour une somme maximale de 364 742 \$, taxes incluses ;
- 2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

Signé par	Chantal I. GAGNON Le 2016-11-04 17:29
Signataire :	Chantal I. GAGNON
	Directrice générale adjointe Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1162621004

Unité administrative

Service de l'environnement , Direction , Division planification et responsable:

opérations-Gestion des matières résiduelles

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le

recyclage et la valorisation

Projet:

Objet: Accorder un contrat, conformément à la loi, à l'OBNL : Société

> pour l'Action, l'Éducation et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (SAESEM) pour la sensibilisation porte-à-porte, la distribution de bacs et les visites post-implantation concernant l'implantation du service de collecte des résidus alimentaires pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, pour une période de 32 mois, pour une somme maximale de 364 742 \$, taxes

incluses - Contrat de gré à gré

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville a la compétence en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles. Ainsi, le Service de l'environnement est responsable des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de Montréal ainsi que de la fourniture des équipements de collecte.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2010-2015 fixe un taux de valorisation de 60 % des matières organiques. Pour atteindre l'objectif fixé par la Politique, il est nécessaire de poursuivre l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les arrondissements. Dans ce contexte, la Ville de Montréal a dévoilé en août 2015 sa Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019.

En date de novembre 2016, plus de 320 000 portes sont desservies par le service de collecte des résidus alimentaires, réparties dans l'ensemble des 19 arrondissements. En 2017, environ 95 000 portes supplémentaires seront implantées, suivi de 70 000 en 2018 et de 50 000 en 2019.

L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal a sondé le marché auprès de deux OBNL, soit la Société pour l'Action, l'Éducation et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (SAESEM) et la Société de Développement Environnemental de Rosemont (SODER). Ces deux OBNL ont une vaste expérience dans la distribution des outils de collecte et la sensibilisation des citoyens en lien avec la collecte des résidus alimentaires en plus de piloter le programme Éco-quartier dans des arrondissements limitrophes à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal. Le choix s'est arrêté sur la SAESEM en raison de la qualité du service offert et du prix avantageux pour la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

En fonction du début du service de collecte des résidus alimentaires le 1er février 2017, le contrat doit être octroyé afin de sensibiliser les citoyens et distribuer les outils de collecte. Le contrat prévoit, pour décembre 2016 et les trois années suivantes d'implantation du service de collecte dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, la sensibilisation porte-àporte, la distribution des outils de collecte ainsi que les visites post-implantation.

Le nombre de portes implantées sera de 23 815 en 2017, 10 325 en 2018 et 8 362 en 2019 pour un total de 42 502 portes.

JUSTIFICATION

Des prix pour la sensibilisation et la distribution pour les années 2016 (décembre), 2017, 2018 et 2019 ont été demandés.

Il n'y a pas eu d'estimation des coûts par des professionnels puisque le prix unitaire visé pour les contrats octroyés dans tous les arrondissements est de 3,00 \$ la porte pour la sensibilisation et de 3,00 \$ à 4,00 \$ la porte pour la distribution.

Pour l'actuel contrat, la sensibilisation à partir de décembre ainsi que la distribution des outils de collecte en janvier suivi des visites post-implantation, le tout en période hivernale, ont fait grimper les prix reçus. Voici les principales raisons évoquées : location d'un local à proximité nécessaire pour les employés; location de véhicules à essence en raison de la non-utilisation de vélos ou de véhicules électriques; nombre réduit de portes sensibilisées à l'heure; plus faible disponibilité de travailleurs, dont les étudiants non disponibles, et conditions de travail exigeantes donc salaire compétitif nécessaire.

Ainsi, les prix unitaires en 2017 sont de 4,00 \$ pour la sensibilisation et de 3,90 \$ pour la distribution. Pour les années 2018 et 2019, où les implantations seront printanières, les prix unitaires sont dans les standards autorisés, soit de 3,10 \$ pour la sensibilisation et de 3,00 \$ pour la distribution.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat est d'une durée de 32 mois pour une somme maximale de 364 742 \$ taxes incluses. Une contingence de 5% est incluse. La répartition du coût annuel est présentée comme suit :

Description	2016	2017	2018	2019	Total
Sensibilisation	28 750 \$	86 251 \$	38 641 \$	31 294 \$	184 936 \$
Distribution	- \$	112 126 \$	37 394 \$	30 285 \$	179 805 \$
Total taxes incluses	28 750 \$	198 377 \$	76 035 \$	61 579 \$	364 742 \$

Voir le détail du calcul dans la pièce jointe 'Aspect financier'

Le coût de la distribution de 179 805 \$ sera financé par le règlement d'emprunt (12,0 M\$) mentionné au dossier CM15 0681 à même le budget de fonctionnement au poste des achats de biens non capitalisés du Service de l'environnement.

En ce qui concerne le coût de la sensibilisation de 184 936 \$, le Service de l'environnement assumera la dépense d'environ 28 750 \$ pour l'année 2016. Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement du Service de l'environnement à la Division de la planification et opérations - Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire publicité, communication et frais de représentation. En raison de la centralisation du budget de communications, le Service des communications assumera les dépenses de la sensibilisation pour les années de 2017 à 2019 au montant de 156 186 \$.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation du service de collecte des résidus alimentaires par la distribution des outils de collecte et la sensibilisation des citoyens, répond aux objectifs du développement durable (DD). Ce contrat fait partie intégrante de la priorité *Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, Action 6 - Réduire et valoriser les matières résiduelles - Instaurer la collecte des matières organiques dans 100 % des immeubles de huit logements et moins*, inscrite au plan d'action de l'administration dans le document *Montréal Durable 2016-2020*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les matières organiques (résidus verts + résidus alimentaires) représentent environ 47 % des matières résiduelles à Montréal. Le potentiel de valorisation de ces matières doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La collecte et le compostage des matières organiques constituent les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles* et par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR).

La poursuite de la *Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires - 2015-2019* présentée par l'administration en août 2015 permettra d'atteindre cet objectif.

Si le présent contrat n'est pas octroyé, le service de collecte des résidus alimentaires ne pourra être implanté et les matières ne pourront être récupérées dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication visant les nouveaux services de collecte des résidus alimentaires est préparée par le Service des communications.

L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal réalisera des communications de proximité afin d'informer, le cas échéant, les citoyens de changements dans les jours de collecte.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le comité exécutif : novembre 2016

Début du contrat : novembre 2016

Fin du contrat : juillet 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BEAUCHAMP, Service des communications Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois LESAGE Agent de recherche **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-11-03

Michel RABY C/d controle des rejets industriels

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE Directeur

Tél : 514 872-7540 **Approuvé le :** 2016-11-04



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.004

2016/11/16 08:30



Dossier #: 1165954006

Unité administrative

responsable:

Service des technologies de l'information , Direction Centre

d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux

utilisateurs

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Acte mixte

Projet :

Objet: Conclure avec CPU Design inc. (famille 1 - 9 027 574,56 \$),

Compugen inc. (famille 2 : Lot A - 535 314,17 \$, Lot B - 1 666 785,55 \$, Lot C - 787 542,06 \$, Lot D - 992 413,90 \$, Lot E - 365 952,50 \$, Lot F - 3 445 147,42 \$ et famille 5 - 1 277 291,77 \$), Informatique ProContact inc. (famille 3 - 543 267,20 \$) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4 - 4 075 234,84

\$), des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semirobustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs

- Appel d'offres public 16-15371 - (7 soumissionnaires)

Il est recommandé:

- 1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois à compter de la date de leur émission, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semirobustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs ;
- 2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15371;

Firme	Description	Montant des soumissions (24 mois)
CPU Design inc.	Famille 1 : Postes de travail Windows	9 027 574,56 \$
Compugen inc.	Famille 2A : Portatif semi-robuste	535 314,17 \$
Compugen inc.	Famille 2B : Portatif robuste	1 666 785,55 \$
Compugen inc.	Famille 2C : Tablette semi-robuste	787 542,06 \$
Compugen inc.	Famille 2D : Tablette robuste	992 413,90 \$
Compugen inc.	Famille 2E : Portatif convertible semi-robuste	365 952,50 \$
Compugen inc.	Famille 2F : Portatif convertible robuste	3 445 147,42 \$

Informatique ProContact	Famille 3 : Tablettes Android	543 267,20 \$
inc.		
Coopérative de l'Université Laval	Famille 4 : Postes de travail Apple	4 075 234,84 \$
Compugen inc.	Famille 5 : Moniteurs	1 277 291,77 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par	Alain DG MARCOUX Le 2016-10-24 20:13
Signataire :	Alain DG MARCOUX
	Directeur général Directeur général



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1165954006

Unité administrative

responsable:

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Solutions aux

utilisateurs

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Acte mixte

Projet :

Objet: Conclure avec CPU Design inc. (famille 1 - 9 027 574,56 \$),

Compugen inc. (famille 2 : Lot Å - 535 314,17 \$, Lot B - 1 666 785,55 \$, Lot C - 787 542,06 \$, Lot D - 992 413,90 \$, Lot E - 365 952,50 \$, Lot F - 3 445 147,42 \$ et famille 5 - 1 277 291,77 \$), Informatique ProContact inc. (famille 3 - 543 267,20 \$) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4 - 4 075 234,84

\$), des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semirobustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs

- Appel d'offres public 16-15371 - (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) s'est donné l'objectif de devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques. Afin d'atteindre cet objectif, elle doit avant tout se doter des meilleurs outils de travail dans un souci d'efficacité, de performance, d'économie d'échelle et de meilleurs services aux citoyens.

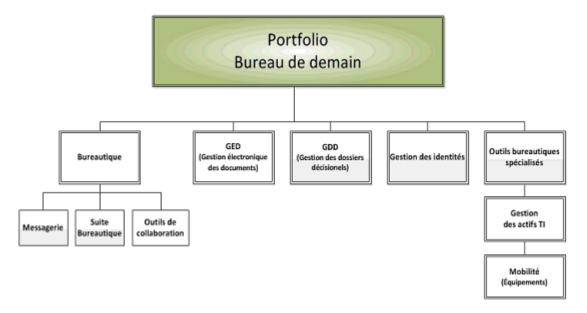
Dans cette optique, le 1^{er} avril 2015, le Service des TI a présenté au comité exécutif la démarche concernant le programme du Bureau de demain.

Ce programme, qui englobe un ensemble de projets unifiés sous une même stratégie, afin d'optimiser la productivité avec les outils bureautiques, inclut les projets suivants:

- 1- Bureautique: déploiement d'une solution bureautique (messagerie électronique et agenda, suite bureautique [type office] et outils de collaboration) (Investi #70500);
- 2- Gestion électronique de documents (GED) : acquisition et mise en place d'une plate -forme de gestion électronique de documents et d'automatisation de processus d'affaires (Investi #71350);
- 3- Équipements du Bureau de demain : acquisition d'équipements bureautique incluant des postes de travail Windows, des postes de travail semi-robustes et

robustes Windows, des tablettes Android, des postes de travail Apple ainsi que des moniteurs (Investi #74561);

- 4- Gestion des identités et des accès (GIA) : mise en place d'une solution permettant la gestion des identités et des accès à l'ensemble des ressources informationnelles et physiques de la Ville (Investi #68255);
- 5- Gestion des actifs TI : mise en place d'un catalogue de services informatisés des actifs TI pour l'ensemble des employés de la Ville (Investi #68063);
- 6- Gestion des dossiers décisionnels (GDD) : modernisation de l'écosystème actuel de gestion des dossiers décisionnels / Gestion des ordres du jour / ADI et Instances sans papier (Investi #70250).



Ce programme du Bureau de demain a pour objectif de:

- Fournir aux employés un environnement de travail efficace, moderne et sécuritaire;
- Favoriser la mobilité, le travail collaboratif et le partage d'information;
- Optimiser les coûts (acquisition et soutien) et la performance des outils de travail.

Plus particulièrement, le projet de gestion de l'évolution bureautique, sujet du présent dossier, qui fait partie du volet 3 "Équipements du bureau de demain" du programme, vise essentiellement à moderniser les composantes actuelles de l'environnement bureautique des employés ainsi qu'à accompagner ceux-ci pour leurs nouveaux besoins.

Par ailleurs, la Ville de Montréal, pour combler ses besoins bureautiques, a mis en place une stratégie révisée de sollicitation du marché, afin d'offrir des produits qui répondent aux besoins des unités d'affaires au meilleur rapport qualité-prix. Les principaux axes de cette stratégie sont:

• L'augmentation du volume d'achats en incluant la ville de Lévis au regroupement d'achats. À l'automne 2012, des représentants de la Ville de Québec et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place, pour la première fois, un regroupement d'achat pour l'acquisition des produits bureautiques. Le regroupement d'achat a permis de profiter des escomptes de volumes plus

avantageux et de développer des relations de partenariat, bénéfiques pour les deux villes. Pour ces raisons, les deux villes ont décidé de reconduire le regroupement d'achat pour l'acquisition des ordinateurs normalisés, en incluant aussi la Ville de Lévis (CE16 1073). Pour ce faire, des ententes intermunicipales ont été préparées conjointement et approuvées par les services juridiques des trois villes.

- La standardisation de la configuration des équipements demandés afin de favoriser les prix basés sur le volume;
- L'ouverture à un minimum de trois manufacturiers pour les familles applicables (anciennement un seul manufacturier pour la famille 2);
- La communication par le Service de l'approvisionnement avec les manufacturiers et les revendeurs pour les aviser de la publication de l'appel d'offres;
- La réévaluation des fonctionnalités requises au niveau des équipements afin de maximiser l'offre technologique (passage de un à trois manufacturiers pour la famille 2);
- La redéfinition de certaines familles afin d'ouvrir le marché à un plus grand nombre de revendeurs.

L'entente intermunicipale entre Montréal, Québec et Levis établit les conditions et les modalités de partage des responsabilités de chacun pour la réalisation de ce projet. Conformément aux conditions et aux modalités de l'entente, la Ville de Montréal a la responsabilité de procéder à un appel d'offres public pour acquérir les ordinateurs. La Ville de Montréal a également la responsabilité d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme suivant les modalités établies à l'appel d'offres.

Les dernières ententes-cadres, relatives aux acquisitions des postes de travail normalisés, ont débuté le 5 septembre 2013 et ont pris fin le 3 septembre 2016.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé, en collaboration avec le Service de l'approvisionnement, l'appel d'offres public n° 16-15371, en date du 18 juillet 2016. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 9 semaines et a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Au total, dix-sept (17) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	2016-07-21	Précisions administratives
2	2016-07-26	Précisions suite à des questions techniques et administratives
3	2016-08-02	Précisions suite à des questions techniques et administratives et correction du bordereau
4	2016-08-05	Précisions suite à des questions techniques et administratives

5	2016-08-10	Précisions suite à des questions techniques et administratives
6	2016-08-18	Report de la date d'ouverture des soumissions
7	2016-08-23	Précisions suite à des questions techniques et administratives et correction du bordereau
8	2016-08-26	Précisions suite à des questions techniques et administratives et correction du bordereau
9	2016-08-29	Précisions suite à des questions techniques et administratives
10	2016-08-31	Précisions suite à des questions techniques et administratives
11	2016-08-31	Précisions suite à des questions techniques et administratives et correction du bordereau
12	2016-09-02	Précisions suite à des questions techniques et administratives et correction du bordereau
13	2016-09-06	Précisions suite à des questions techniques et administratives et correction du bordereau
14	2016-09-08	Précisions suite à des questions techniques et administratives, correction du bordereau et report de la date d'ouverture des soumissions
15	2016-09-12	Précisions suite à des questions techniques et administratives
16	2016-09-13	Report de la date d'ouverture des soumissions
17	2016-09-15	Précisions suite à des questions techniques et administratives, correction du bordereau et report de la date d'ouverture des soumissions

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 21 septembre 2016. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours calendrier, suivant leur ouverture.

La Ville a reçu sept (7) offres. Les sept (7) soumissions sont déclarées conformes tant administrativement que techniquement.

Le présent dossier vise donc à conclure des ententes-cadres avec les fournisseurs suivants

pour la fourniture sur demande, pour la Ville de Montréal, d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et autres équipements :

Famille (Lot)	Type d'équipement	Adjudicataire	Prix total *
1	Postes de travail Windows	CPU Design inc.	9 027 574,56 \$
2 (A)	Portatif semi-robuste	Compugen inc.	535 314,17 \$
2 (B)	Portatif robuste	Compugen inc.	1 666 785,55 \$
2 (C)	Tablette semi-robuste	Compugen inc.	787 542,06 \$
2 (D)	Tablette robuste	Compugen inc.	992 413,90 \$
2 (E)	Portatif convertible semi-robuste	Compugen inc.	365 952,50 \$
2 (F)	Portatif convertible robuste	Compugen inc.	3 445 147,42 \$
2 Total	Postes de travail semi- robustes et robustes Windows	Compugen inc.	7 793 155,60 \$
3	Tablettes Android	Informatique ProContact inc.	543 267,20 \$
4	Postes de travail Apple	Coop. de l'Université Laval	4 075 234,84 \$
5	Moniteurs	Compugen inc.	1 277 291,77 \$

^{*} Excluant les villes de Québec et Lévis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1073 - 15 juin 2016 - Approuver un projet d'entente intermunicipale entre les Villes de Montréal, de Québec et de Lévis concernant le lancement d'un appel d'offres public et l'octroi d'un contrat pour l'acquisition des ordinateurs de bureau, des portatifs, des semirobustes et robustes, des tablettes électroniques et d'autres équipements normalisés, pour une période de deux ans avec la possibilité de prolonger de deux périodes de 12 mois chacun.

CG15 0454 - 20 août 2015 - Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, des ententes-cadres conclues avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. (CG13 0334) pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés.

CG13 0334 - 29 août 2013 - Conclure avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. deux (2) ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une (1) option de prolongation de douze (12) mois chacune pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés, suite à l'appel d'offres public numéro 13-12600;

CG12 0313 - 27 août 2012 - Autoriser une dépense de 2 894 456,26 \$ taxes incluses pour l'acquisition et l'installation de micro ordinateurs de bureau (CPU Design inc.) et de micro ordinateurs portatifs (Compugen inc.) conformément aux ententes cadres (CG10 0363);

DESCRIPTION

Actuellement, à la Ville de Montréal, il existe plusieurs grandes familles d'ordinateurs normalisés et soutenus par le Service des TI, soit:

Des ordinateurs de bureau Windows et Apple;

- Des ordinateurs portatifs Windows et Apple;
- Des ordinateurs semi-robustes et robustes Windows;
- Des tablettes électroniques Android, Apple et Windows;
- Des moniteurs.

Afin de combler efficacement les besoins des applications existantes et répondre aux nouveaux projets de développement, le Service des TI souhaite acquérir des équipements bureautiques normalisés par le biais d'ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre (24) mois chacune, avec une possibilité de prolongation de deux périodes de douze (12) mois.

JUSTIFICATION

Sur un total de 27 preneurs du cahier des charges, 7 preneurs (26 %) ont déposé des offres alors que 20 preneurs (74 %) n'ont pas soumissionné. Parmi les firmes n'ayant pas déposé d'offres:

- 7 fabricants ont pris le cahier des charges pour soutenir leur réseau de revente;
- 2 firmes ont pris le cahier en double (succursales de Montréal et Québec);
- 1 firme mentionne que le délai était trop court;
- 1 firme croyait qu'il s'agissait d'un appel d'offres pour des appareils spécifiques et estimait ne pas être en mesure de satisfaire pleinement les attentes de la Ville;
- Les autres preneurs n'ont pas retourné l'avis de désistement.

Sommaire des écarts:

Famille	Estimation Service des TI (incluant Lévis et Québec)	Prix de l'adjudicataire recommandé (incluant Lévis et Québec)	Écart
1	13 334 823,49 \$	12 287 869,09 \$	-7,85 %
2 (Lots A à F)	17 222 323,70 \$	9 955 437,70 \$	-42,20 %
3	492 552,91 \$	652 306,80 \$	32,43 %
4	4 210 499,47 \$	4 416 705,99 \$	4,90 %
5	1 719 853,54 \$	1 727 621,48 \$	0,45 %
Total/ Écart moyen	36 980 053,11 \$	29 039 941,05 \$	-21,47 %

Présentation des résultats:

Famille 1 - Postes de travail Windows :

Firmes soumissionnaires	Prix	Autres	Total
	Ville de Montréal	(Lévis et Québec)	
CPU Design inc.	9 027 574,56 \$	3 260 294,53 \$	12 287 869,09 \$
Compugen inc.	9 229 715,66 \$	3 724 084,88 \$	12 953 800,54 \$
Informatique ProContact inc.	9 410 386,38 \$	3 527 413,91 \$	12 937 800,29 \$
Dernière estimation réalisée	9 702 452,81 \$	3 632 370,68 \$	13 334 823,49 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			12 726 488,76 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	3,57 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	665 927,81 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	5,42 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	(1 046 954,41\$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	(7,85) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	649 931,21 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	5,23 %

Famille 2 - Postes de travail robustes et semi-robustes :

Note : Cette famille comportait 6 lots d'items pouvant être octroyés à des fournisseurs différents. C'est toutefois le même soumissionnaire qui a remporté l'ensemble des lots. Une présentation des résultats par lots est disponible en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Autres	Total
	Ville de Montréal	(Lévis et Québec)	
Compugen inc.	7 793 155,60 \$	2 162 282,10 \$	9 955 437,70 \$
Hypertec Systèmes (Québec)	8 865 017,53 \$	2 504 715,06 \$	11 369 732,59 \$
CPU Design inc.	9 104 825,44 \$	2 536 590,96 \$	11 641 416,40 \$
Solutions informatiques INSO inc.	9 136 596,57 \$	2 513 633,41 \$	11 650 229,98 \$
Les systèmes Cyberkar inc.	10 234 548,11 \$	2 898 239,90 \$	13 132 788,01 \$
Dernière estimation réalisée	13 957 965,00 \$	3 264 358,70 \$	17 222 323,70 \$
Coût moyen des soumissions co	nformes		11 549 920,94 \$
(total du coût des soumissions d Écart entre la moyenne et la plu ((coût moyen des soumissions d x 100	16,02 %		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			3 177 350,31 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			31,92 %
((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(7 266 886,01) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			(42,20) %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	1 414 294,90 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	14,21 %

Explication sur l'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation :

- Aucun appel d'offres de cette nature n'a été effectué par la Ville depuis 2009 et à cette époque, l'appel d'offres incluait des services et ne s'appliquait qu'à un seul produit;
- L'estimé de la Ville est basé sur les prix publiés pour des regroupements d'achats du secteur public et les prix recensés auprès des différents fabricants;
- L'important volume d'achats de l'entente Montréal, Québec et Lévis peut expliquer les prix favorables obtenus lors de cette sollicitation du marché.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le lot F de la famille 2 sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, et répondant à la (aux) condition(s) suivante(s) :
 - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Famille 3 - Tablettes Android:

Firmes soumissionnaires	Prix	Autres	Total
	Ville de Montréal	(Lévis et Québec)	
Informatique ProContact inc.	543 267,20 \$	109 039,60 \$	652 306,80 \$
Solutions Informatiques INSO inc.	578 147,44 \$	113 681,46 \$	691 828,90 \$
Dernière estimation réalisée	412 185,38 \$	80 367,53 \$	492 552,91 \$
Coût moyen des soumissions con (total du coût des soumissions co		soumissions)	672 067,85 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			3,03 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			39 522,10 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			6,06 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			159 753,90 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			32,43%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)		39 522,10 \$	

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	6,06 %
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	

Explication sur l'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation :

- L'estimation de la Ville est basée sur la moyenne des prix des produits disponibles sur le marché incluant les produits d'entrée de gamme;
- Les produits proposés par les deux soumissionnaires sont des produits de gamme supérieure.

Famille 4 - Apple :

Firmes soumissionnaires	Prix	Autres	Total
	Ville de Montréal	(Lévis et Québec)	
Coopérative de l'Université Laval	4 075 234,84 \$	341 471,15 \$	4 416 705,99 \$
Dernière estimation réalisée	3 880 118,81 \$	330 380,66 \$	4 210 499,47 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			4 416 705,99 \$ 0.000 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			206 206,51 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			4,90 %

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, la famille 4 sera soumise à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, et répondant à la (aux) condition(s) suivante(s) :
 - Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

Famille 5 - Moniteurs:

Firmes soumissionnaires	Prix	Autres	Total
	Ville de Montréal	(Lévis et Québec)	
Compugen inc.	1 277 291,77 \$	450 329,71 \$	1 727 621,48 \$
CPU Design inc.	1 312 537,35 \$	468 254,08 \$	1 780 791,43 \$
Informatique ProContact inc.	1 376 693,40 \$	483 319,26 \$	1 860 012,66 \$
Solutions Informatiques INSO inc.	1 748 614,53 \$	613 175,36 \$	2 361 789,89 \$
Dernière estimation réalisée	1 719 853,54 \$		
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 932 553,87 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	11,86 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	634 168,41 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	36,71 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	7 767,94 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	0,45 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	53 169,96 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	3,08 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats effectués auprès des fournisseurs se feront au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives et selon leurs disponibilités budgétaires. Les budgets utilisés pour faire ces acquisitions sont déjà inclus à l'intérieur des enveloppes budgétaires des différentes unités d'affaires de la Ville de Montréal ainsi que dans le programme triennal d'immobilisation. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Les services corporatifs et les arrondissements de la Ville de Montréal pourront faire appel à ces ententes. Ces ententes pourront donc encourir des dépenses d'agglomération.

Les Villes de Québec et de Lévis pourront bénéficier des ententes-cadres en vertu de l'entente intermunicipale entérinée le 15 juin 2016, et assumeront elles-mêmes les dépenses liées à l'acquisition des équipements en question.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les équipements remplacés seront envoyés à l'OPEQ - Ordinateurs pour les écoles du Québec, qui a pour mission d'offrir des équipements informatiques performants gratuitement ou à faible coût aux écoles privées et publiques, centres de la petite enfance (CPE), organismes à but non lucratif (OBNL) et bibliothèques du Québec. Cet organisme sans but lucratif (OSBL) encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Donner suite à ce dossier permettra à la Ville de renouveler son parc informatique et ainsi exploiter toutes les nouvelles fonctionnalités des applicatifs déployés à l'échelle de la Ville ainsi que des nouvelles versions de logiciels offertes sur le marché. Ce dossier nous permet aussi d'avoir accès à de nouvelles gammes de produits via cette entente-cadre, tel que les produits Apple, les tablettes Android et Windows, les postes robustes et semi-robustes ainsi que les postes de type convertibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au CE - 2 novembre 2016;

Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats - 9 novembre 2016;

Approbation du dossier au CE - 16 novembre 2016;

Approbation du dossier au CM - 21 novembre 2016;

Approbation du dossier au CG - 24 novembre 2016;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement : Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis FECTEAU Conseiller en systèmes de gestion **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-10-06

Nathalie N MARCHAND Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carle BEAUCHAMP Directeur / CE Espace de travail

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS Directeur du service des technologies de l'information

Approuvé le : 2016-10-24 **Approuvé le :** 2016-10-24



Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Mme Paola Hawa Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

M. Manuel Guedes Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard Le 24 novembre 2016

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE165954006

Conclure avec CPU Design inc. (famille 1 - 9 027 574,56 \$), Compugen inc. (famille 2 : Lot A - 535 314,17 \$, Lot B - 1 666 785,55 \$, Lot C - 787 542,06 \$, Lot D - 992 413,90 \$, Lot E - 365 952,50 \$, Lot F - 3 445 147,42 \$ et famille 5 - 1 277 291,77 \$), Informatique ProContact inc. (famille 3 - 543 267,20 \$) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4 - 4 075 234,84 \$), des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs - Appel d'offres public 16-15371 - (7 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier Présidente Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE165954006

Conclure avec CPU Design inc. (famille 1 - 9 027 574,56 \$), Compugen inc. (famille 2: Lot A - 535 314,17 \$, Lot B - 1 666 785,55 \$, Lot C - 787 542,06 \$, Lot D - 992 413,90 \$, Lot E - 365 952,50 \$, Lot F - 3 445 147,42 \$ et famille 5 - 1 277 291,77 \$), Informatique ProContact inc. (famille 3 - 543 267,20 \$) et Coopérative de l'Université Laval (famille 4 - 4 075 234,84 \$), des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, portatifs, semi-robustes et robustes, de tablettes électroniques et de moniteurs - Appel d'offres public 16-15371 - (7 soumissionnaires).

À sa séance du 2 novembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (famille 2, lot F);
- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (famille 4).

Le 9 novembre 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont reçu des réponses satisfaisantes.

Ils ont bien compris le choix du Service de procéder par ententes-cadres d'une durée de vingt-quatre mois pour acquérir divers équipements bureautiques normalisés répondant aux besoins des utilisateurs. De façon générale, cette façon de procéder a été fructueuse.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (famille 2, lot F);
- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (famille 4).

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE165954006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.005

2016/11/16 08:30



	Dossier # : 116662700
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 222 733.35 \$, taxes incluses, pour le projet de Réfection majeure du Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CM 15 0982) majorant ainsi le montant total du contrat initial de 4 374 820,27 \$ à 4 597 553,63 \$, taxes incluses.

Il est recommandé

- d'autoriser une dépense additionnelle de 222 733,35 \$, taxes incluses, pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301
 Sherbrooke Est (0891) dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CM 15 0982), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 374 820,27 \$ à 4 597 553,63 \$, taxes incluses ;
- 2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2016-10-26 08:09
Signataire :		Benoit DAGENAIS
	Direction gén	Directeur général adjoint érale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1166627005

Unité administrative

responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Projet: -

Objet : Autoriser une dépense additionnelle de 222 733.35 \$, taxes

incluses, pour le projet de Réfection majeure du Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CM 15 0982) majorant ainsi le montant total du contrat initial de 4 374 820,27 \$ à 4 597 553,63

\$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est, est la propriété de la Ville de Montréal depuis 1990. La Ville loue cet espace à différents locataires, dont le principal est la Direction de la santé publique de Montréal (DSP). Les autres occupants sont : la garderie de l'UQAM (CPE Évangéline), la Division de l'entretien du Parc La Fontaine de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, les œuvres du Père-Sablon qui occupent le gymnase et l'organisme Sida Bénévoles (ACCM).

Des infiltrations d'eau dues à des fissures dans la toiture d'une des ailes ont eu lieu en janvier 2014. Suite à ces infiltrations, la Ville a déposé un plan d'action à la CSST et aux occupants du bâtiment et s'est engagée à y apporter les correctifs nécessaires. L'élément principal du plan d'action est le projet de « Réfection majeure » dont le contrat de construction fait l'objet du présent dossier décisionnel.

Les travaux comprennent, sans s'y restreindre :

- · La réfection des toitures (Ailes B, C, D et E);
- · Des travaux à l'aile F : remplacement de murs rideaux et installation d'un nouveau système de ventilation/climatisation;
- · Le remplacement (partiel) de murs rideaux et de fenêtres, ailes A et D;
- · La réfection de maçonnerie partielle;
- · Des travaux à l'entrée Amphithéâtre;
- · Divers travaux de ventilation et plomberie;
- · Des travaux de décontamination intérieure : murs, finis de plancher, mobilier intégré.

L'octroi du contrat de construction à Norgereq Itée a été autorisé par le Conseil municipal, le 18 août 2015 pour un montant maximal de 3 837 779,04 \$, incluant les contingences et les taxes, (Contrat # 14546) Les travaux ont débuté le 14 septembre 2015 et sont complétés à l'exception du remplacement du mur rideau de l'aile A.

Une première dépense additionnelle de 537 041,23 \$, taxes incluses, a été autorisée par le

Conseil municipal le 21 mars 2016, pour augmenter les contingences du contrat de construction et couvrir les frais générés par la prolongation de chantier et les «directives de chantier» résultant des «conditions de chantier».

À ce jour, le budget de contingences du projet a été dépensé dans sa quasi totalité. Les conditions du projet identifiées lors de la première demande d'augmentation : différences entre les conditions réelles et les plans et devis de l'existant, manque de détails sur les dessins d'origine, piètre qualité de la construction originale et mauvais état du bâtiment, ont généré tel que prévu un nombre important de directives de chantier.

Actuellement tous les travaux de toiture, de ragréage de joints de maçonnerie, de remplacement des planchers, de remplacement des tablettes des fenêtres, de l'étanchéité des mur extérieurs ainsi que tout remplacement des murs-rideaux sont terminés à 100 % sauf le mur-rideau de l'Aile A.

La réception provisoire des travaux a été faite le 22 septembre 2016. À cette réception, le mur-rideau de l'Aile A a été exclu puisque nous n'avons pas le budget nécessaire aux contingences pour faire les travaux générés par la condition de chantier observée.

Lors du début des travaux pour le mur rideau de l'Aile A, une partie du mur a été enlevée pour voir les conditions existantes des installations.

Il a été constaté que toutes les pierres autour du mur-rideau devaient être retirées et réinstallées pour assurer leur stabilité. Les attaches d'origine des pierres sont abîmées et non sécuritaires.

De ce fait, les méthodes de remplacement du mur-rideau seront modifiées. Les travaux ne peuvent être réalisés selon les plans et devis du contrat initial. La nature des travaux et méthode d'exécution seront différentes de ce qui était prévu au contrat.

Les étapes des travaux seront réalisées comme suit:

- -Retrait de toutes les pierres;
- -Démolition du mur-rideau;
- -Installation des pierres;
- -Installation du nouveau mur-rideau;
- -Intervention à la toiture dans ce secteur.

Durant les travaux, il faut prévoir des installations temporaires pour la protection des espaces intérieures et extérieures.

Présentement, le mur-rideau est en entreposage chez le sous-traitant, des coûts sont demandés à cet effet.

Pour éviter de faire les travaux en conditions d'hiver et d'augmenter les coûts, les travaux du mur-rideau de l'Aile A se feront au printemps 2017. Une nouvelle mobilisation de l'entrepreneur est prévue au printemps/été 2017.

En résumé la situation budgétaire du projet est la suivante :

- Le contrat d'origine était de 3 837 779.04 \$, taxes incluses. Une augmentation de 537 041.23 \$, taxes incluses, a été autorisée donnant au contrat une valeur de 4 374 820.27 \$, taxes incluses. Présentement, il reste au contrat approximativement 28 000.00 \$, taxes incluses, comme contingences. Une partie de ce montant servira à protéger le mur rideau des intempéries de l'hiver 2016-2017 et régler quelques directives de changements.
- Une deuxième augmentation de 222 733.35 \$, taxes incluses, est requise pour terminer le projet.

Le budget de contingences requis pour finaliser le projet est de :

- Frais d'entreposage du mur rideau : 1607.20 \$ par mois mars 2016 à mai 2017 pour un montant approximatif de 22 500.80 \$, avant taxes (av.tx).
- Directive A55, estimée par l'entrepreneur, est de 138 935.27 \$ av. tx. Ce montant n'inclut pas les frais d'entreposage.
- Cloisonnement temporaire: inclus dans la directive A55 représente un montant de 20 480.33 \$
- Imprévus (20%): Frais d'entreposage (22 500.80 \$) av.tx + directive de changement A 55 (138 935.27 \$) av.tx = 161 436.07 \$ x 20 %= 32 287.21 \$ av.tx.

Total (Augmentation du contrat à prévoir) : 193 723.28 \$ avant taxes 222 733.35 \$ taxes incluses

Voir tableaux en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0341	Autoriser une dépense additionnelle de 537 041,23 \$, taxes incluses, pour le projet de Réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), dans le cadre du contrat accordé à Norgereq Ltée (CM 15 0982) majorant ainsi le montant total du contrat de 3 837 779,04 \$ à 4 374 820,27 \$, taxes incluses
CM15 0982	Accorder un contrat de construction à Norgereq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de réfection majeure au Pavillon La Fontaine, situé au 1301 Sherbrooke Est (0891), Dépense totale de 4 434 016,62 \$ - Appel d'offres public 5769 - 7 soumissionnaires

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une seconde majoration du contrat de construction, afin de permettre de compléter les travaux du projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine, en assumant les coûts additionnels liés à la directive de chantier concernant la réfection de la maçonnerie en bordure du mur-rideau de l'aile A, ainsi que tous les coûts additionnels dus au report de cette portion de travaux.

Les sommes additionnelles requises permettront de compléter le remplacement du murrideau de l'aile A, originellement prévu au contrat. Pour l'instant, cette portion de travaux a été reportée faute de budget. Il est prévu de reprendre les travaux au printemps 2017. La durée prévue des travaux est de deux (2) à trois (3) mois.

JUSTIFICATION

La solution retenue a été d'arrêter temporairement les travaux du contrat de Norgereq et de demander un budget additionnel afin de faire compléter les travaux.

Le mur-rideau est fabriqué et entreposé en attente du budget pour faire les travaux de maçonnerie non prévus requis pour son installation. Afin de conserver la garantie, la pose de ce dernier doit être réalisée via le contrat de Norgereq, par le sous-traitant de ce dernier.;

Une partie du bas du mur est présentement démolie et protégée temporairement. De

ce fait, il est important de reprendre les travaux le plutôt possible.

Le remplacement du mur-rideau fait partie des avis de corrections émis par la CSST et pour lesquels la Ville reçoit des amendes depuis novembre 2015. De ce fait, les travaux doivent être réalisés dans les meilleurs délais.

Dans le contexte actuel du projet, il n'est pas souhaitable de retourner en appel d'offres, cela impliquerait pour la Ville des dépenses inutiles et des délais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur d'augmentation du contrat de 222 733.35 \$ (taxes incluses) représente 6 % du contrat initial de 3 837 779,04 \$ (les contingences et les taxes incluses). La première augmentation déjà autorisée de 537 041.23 \$, taxes incluses, et la deuxième augmentation demandée dans ce sommaire de 222 733.35 \$, taxes incluses, représentent un total de 20 % d'augmentation.

Un montant maximal de 222 733.35 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporative du règlement - Protection immeuble. La dépense additionnelle sera réalisée à 100% en 2017.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Les professionnels de ce projet sont rémunérés à pourcentage de la valeur des travaux. Une augmentation des honoraires professionnels proportionnelle à l'augmentation du contrat sera requise pour leur permettre de finaliser la surveillance du chantier conformément à la convention de services professionnels et fera l'objet d'une demande séparée par le biais d'un futur sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné le déficit d'entretien du bâtiment, il est important que le contrat de réfection majeure soit réalisé dans son entier. La réalisation de travaux de réfection et de maintien d'actif sur ce bâtiment est primordiale à brève échéance afin de recouvrer un bâtiment en bon état et d'offrir aux usagers et locataires un environnement de travail sain et convenable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense 21 novembre 2016 Début des travaux 3 avril 2017 Fin des travaux 29 juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALARIE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le: 2016-10-21

Rémy-Paul LAPORTE Gestionnaire immobilier En remplacement de Normand Girard Chef de division-Division projets corporatifs

(Vacances du 17 au 23 octobre 2016)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE Directrice Direction gestion des projets immobiliers

Approuvé le : 2016-10-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-10-25



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.006

2016/11/16 08:30



Dossier # : 1165895002

Unité administrative

responsable:

Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des

Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des droits et responsabilités : eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des

mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur

Compétence d'agglomération: Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal

Projet:

Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de Objet:

> remplacement de la station de mesure de la qualité de l'air #99 (1310) située au 20 965 Sainte-Marie, Sainte-Anne-de-Bellevue. Dépense totale de 158 400,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres

5871 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé:

- 1. d'autoriser une dépense de 158 400,00 \$, taxes incluses, pour le projet de remplacer la station de mesure de la qualité de l'air #99, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2. d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 144 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5871;
- 3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2016-11-08 16:17
Signataire :		Benoit DAGENAIS
	Direction gén	Directeur général adjoint érale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1165895002

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des

Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal

mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur

Compétence d'agglomération :

Projet :

Objet : Accorder un contrat à Construction Arcade pour les travaux de

remplacement de la station de mesure de la qualité de l'air #99 (1310) située au 20 965 Sainte-Marie, Sainte-Anne-de-Bellevue. Dépense totale de 158 400,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres

5871 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) de la Ville de Montréal joue un rôle de premier plan au niveau environnemental. Les mesures en continu de différents polluants atmosphériques permettent au Service de l'environnement de déterminer la nature, le degré et l'étendue de la pollution, prioriser et cibler certaines interventions, d'évaluer l'efficacité des moyens de contrôle et de réduction, notamment la réglementation en place et de participer à l'élaboration de nouvelles normes.

Le RSQA comprend 13 stations d'échantillonnage permanentes. Elles font partie du réseau national de surveillance de la pollution atmosphérique d'Environnement Canada. Ces stations sont parfois situées dans des bâtiments de la ville de Montréal abritant d'autres activités et parfois dans des bâtiments uniques situés sur des terrains publics ou privés.

L'une de ces stations portant le numéro #99 est située au 20 965 Chemain Sainte-Marie à Sainte-Anne-de-Bellevue sur le terrain de la ferme expérimentale de l'université de McGill. Cette station doit être remplacée, car elle a atteint sa fin de vie utile et ne correspond plus aux besoins du Service de l'environnement.

Afin de résoudre la problématique, une nouvelle station doit être construite et inclure une extension de la toiture en caillebotis. Ceci permettra d'y ajouter d'autres instruments scientifiques pour l'analyse de la qualité de l'air. Cette solution est approuvée par l'université de McGill et les travaux se réaliseront sans nuisance pour les occupants.

Un mandat a été confié à la firme Luc Laperrière Architecte pour créer une équipe multidisciplinaire formée de professionnels en architecture et en ingénierie en vue de

réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation du projet de remplacer la station de mesure de la qualité de l'air #99.

Un appel d'offres public, pour la réalisation des travaux, a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pendant 32 jours du 16 septembre au 17 octobre 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité.

Quatre (4) addendas ont été émis, ils concernaient des précisions aux documents d'architecture et un report de date d'ouverture des soumissions en raison des questions posées vers la fin de la période d'appel d'offres. L'émission de ces addendas n'a pas eu d'incidence monétaire sur l'estimation du projet.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2016-09-15	Précisions plans et devis	Aucune
_		, ·	Nouvelle date d'ouverture :
2	2016-10-07	soumissions	2016-10-17
3	2016-10-05	Précision aux plans et devis	Aucune
4	2016-10-07	Précision aux plans et devis	Aucune

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 27, 28, 29 et 30 septembre 2016.

La soumission est valide pendant les cent vingt jours (120) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande 1134716 - Accorder un contrat de services professionnels à Luc Laperrière architecte, pour la réalisation des plans, devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de remplacement de la station d'échantillonnage de qualité de l'air au 20 965 Chemin Sainte-Marie - Contrat 14953 pour une dépense totale de 11 727,45 \$, taxes incluses - Contrat gré à gré.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de remplacement de la station de mesure de la qualité de l'ai #99 située au 20 965 Chemin Sainte-Marie à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Les travaux de construction se résument comme suit :

- · La démolition de la station de mesure de la qualité de l'air existante.
- · La construction d'une nouvelle station de mesure de la qualité de l'air.
- · Le remplacement de boîte électrique extérieure et du panneau électrique existant.

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. Un total de cinq (5) entrepreneurs ont déposé leur soumission, ce qui représente 63 % des soumissionnaires. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, une (1) firme ne possédait pas le créneau d'expertise requis. En ce qui concerne les deux (2) entrepreneurs qui n'ont pas déposé, l'un d'entre eux n'avait plus de disponibilité à son carnet de commandes et l'autre n'avait pas les ressources nécessaires pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels.

Le pourcentage de contingence inscrit au bordereau de soumission est de 15 % et le montant des déboursés autorisés est de 0 %.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres 5871, les cinq (5) soumissions reçues sont conformes dont un (1) avec dérogation mineure. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe n° 1.

Construction Arcade	referer du tableau à ariaryse de comormite t			
Construction Arcade		Prix	Contingences	Total
D.G.A.V. Constructions inc.	Firmes soumissionnaires			
Procova inc. 160 965,00 \$ 24 144,75 \$ 185 109,75 \$ XO Construction Inc. 163 778,44 \$ 24 566,77 \$ 188 345,21 \$ Roland Grenier Construction LTÉE 190 612,46 \$ 28 591,87 \$ 219 204,32 \$	Construction Arcade	125 217,39 \$	18 782,61 \$	144 000,00 \$
Roland Grenier Construction LTEE 190 612,46 \$ 28 591,87 \$ 219 204,32 \$ Estimation des professionnels (\$) 125 000,00 \$ 18 750,00 \$ 143 750,00 \$ Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) ((a plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (1a plus basse – estimation des professionnels) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (1a deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (16,46%)		145 829,28 \$	21 874,39 \$	167 703,67 \$
Roland Grenier Construction LTEE 190 612,46 \$ 28 591,87 \$ 219 204,32 \$ Estimation des professionnels (\$) 125 000,00 \$ 18 750,00 \$ 143 750,00 \$ Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) ((a plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (1a plus basse – estimation des professionnels) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (1a deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (16,46%)	Procova inc.	160 965,00 \$	24 144,75 \$	185 109,75 \$
Roland Grenier Construction LTÉE 190 612,46 \$ 28 591,87 \$ 219 204,32 \$ Estimation des professionnels (\$) 125 000,00 \$ 18 750,00 \$ 143 750,00 \$ Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (1a plus haute – la plus basse) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre la plus basse) Écart entre la plus basse) Écart entre le plus basse) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (1a plus basse – estimation des professionnels) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (1a deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (16,46%)	XO Construction Inc.	162 779 AA C	24 566,77 \$	188 345,21 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) ((la plus haute – la plus basse) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) ((la plus basse – estimation des professionnels) Écart entre l'estimation des professionnels) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (16,46%) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	Roland Grenier Construction LTĚE	190 612,46 \$	28 591,87 \$	219 204,32 \$
(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions) Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) ((la plus haute – la plus basse) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) ((la plus basse – estimation des professionnels) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	Estimation des professionnels (\$)	125 000,00 \$	18 750,00 \$	143 750,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)				180 872,59
((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	(total du coût des soumissions reçues / nombre de sour	nissions)		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			25,61%
(la plus haute – la plus basse) Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus	basse x 100)		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) ((la plus basse – estimation des professionnels) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)				75 204,32
((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	(la plus haute – la plus basse)			
((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			52,23%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)				
(la plus basse – estimation des professionnels) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		sse conforme (\$)		250,00
((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) Ècart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		, ,		
((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) Ècart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	Écart entre l'estimation des professionnels et la plus bas	sse conforme (%)		0,17%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) 16,46%				
(la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		,		23 703,66
		1		
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			16,46%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 143 750,00 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à 250,00 \$ (0,17 %). Le coût moyen des soumissions conformes reçues est de 180 872,59 \$, ce qui représente un écart de 25,61 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 75 204,32 \$, soit de 52,23 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur une base de données reliée à des projets similaires réalisés au cours de l'année 2013.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe n° 2, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission conforme est minime.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Construction Arcade est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de remplacer la station de mesure de la qualité de l'air #99. (Voir le tableau d'analyse et la lettre de recommandation des professionnels en pièces jointes n° 1 et 2).

La compagnie Construction Arcade ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre des entreprises à licence restreinte RBQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 144 000,00 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 18 782,61 \$, taxes incluses. De plus, un montant de 14 400,00 \$ (10 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. (Référence au tableau des coûts en pièce jointe n° 3).

Le montant total à autoriser est donc de 158 400,00 \$, taxes incluses.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de l'environnement. (Voir imputation dans l'intervention du Service des finances).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 50 % en 2016 et 50 % en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle y indiquées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à Construction Arcade devra être complété dans les meilleurs délais afin de débuter la réalisation des travaux dès que possible puisque l'ensemble des travaux doit être terminé idéalement avant la fin l'hiver 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CE: Novembre 2016

Réalisation des travaux : Novembre 2016 à janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane BOULET, Service de l'environnement Roger LACHANCE, Service de l'environnement

Lecture:

Roger LACHANCE, 26 octobre 2016 Diane BOULET, 25 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-10-25

Marie-Hélène LESSARD Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE Directrice

Approuvé le : 2016-10-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-11-01



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.007

2016/11/16 08:30



	Dossier #: 1165884003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de

ue la gestion de projets immobiliers , Division programmes (projets

projets

Niveau décisionnel proposé :

Conseil municipal

Projet: -

Objet: Accorder un contrat de design-construction à Cosoltec inc. pour la

conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment 1194) - Dépense totale de 20 616 914,52 \$, taxes

incluses - Appel d'offres 5854 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé:

- d'autoriser une dépense de 20 616 914,52 \$, taxes incluses, pour la conception et l'exécution des travaux de construction de la cour de services d'Outremont, site Atlantic, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- d'accorder à Cosoltec inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 19 720 526,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5854;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2016-10-23 11:15	
Signataire :		Benoit DAGENAIS	
		Directeur général adjoint	

Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1165884003

Unité administrative

responsable:

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de

projets

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil municipal

Projet: -

Objet: Accorder un contrat de design-construction à Cosoltec inc. pour la

conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment 1194) - Dépense totale de 20 616 914,52 \$, taxes

incluses - Appel d'offres 5854 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet d'aménagement du site Outremont de l'Université de Montréal, l'actuelle cour de services de l'Arrondissement (cour Ducharme) sera relocalisée sur un nouveau site (cour Atlantic; voir pièce jointe # 1). Ce projet sera réalisé en mode design-construction. Il vise une certification LEED NC Or qui s'inscrit dans le cadre de la certification LEED Aménagement de quartier (LEED-AQ) du site Outremont. Un premier appel d'offres public pour le design-construction de la cour de services d'Outremont avait été lancé le 26 août 2013 et un contrat de design-construction avait été octroyé à Groupe Décarel inc. le 26 mai 2014 (CM14 0498).

En raison de divergences d'interprétation du contrat entre Groupe Décarel inc. et la Ville, le Service des affaires juridiques a recommandé de résilier le contrat. La résiliation a été obtenue par résolution du conseil municipal le 23 février 2016 (CM16 0230).

Un nouvel appel d'offres public du projet de design-construction a été annoncé dans le journal ainsi que dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Cet appel d'offres d'une durée de soixante-et-onze (71) jours a été publié le 21 juin 2016 et les offres ont été reçues le 31 août 2016. Cinq (5) addendas ont été émis durant la période d'appel d'offres. La nature des addendas est résumée dans le tableau suivant :

Addenda	Date d'émission		Impact sur le dépôt des soumissions
No. 1		Réponses aux questions des soumissionnaires et correction d'une date inexacte.	Non
No. 2		Réponses aux questions des soumissionnaires et modification des exigences de construction.	Oui

No. 3	Réponses aux questions des soumissionnaires, complément d'information sur les sols et clarification sur les visites.	Non
No. 4	Report du dépôt des soumissions d'une semaine.	Oui
No. 5	Réponses aux questions des soumissionnaires, clarifications au programme et correction de coquilles.	Non

Le délai de validité des soumissions est de cent-quatre-vingts (180) jours. Le contrat doit être octroyé avant le 26 février 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0230 - 23 février 2016

Résilier le contrat de design-construction de 14 157 331,65 \$, taxes incluses, accordé à Groupe Décarel inc. (CM14 0498) relativement à la conception et à la construction de la cour de services d'Outremont prévue sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont

CM14 0616 - 16 juin 2014

Accorder un contrat à Groupe Hexagone, s.e.c pour l'aménagement d'une nouvelle rue publique donnant accès à la future cour de services de l'arrondissement d'Outremont, incluant des travaux d'infrastructures municipales (aqueduc, égouts, électricité et aménagement paysager), dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 2 522 740,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 221705 (5 soum.)

CM14 0498 - 26 mai 2014

Accorder un contrat de design-construction au Groupe Décarel inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont - Dépense totale de 15 634 222,65 \$, taxes incluses - Appel d'offres 13 - 5688 (3 soum.)

CM14 0494 - 26 mai 2014

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de l'Université de Montréal un terrain d'une superficie de 14 003,8 mètres carrés, situé à l'ouest de l'intersection formée par les avenues Atlantic et Durocher, à l'extrémité nord-est de l'arrondissement d'Outremont, aux fins d'implantation d'une cour de services, pour la somme de 4 420 788,75 \$, taxes de vente applicables incluses / Inscrire au registre du domaine public de la Ville le lot 5 364 656 du cadastre du Québec

CE13 0735 - 29 mai 2013

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le design-construction de la nouvelle cour de services desservant l'arrondissement d'Outremont et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CM13 0339 - 23 avril 2013

Accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont pour assurer la gestion globale du projet de relocalisation de la cour de voirie située sur la rue Ducharme vers le site Outremont de l'Université de Montréal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

CA13 16 0004 - 14 janvier 2013

Mandater en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour la gestion globale du projet de relocalisation de la

cour de voirie de la rue Ducharme au sud du développement prévu de l'université de Montréal sur le site de l'ancienne gare de triage Outremont.

CM12 0211 - 19 mars 2012

Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière de 38,3 M\$ dans le cadre du volet Grands projets du fonds chantiers Canada -Ouébec, pour la revitalisation du site de la gare de triage Outremont.

CE11 0186 - 23 février 2011

Prendre acte du rapport final de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont et de ses abords et confier à la Direction du développement économique et urbain le mandat d'entreprendre les travaux relatifs à la phase de réalisation du projet.

CM11 0128 - 22 février 2011

Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal.

CM11 0129 - 22 février 2011

Adopter le Règlement 04-047-34 Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Cosoltec inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont (site Atlantic) et vise notamment à :

- 1. Relocaliser l'ensemble des activités se tenant actuellement à la cour de services Ducharme (21 000 m²) au site Atlantic (14 000 m²), par la construction d'un complexe administratif et industriel totalisant approximativement 4 000 m². Par ailleurs, des aménagements extérieurs, incluant notamment des abris, une jauge horticole, un poste de ravitaillement, sont prévus sur l'ensemble du lot;
- 2. Aménager une nouvelle cour de services, site Atlantic, selon :
 - Les normes d'allocation des espaces de bureau de la Ville de Montréal;
 - Le programme type des cours de services;
 - Les recommandations à la suite d'une expertise en ergonomie (ateliers mécaniques);
 - Une rationalisation des espaces par une diminution de 30 % des surfaces à construire.
- 3. Atteindre une performance en développement durable de niveau LEED NC Or, conformément à la Politique du développement durable de la Ville de Montréal;
- 4. Planifier une accessibilité universelle pour les aires administratives.

La nouvelle cour de services abritera la Direction des travaux publics qui compte environ 50 employés et comprend la Division opérations et la Division des études techniques. La Division opérations inclut les unités Voirie, Parcs et horticulture, Atelier mécanique, Bâtiments, éclairage et signalisation.

Le mode de réalisation en design-construction comprend la prestation de services professionnels de conception en architecture, en architecture de paysage et en ingénierie

ainsi que la construction par un entrepreneur général. Les services professionnels comprennent les études préparatoires, les relevés, la réalisation de plans et devis, la surveillance de construction et l'accompagnement pour l'obtention d'une certification LEED NC Or.

JUSTIFICATION

Parmi les quatorze (14) firmes (entrepreneurs généraux, architectes, ingénieurs, etc.) s'étant procurés les documents d'appels d'offres, six (6) ont participé au dépôt de trois (3) soumissions (42 % - certaines firmes s'étant regroupées). Les preneurs du cahier des charges sont les suivants :

- 1. Architecture 49 Inc.
- 2. Construction Cybco Inc
- 3. Cosoltec Inc
- 4. EBC Inc
- 5. Entreprise de Construction TEQ inc.
- 6. Groupe Decarel Inc...
- 7. Les Constructions et Pavage Jeskar inc.
- 8. Les Entreprises QMD inc.
- 9. Magil Construction Corporation
- 10. Pomerleau Inc.
- 11. Services intégrés Lemay et associés inc.
- 12. Siemens Inc. Technologies du bâtiment
- 13. Stantec Experts-conseils Itée
- 14. Ville de Lévis.

Les trois (3) soumissions reçues regroupent entrepreneur général, firmes d'architecture et d'ingénierie. Étant donné l'envergure de l'appel d'offres qui comprenait une proposition technique, des services professionnels et des travaux, le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes a été utilisé.

En collaboration avec le Service de l'approvisionnement, un comité technique et un comité de sélection ont été constitués suivant le document « *Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques* », juillet 2016.

Dans un premier temps, l'aspect technique des trois (3) soumissions a été analysé par le comité technique. Un compte-rendu de l'évaluation technique a été remis au comité de sélection.

Dans un deuxième temps, le comité de sélection a procédé à l'évaluation de l'ensemble des propositions en utilisant la grille d'évaluation suivante: « Grille pour les offres avec proposition » conformément aux documents d'appel d'offres et à l'encadrement administratif C-RM-APP-D-16-001 : « Lancement des appels d'offres. Approbation des grilles de sélection et formation des comités de sélection (DIRECTIVE) ».

La conformité et les qualifications des trois (3) propositions de l'enveloppe no 1 ont été évaluées par le comité de sélection (offre de services professionnels sans le prix) et les trois (3) propositions ont obtenu le pointage minimal requis pour la deuxième étape du processus: Évaluation de l'offre avec le prix incluant les honoraires et le coût des travaux - enveloppe no 2 (Voir pièces jointes 2 et 3: Analyses de la conformité - Enveloppes 1 et 2).

Les résultats de l'appel d'offres sont résumés dans le tableau suivant :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences 10% (avec taxes)	Total
Cosoltec inc.	73,5	0,0626	17 927 751,75 \$	1 792 775,18	19 720 526,93 \$
Entreprise de Construction TEQ inc.	72,7	0,0614		1 815 225,30 \$	
Les Entreprises QMD inc.	81,7	0,0564		2 122 231,55 \$	23 344 547,00
Dernière estimation réalisée			18 063 951,95 \$	1 806 395,19 \$	19 870 347,14 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire – estimation)					(149 820,21 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					-0,8 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)					246 951,38 \$
Écart entre la $2^{\text{ème}}$ meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (($2^{\text{ème}}$ meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					1,3%

Le prix de la soumission retenue, taxes et contingences incluses, est **149 820,21** \$ (0,8 %) plus bas que l'estimation du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) qui est de **19 870 347,14** \$ (incluant taxes et contingences).

Le comité de sélection recommande de retenir la soumission déposée par Cosoltec inc. qui a obtenu le plus haut pointage final. Cosoltec inc. n'est pas inscrite sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Cette entreprise ne figure pas au *Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics* (RENA) daté du 22 septembre 2016, ni sur le *Tableau des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec* daté du 15 septembre 2016 et elle dispose d'une autorisation de l'*Autorité des marchés financiers* (AMF) valide jusqu'au 17 novembre 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de **19 720 526,93 \$** incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de **896 387,59 \$**, taxes incluses est prévu pour les incidences.

Description des incidences

- Laboratoire de contrôle de qualité;
- Analyses de sol;
- Essais géotechniques;
- Frais d'arpentage;
- Informatique-téléphonie (raccordement);
- Travaux reliés aux services d'eau et d'électricité
- Équipement d'entreposage;
- Sécurité;
- Agent de mise en service améliorée;
- Achat de mobilier et d'équipement premiers;
- Déménagement.
- Contrôle des coûts par un économiste de la construction

Le montant à autoriser totalise **20 616 914,52 \$**, incluant les contingences, les incidences et les taxes. Les décaissements prévus sont de 13 744 609,68 \$ en 2017 et de 6 872 304,84 \$ en 2018 (voir pièce jointe # 4 - Calcul des coûts SGPI).

Le coût des travaux est prévu à la planification du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018 du Service de la Mise en valeur du territoire et est assumé à 100 % par la Ville centre (voir l'intervention du Service des finances).

La dépense de 18 825 990,98 \$ (net de ristournes) est subventionnée à 50 % par le programme le programme Fonds Chantiers Canada-Québec, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 9 412 995,49 \$.

Les crédits proviendront du règlement d'emprunt de compétence locale 11-006 - « Règlement municipal pour le financement des travaux municipaux et financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal dans le cadre du projet du Campus Outremont ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction de la nouvelle cour de services d'Outremont sera réalisée en considération de l'entente survenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (CM11 0128), dans laquelle les parties se sont engagées à obtenir une certification LEED pour l'aménagement des quartiers (LEED-AQ). L'adjudicataire devra également se conformer à la Politique du développement durable de la Ville de Montréal . À cet effet, une certification LEED NC Or sera visée et l'accompagnement LEED est inclus dans le mandat du concepteur-constructeur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La conception-construction doit débuter dès que possible, de façon à intégrer le projet dans les délais requis par le calendrier des travaux liés au redéveloppement de la cour de triage d'Outremont par l'Université de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée et coordonnée entre le Service des communications, le Service de la mise en valeur du territoire et le SGPI.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2016-11-02 - Comité exécutif - Mandat à la CEC

2016-11-16 - Comité exécutif - Recommandation au conseil municipal

2016-11-21 - Conseil municipal

2016-12-01 - Début du contrat

2018-06-02 - Fin du contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Suivant les critères d'examen du Guide d'information de la Commission permanente sur l'examen des contrats, juillet 2016, le présent dossier sera soumis à la commission puisque la valeur du contrat à octroyer est supérieure à 10 M \$.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André BRIDEAU, Outremont Lucie CAREAU, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture:

André BRIDEAU, 20 octobre 2016 Lucie CAREAU, 18 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAFLEUR Gestionnaire Immobilier **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-10-17

Carlos MANZONI Chef de division

Division-Programmes des projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE Directrice Direction de la gestion des projets immobiliers

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS Directrice du bureau de projet et des services administratifs En remplacement de Marie-Claude Lavoie Directrice du SGPI (Vacances du 21 octobre 2016)

Approuvé le : 2016-10-21 **Approuvé le :** 2016-10-21



Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission : Le 21 novembre 2016 Présidente Mme Émilie Thuillier Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville Rapport d'examen de la conformité du processus Vice-présidente d'appel d'offres - Mandat SMCE165884003 Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Membres M. Richard Celzi Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Mme Marie Cing-Mars Arrondissement d'Outremont Accorder un contrat de design-construction à M. Richard Deschamps Cosoltec inc. pour la conception et la construction de Arrondissement de LaSalle la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment M. Marc-André Gadoury Arrondissement de Rosemont - La Petite-1194) - Dépense totale de 20 616 914,52 \$, taxes Patrie incluses - Appel d'offres 5854 (3 soumissionnaires). M. Manuel Guedes Arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles Mme Louise Mainville Arrondissement du Plateau Mont-Royal Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard (ORIGINAL SIGNÉ) (ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier

Présidente

Pierre G. Laporte

Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE1658840034

Accorder un contrat de design-construction à Cosoltec inc. pour la conception et la construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic dans l'arrondissement d'Outremont (bâtiment 1194) - Dépense totale de 20 616 914,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5854 (3 soumissionnaires).

À sa séance du 2 novembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

• Contrat de plus de 10 M\$.

Le 9 novembre 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus de sollicitation du marché dans ce dossier et ont reçu des réponses satisfaisantes.

Ils ont bien compris que l'adjudicataire, un entrepreneur général, avait retenu les services d'une équipe de professionnels pour la conception et le design du projet. Ils ont aussi compris que le Service allait assurer un important contrôle de qualité pour favoriser une livraison rapide et un projet à la hauteur des attentes.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

• Contrat de plus de 10 M\$.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE165884003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.008

2016/11/16 08:30

		Dossier #	: 116/231045)
nité administrative	Service des infrastructures vo	oirie et transports .	Direction des	

responsable :

infrastructures , Division de la conception des travaux

Niveau décisionnel proposé :

Conseil municipal

Charte montréalaise des droits et

responsabilités :

Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau

Projet:

Objet: Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des

travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les avenues Laurier et de l'Épée et dans le boulevard Saint-Joseph. Dépense totale de 15 697 353,27 \$ (contrat: 13 847 691,64 \$ \$ + incidences: 1 869 416,63 \$),

taxes incluses. Appel d'offres public 284401 - 6

soumissionnaires.

Il est recommandé:

- 1. d'autoriser une dépense de 15 697 353,27 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les avenues Laurier et de l'Épée et dans le boulevard Saint-Joseph, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2. d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 847 691,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284401 ;
- 3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Alain DUFORT	Le 2016-11-07 11:32
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1167231045

Unité administrative

responsable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des $% \left(1\right) =\left(1\right) \left(1\right) \left($

infrastructures, Division de la conception des travaux

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil municipal

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources,

notamment en matière de gestion de l'eau

Projet : -

Objet: Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des

travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les avenues Laurier et de l'Épée et dans le boulevard Saint-Joseph. Dépense totale de 15 697 353,27 \$ (contrat: 13 847 691,64 \$ \$ + incidences: 1 869 416,63 \$),

taxes incluses. Appel d'offres public 284401 - 6

soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux de réfection de la chaussée, des trottoirs et des infrastructures souterraines sont devenus nécessaires sur l'avenue Laurier Ouest, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue du Parc, étant donné la désuétude de ces équipements. La Ville de Montréal profite donc de cette occasion pour réaménager cette importante avenue des arrondissements Outremont et Plateau-Mont-Royal, afin de favoriser sa convivialité et ainsi consolider la vie de quartier tout en dynamisant le secteur commercial.

L'avenue a été complètement repensée dans le but d'améliorer le confort et la sécurité des usagers. L'idée d'offrir aux usagers une expérience d'achats et de déambulation de qualité a guidé le choix des aménagements. À cet effet, les trottoirs seront élargis afin de faire de la rue un endroit où il fait bon marcher, s'arrêter et permettre l'installation de terrasses. Des arbres biodiversifiés seront plantés pour procurer plus de confort aux usagers et augmenter la canopée. L'installation de nouveau mobilier urbain et d'un nouvel éclairage de rue est également prévue, offrant ainsi davantage de confort et de sécurité aux piétons. Afin d'offrir un aménagement où les vitesses de circulation seront apaisées, il est prévu de diminuer la largeur des voies de circulation. De plus, des avancés de trottoir seront aménagées à toutes les intersections sur l'avenue Laurier et sur les rue transversales permettant d'améliorer la traversée de la rue, le verdissement et offrant des espaces publics de qualité. Des aménagements cyclables seront aussi réalisés afin de lier l'avenue Laurier à la piste cyclable du chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Les feux de circulation à l'intersection de l'avenue Querbes seront remplacés par des panneaux d'arrêt afin de maintenir une circulation apaisée et d'assurer un rythme de circulation automobile lent. Finalement, les rampes d'accès aux trottoirs seront alignées aux corridors de marche et munis de plagues tactiles en concordance avec les principes d'accessibilité universelle.

Les investissements alloués à ces aménagements permettront de consolider la vitalité de ces quartiers et faire de Montréal une ville où il fait bon vivre, travailler et commercer.

La reconstruction de la chaussée faisant partie du présent projet est sous la responsabilité de la Direction des transports du Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT) qui poursuit, via son *Programme de réfection du réseau routier artériel*, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises. Ces investissements viennent contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Également, pour assurer la sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes, l'éclairage sera complètement revu pour s'adapter à la nouvelle géométrie et ainsi maintenir le réseau d'éclairage à son niveau actuel, voire à l'améliorer si possible. Cette action vise à consolider et conserver les équipements municipaux en bon état et remplacer les actifs qui ont atteint la fin de leur vie utile. Le nouveau réseau d'éclairage sera doté de la technologie au DEL.

De plus, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau intègre des travaux de reconstruction de la conduite secondaire d'eau potable et de quelques tronçons de conduite d'égout dans le contrat actuel et ce, sur les avenues Laurier, de l'Épée et sur le boulevard Saint-Joseph. Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Enfin, la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et Bell Canada reconstruisent leurs infrastructures détériorées et ces travaux sont intégrés dans le contrat de l'entrepreneur afin de limiter les interventions subséquentes.

La DGSRE du Service de l'eau et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour la réalisation des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les avenues Laurier et de l'Épée et dans le boulevard Saint-Joseph.
Ces travaux consistent en:

Avenue Laurier, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue du Parc

• la réalisation d'aménagements temporaires destinés à la minimisation des impacts du chantier, à la sécurité et l'accessibilité des piétons ainsi qu'à la création d'une

- signature visuelle distinctive et la diffusion d'information relative aux travaux en cours (voir pièce jointe);
- la reconstruction de 351 mètres de conduites d'égout unitaire de diamètres variant de 300 mm à 900 mm;
- la reconstruction de 822 mètres de conduite d'eau de 100 mm à 400 mm de diamètre;
- l'excavation de tranchées pour le déplacement des conduites gazières aux intersections de l'avenue Laurier avec l'avenue de l'Épée et la rue Hutchison;
- la reconstruction complète des trottoirs et des bordures sur une longueur totalisant environ 460 mètres;
- la reconstruction de la chaussée sur une longueur totalisant environ 460 mètres;
- le remplacement du système d'éclairage;
- des travaux sur les feux de circulation;
- des travaux de mise à niveau du réseau de la CSEM;
- des travaux de mise à niveau du réseau de Bell Canada.

Avenue de l'Épée, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Laurier et boulevard Saint-Joseph, du chemin de la Côte-Sainte-Catherine à l'avenue de l'Épée

- la reconstruction et la construction de 130 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 300 mm à 900 mm;
- la reconstruction et la construction de 214 mètres de conduite d'eau variant de 150 mm à de 300 mm de diamètre;
- la reconstruction des trottoirs et des bordures, lorsque requise;
- la reconstruction de la chaussée sur une longueur totalisant environ 125 mètres (avenue de l'Épée);
- la réfection permanente des coupes (boulevard Saint-Joseph).

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux, un plan clé ainsi que le plan de réaménagement géométrique.

Des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine à l'intersection de l'avenue Laurier. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada, est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé « Travaux de Bell Canada dans le chemin de la Côte-Sainte-Catherine à l'intersection de l'avenue Laurier ». Ces travaux au montant de 19 755,00 \$ taxes incluses, représentent 0,14 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada. Ils seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte. Également, ce projet intégré a fait l'objet d'une coordination étroite avec les services techniques des arrondissements et du comité consultatif de l'avenue Laurier Ouest (commerçants et citoyens).

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 1 286 180,57 \$ (taxes

incluses), soit une moyenne pondérée de 10,24 % du coût des travaux tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage et de feux de circulation qui est de 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1659065010 et 1659065011).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques et CSEM, de marquage de chaussée et de signalisation, de fouilles archéologiques, de déplacement de conduites gazières de Gaz Métro, d'horticulture et de mobilier urbain, de gestion des impacts (location d'espaces de stationnements et achat de vignettes de stationnement sur rue réservés aux résidents), de maintien de la circulation pendant les travaux, d'achat de mobilier pour les feux de circulation, de chloration des conduites d'eau existantes, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder. Vous trouverez également en pièce jointe la liste des preneurs du cahier des charges.

À noter qu'un total de six (6) soumissions ont été reçues dont deux (2) ont été jugées inadmissibles étant donné qu'elles ne respectaient pas les conditions émises à la clause d'expérience du soumissionnaire à titre de maître-d'oeuvre (voir la clause en pièce jointe), soit :

- Roxboro Excavation inc., plus basse soumission reçue (13 250 009,93 \$),
- Allia Infrastructures Ltée (16 175 955,24 \$).

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions conformes reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt ainsi que les exigences techniques des articles 1.1 et 1.2 des clauses administratives particulières).

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de la Division de la gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) étant inférieure à 10%, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, soit un contrat de travaux de plus de 10 M\$.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et s'appliquent à chaque étape du contrat. En effet, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 7 000 \$, excluant les taxes, par jour de calendrier de retard pour chacune des étapes. La pénalité est sans plafond. Par ailleurs, un boni de 3 500 \$ est prévu par jour, pour certaines étapes, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 105 000 \$, dans le cas où les travaux sont terminés avant le délai d'exécution prévu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal pour la Ville relatif à ce contrat est de 15 697 353,27 \$ (taxes incluses) et comprend:

- un contrat à la compagnie Construction Bau-Val inc. pour un montant de 13 847 691,64 \$ taxes incluses;
- moins les travaux de Bell Canada pour un montant de 19 755,00 \$ taxes incluses;
- plus des incidences de 1 869 416,63 \$ taxes incluses, lesquelles incidences incluent le contrat à Gaz Métro pour le déplacement des conduites gazières au montant de 29 386,30 \$ taxes incluses.

Gaz Métro a fourni une estimation du coût des travaux, incluant les coûts afférents à la préparation de l'évaluation (voir pièce jointe) au montant de 26 714,82 \$, taxes incluses. Gaz Métro facturera à la Ville de Montréal les coûts réels après les travaux selon la valeur résiduelle de la conduite existante telle que précisé à l'entente UMQ - GazMétro signée en décembre 2013 et entérinée par la Ville en avril 2014. À ce montant, la Ville ajoute une enveloppe dédiée aux contingences de l'ordre de 10% du coûts estimé par Gaz-Métro pour pallier aux risques inhérents à ce genre de travaux, soit 2 671,48 \$, taxes incluses. Ces contingences portent la valeur maximale du contrat à 29 386,30 \$, taxes incluses.

La dépense à faire autoriser par les différentes instances est répartie de la façon suivante entre les différents PTI des unités d'affaires:

- 84,2 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 13 213 604,38 \$, taxes incluses;
- 7,0 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 1 109 205,01 \$, taxes incluses;
- 8,8 % au budget triennal de la CSEM (contrat 1367) pour un montant de 1 374 543,88 \$, taxes incluses.

La dépense au montant de 15 697 353,27 \$ est assumée entièrement par la Ville centrale et représente un coût net de 14 315 901,11 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants:

- # 16-007 Réaménagement Laurier Ouest entre du Parc et Côte-Sainte-Catherine
- # 16-005 Réaménagement géométrique du réseau artériel
- # 16-026 PG Renouv, Rés. second. AO et ÉG.
- # 16-046 Conduits souterrains/enfouis. fils aériens

Par ailleurs, l'ensemble des travaux de la DGSRE est admissible à une subvention estimée à 1 109 205,01 \$ (taxes incluses) dans le cadre de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec), ce qui ne laisse aucune charge aux contribuables. Les autres travaux laissent un impact sur l'emprunt net à la charge des contribuables de 13 303 049,09 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

Le détail des informations financières se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc, le tout en conformité avec l'action 7 du plan d'action de l'administration municipale Montréal durable 2016-2020: « Optimiser la gestion de l'eau ». Il inclut également des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal, le tout en conformité avec l'action 4 du plan d'action de l'administration municipale Montréal durable 2016-2020: « Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité ».

Par ailleurs, le nouveau système d'éclairage est doté de la technologie au DEL.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE et la Direction des transports nous informent que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des infrastructures existantes. De plus, si la réalisation des travaux est retardée, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Il s'agit d'un contrat majeur pour la Direction des infrastructures. La complexité d'un contrat de cette ampleur implique un délai de 4 à 6 semaines pour le démarrage des travaux afin de rencontrer l'entrepreneur, préparer et approuver les planches de signalisation, commander le matériel, obtenir les permis, etc., afin de réaliser un maximum de travaux dès le début de l'année 2017, le début de la réalisation des travaux du contrat est prévu à la mi-janvier 2017. Le fait de reporter cet octroi à un conseil ultérieur à celui de novembre aurait un impact sur le phasage des travaux prévu aux documents d'appel d'offres et sur la réalisation du projet.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 14 février 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: novembre 2016

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances

décisionnelles visées

Début des travaux : janvier 2017 Fin des travaux : octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, à l'exception de la directive « Utilisation du cahier des charges administratif harmonisé pour les appels d'offres publics d'exécution de travaux ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie LABERGE, Outremont
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
André BRIDEAU, Outremont
Kathy DAVID, Service de l'eau
Alain FISET, Outremont

Lecture:

Alain FISET, 1er novembre 2016 Jean CARRIER, 27 octobre 2016 Guy PELLERIN, 26 octobre 2016 Mathieu-Pierre LABERGE, 26 octobre 2016 Kathy DAVID, 26 octobre 2016 André BRIDEAU, 26 octobre 2016 Benoît MALETTE, 26 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESPAROIS Ingénieur **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-10-26

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN

Claude CARETTE

Directrice des infrastructures Directeur

Approuvé le : 2016-11-03 **Approuvé le :** 2016-11-04

RÉSULTATS FINALS - ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification						
No de l'appel d'offres :	284401	No du GDD : 1167231045	\square			
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égout, de conduite d'eau, de v et de l'Épée et dans le boulevard Saint-J	voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les avenues Laurie loseph)r			
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme					
			_			
Déroulement de l'appe						
Lancement effectué le :	12 - 9 - 2016	Ouverture originalement prévue le : 5 - 10 - 2016				
Ouverture faite le :	17 - 10 - 2016	Délai total accordé aux soumissionnaires : 34	jrs			
Addenda émis						
Nombre d'addenda émis du	rant l'appel d'offres : 6 S	Si addenda, détailler ci-après Impact sur le co				
Date de l'addenda	Description somr	maire de l'addenda estimé du contrat	(\$)			
	Modifications des clauses administratives		٦l			
27 - 9 - 2016	Éclairage, Égout et aqueduc, Voirie et CS aux plans, notamment pour l'ajout de l'ar	· ·				
29 - 9 - 2016	Report de date d'ouverture	- 170 922.99	\dashv			
6 - 10 - 2016	Modifications mineures des devis technic	ques Aménagement temporaire,	711			
7 - 10 - 2016	Circulation et Voirie, aux formulaires de s	soumission et aux plans. (33 894.63	<u>) </u>			
7 - 10 - 2016	Report de date d'ouverture Modifications mineures aux formulaires d	de soumission.	\dashv			
13 - 10 - 2016	Correction mineure du bordereau de sou	(*******	ΉΙ			
Analyse des soumission	ons					
Nbre de preneurs	Nbre de soumissions re	eçues 6 % de réponses 20)			
	Nbre de soumissions re	ejetées 2 % de rejets 33	.3			
Soumissions rejetées (nom	·		_			
ROXBORO EXCAVATION I			\neg l			
ROXBORO EXCAVATION INC. La clause "Expérience du maître d'oeuvre" n'est pas respectée La clause "Expérience du maître d'oeuvre" n'est pas respectée La clause "Expérience du maître d'oeuvre" n'est pas respectée						
Durée de la validité initiale d	de la soumission : 120	jrs Date d'échéance initiale : 14 - 2 - 201	-			
			=			
Prolongation de la validité d	e la soumission de :	jrs Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAA	А			
Résultats de l'appel d'o	offres					
Sour	missions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin	٦l			
		Avant contingences Contingences Total	⊒ I			
CONSTRUCTION BAU-VAL		12 561 511.07	_			
LES EXCAVATIONS GILBE		15 287 442.76	— 1			
GROUPE TNT INC.	THE OTHER WO.	17 499 773.09				
Estimation	interne	12 765 047.43	\exists $ $			
Écart entre la plus basse s	soumission et l'estimation	-1.6%	-			
	us basse soumission conforme et la plus		二			
Dossier à être étudié pa			_			
·		`				
validation du droit de d	and an atom decrease 1 1 1 1	and the standard section is a section of the sectio	-			
		ommandé (cocher la case appropriée)				
N.A.	OK N.A.	ommandé (cocher la case appropriée) OK				
		,				
N.A.	OK N.A.	ОК				
N.A.	OK N.A.	OK X Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant				
N.A. RBQ	OK N.A.	OK X Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant				
RENA N.A. REQ RENA Recommandation	OK N.A. X AMF X Revenu Qc CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	OK X Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant]			
N.A. RBQ	OK N.A. X AMF X Revenu Qc CONSTRUCTION BAU-VAL INC. t les contingences) (\$):	OK X Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant X X]			
RENA N.A. REOMMAN A COMMAN A	OK N.A. X AMF X Revenu Qc CONSTRUCTION BAU-VAL INC. t les contingences) (\$): :	OK X Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant X]			



Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :	Le 21 nove	embre 2016
Présidente		
Mme Émilie Thuillier Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville		
Vice-présidente		conformité du processus
Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier – Hochelaga- Maisonneuve	d'appel d'offres - M	andat SMCE167231045
Membres		
M. Richard Celzi Arrondissement de Mercier – Hochelaga- Maisonneuve		
Mme Marie Cinq-Mars Arrondissement d'Outremont	Accorder un contrat à Co	nstruction Bau-Val inc., pour
M. Richard Deschamps Arrondissement de LaSalle	des travaux d'égout, de	conduite d'eau, de voirie, circulation, dans les avenues
M. Marc-André Gadoury Arrondissement de Rosemont – La Petite- Patrie	Joseph. Dépense totale	dans le boulevard Saint- de 15 697 353,27 \$ (contrat: nces: 1 869 416,63 \$), taxes
M. Manuel Guedes Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles		fres public 284401 -
Mme Louise Mainville Arrondissement du Plateau Mont-Royal		
Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard		
	(ORIGINAL SIGNÉ)	(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier Présidente Pierre G. Laporte

Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE167231045

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les avenues Laurier et de l'Épée et dans le boulevard Saint-Joseph. Dépense totale de 15 697 353,27 \$ (contrat: 13 847 691,64 \$ + incidences: 1 869 416,63 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 284401 - 6 soumissionnaires.

À sa séance du 9 novembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

Contrat de plus de 10 M\$.

Le 9 novembre 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que l'application d'une clause particulière sur l'expérience des soumissionnaires à titre de maître d'œuvre a eu pour effet d'éliminer deux soumissions. Ils ont invité le Service à ajouter au sommaire décisionnel des renseignements sur cette clause, pour permettre une meilleure compréhension du dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

• Contrat de plus de 10 M\$.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE167231045 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.009

2016/11/16 08:30



Dossier #: 1167231047

Unité administrative

responsable:

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des $% \left(1\right) =\left(1\right) \left(1\right) \left($

infrastructures , Division de la conception des travaux

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'agglomération

Charte montréalaise des

Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources,

droits et responsabilités : notamment en matière de gestion de l'eau

Compétence d'agglomération :

Alimentation en eau et assainissement des eaux

Projet: -

Objet: Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux

d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 21 896 446,49 \$ (contrat: 18 424 424,00 \$ et incidences: 3 506 954,15 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 261601- 7

soumissionnaires

Il est recommandé:

- 1. d'autoriser une dépense de 21 896 446,49\$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage Phase 1, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- d'accorder à Groupe TNT inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 424 424,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 261601;
- 3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 0,42% par l'agglomération, pour un montant de 92 022,66 \$.

Signataire :	Alain DUFORT

Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1167231047

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des

infrastructures , Division de la conception des travaux

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources,

notamment en matière de gestion de l'eau

Compétence d'agglomération :

Alimentation en eau et assainissement des eaux

Projet: -

Objet: Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux

d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Gouin, et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 21 896 446,49 \$ (contrat: 18 424 424,00 \$ et incidences: 3 506 954,15 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 261601- 7

soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (le « SIVT ») a obtenu, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation 2016-2018, un règlement d'emprunt de 37 500 000 \$ pour procéder à la réfection des infrastructures souterraines et routières du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg dans l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville, ce qui représente environ 3 km de rue. Ce projet de réaménagement aura un impact majeur sur la qualité de vie des résidents et particulièrement des aînés résidents sur le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle. Ces aménagements feront de ce secteur une entrée de ville emblématique digne d'une métropole du 21^e siècle, non seulement par son aménagement mais par l'ajout d'un éclairage architectural et d'arbres matures bordant le pont.

La Ville de Montréal est une Métropole amie des ainés (MADA). Dans les plans d'action MADA et en accessibilité universelle, nous nous sommes engagés à analyser et développer de nouveaux standards pour l'aménagement de trajets piétonniers sécuritaires, confortables et accessibles pour les personnes âgées et en accessibilité universelle. Le projet Laurentien-Lachapelle sera un modèle dans le domaine.

En résumé, le projet vise l'atteinte des objectifs suivants :

· Réaménagement complet du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle (et de l'entrée

de la ville) qui deviendront deux artères à sens unique;

- · Aménagement de douze (12) intersections afin de les rendre universellement accessibles, construction de saillies, ajout de feux de circulation et de feux piétons, construction et élargissement des trottoirs, ajout de mobilier urbain, le tout pour rendre les aménagements de la rue plus conviviaux et de réduire le temps de traversée aux intersections;
- · Création d'une entrée emblématique pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de la Ville de Montréal avec l'illumination des arbres matures existants (concept de « forêt bleue ») et la plantation de 400 autres (création de 4500 m² d'espaces de verdure) réduisant également les îlots de chaleur;
- · Accent mis sur les transports actifs et collectifs par l'aménagement de trottoirs larges et plantés, la réduction de la chaussée, l'implantation de voies réservées pour les autobus, l'ajout de nouveaux liens cyclables afin de sécuriser le lien cyclable près du pont Lachapelle et de raccorder les voies cyclables Est-Ouest, entre les rues Louisbourg et Keller.

Ce projet qui intègre la mise à niveau des infrastructures municipales (conduites souterraines d'eau et d'égout et réfection routière) permettra de combiner tous les travaux en un seul chantier. Une attention particulière sera apportée à la gestion des impacts auprès des résidents et des utilisateurs durant les travaux afin de minimiser les impacts du chantier.

Considérant l'ampleur de ce projet, il sera construit en trois phases. Le présent dossier consiste en la première phase des travaux qui doit débuter en 2017 par la construction du boulevard Laurentien entre le pont Lachapelle et la rue Émile Nelligan, la construction de la rue Lachapelle entre le pont Lachapelle et le boulevard Gouin et la construction du boulevard Gouin situé entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle.

À noter que les travaux de ce contrat sont prévus dans six (6) rues. Or les travaux de la rue Vanier et dans une moindre mesure ceux de la rue Lachapelle sont conditionnels à l'approbation par le conseil municipal de la Ville de Montréal d'une promesse d'échange d'immeubles entre la Ville et les Entreprises Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc., (GDD 1160783011 prévu au CM du 21 novembre 2016) (voir document en pièce jointe).

La Direction de l'eau potable du Service de l'eau et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0137 - 25 janvier 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routière et de réaménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle entre le pont Lachapelle et la rue de Louisbourg (1151097015).

DESCRIPTION

Les différents travaux intégrés de ce contrat auront lieu dans les boulevards Laurentien et Gouin et dans les rues Lachapelle, Vanier, de l'Abord-à-Plouffe et du Bocage - Phase 1 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, sur une longueur de 1 900 mètres et consistent en :

- · reconstruction d'un égout combiné et de conduites d'eau secondaire;
- · reconstruction de trottoirs avec bordure de granite et réalisation de nouvelles fosses d'arbres;

- · mise en place de nouveaux puisards avec raccordements à l'égout unitaire;
- · plaques podotactiles en fonte à fournir et installer aux rampes pour handicapés;
- reconstruction de chaussée (pleine largeur);
- · travaux sur le réseau CSEM, notamment la reconstruction de puits d'accès et de conduits électriques souterrains;
- · reconstruction de bases et de conduits;
- · la fourniture et l'installation de nouveau système d'éclairage;
- · la mise aux normes des feux de circulation aux intersections;
- · aménagement d'une piste cyclable et d'un sentier piétonnier;
- · déplacement d'un poteau et reconstruction de massif et de conduits Bell-Canada;
- · réfection de chambres de vannes de conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre;
- · construction d'une chambre de régulation de la pression d'eau;
- · réhabilitation d'une conduite d'égout pluviale;
- · fouilles archéologiques là où requis.

Veuillez trouver en pièces jointes une description des principaux actifs visés par les travaux, un plan de localisation, un plan de réaménagement ainsi qu'une vue de l'intersection des boulevards Laurentien et Gouin, avant et après le projet.

Des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada sur le boulevard Gouin. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada, est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé « Travaux de Bell Canada sur le boulevard Gouin, entre le boulevard Laurentien et la rue Lachapelle ». Ces travaux au montant de 34 391,66 \$ taxes incluses, représentent 0,19 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada. Ils seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 2 162 851,32 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 13,3 % du coût des travaux tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % mais

plusieurs sous-projets ont un pourcentage de 15 % en raison des risques inhérents reliés à la présence de sols contaminés, de roc ainsi qu'aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière :

- d'utilités publiques;
- de gestion des impacts;
- d'installation de cadres et de couvercles de Bell, de nivellement de cadres d'Hydro-Québec et de la CSEM et de déplacement de poteau sur Vanier;
- de mobilier urbain, de plaques podonymiques et de plantations arboricoles et horticoles;
- de mobilier et d'accessoires pour les feux de circulation et divers besoins en éclairage;
- de frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif et la gestion environnementale;
- de chloration des conduites d'aqueduc;
- de signalisation écrite;
- d'archéologie;
- de services professionnels pour l'habillage de chantier;
- de conception et surveillance pour travaux CSEM.

Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

À noter qu'un total de sept (7) soumissions ont été reçues dont deux (2) ont été jugées inadmissibles étant donné qu'elles ne respectaient pas les conditions émises à la clause de l'expérience du soumissionnaire à titre de maître d'oeuvre (voir la clause en pièce jointe), soit :

- Roxboro Excavation inc. (18 733 810,54 \$);
- Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc. (20 876 798,79 \$).

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions conformes reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réel du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de la DGPEC étant inférieur à 10 %, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, soit un contrat de travaux de plus de 10 M\$.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard décrites à l'article 5 des Clauses administratives spéciales du cahier des charges de l'appel d'offres 261601. La pénalité s'applique à chaque phase du contrat et l'article

stipule que l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,05 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes, par jour de calendrier de retard par phase. La pénalité est sans plafond. De plus, un boni est prévu à l'article 6 des Clauses administratives spéciales si les travaux de chaque étape sont terminés avant la fin du délai d'exécution. Ce boni correspond à 3 500 \$ par jour par étape jusqu'à concurrence d'un montant maximale de 105 000 \$ pour l'ensemble du contrat, soit l'équivalent de trente (30) jours de calendrier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 21 896 446,49 \$ taxes incluses et comprend :

- un contrat à Groupe TNT inc. pour un montant de 18 424 424,00 \$ taxes incluses;
- moins les travaux de Bell Canada pour un montant de 34 931,66 \$ taxes incluses;
- plus des incidences de 3 506 954,15 \$ taxes incluses.

La dépense à faire autoriser par les différentes instances est répartie de la façon suivante entre les différents PTI des unités d'affaires :

ties differents i il des diffices d'affaires.

- 84,02 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 18 397 962,48 \$, taxes incluses;
- 0,42 % au PTI de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau pour un montant de 92 022,66 \$, taxes incluses;
- 15,56 % au budget triennal de la CSEM pour un montant de 3 406 461,35 \$, taxes incluses.

La majeure partie de la dépense, soit un montant de 21 804 423,83 \$ taxes incluses, est assumée par la ville centrale et représente un coût net de 19 868 710,62 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants et entièrement à la charge des contribuables :

- # 16-008 Réaménagement Laurentien-Lachapelle, entre pont Lachapelle et blvd Keller
- # 16-046 Conduits souterrains/enfouis. fils aériens

Par ailleurs, l'autre portion de la dépense au montant de 92 022,66 \$ taxes incluses, est assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ». Elle représente un coût net de 84 028,95 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par la réserve de l'eau de l'agglomération.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

Le détail des informations financières se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau ainsi que la Direction des transports nous informent que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, de la chaussée ainsi que des trottoirs existants.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 21 février 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Novembre 2016

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances

décisionnelles visées

Début des travaux : Janvier 2017 Fin des travaux : Octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville Jean-François DUBUC, Service de l'eau Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture:

Jean CARRIER, 7 novembre 2016 Mathieu-Pierre LABERGE, 7 novembre 2016 Jean-François DUBUC, 4 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lakhdar KHADIR Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-03

Yvan PÉLOQUIN Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-11-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE Directeur

Approuvé le : 2016-11-07

VERSION FINALE - ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification						
No de l'appel d'offres : 261601	No du GDD : 1167231047					
	éclairage et de feux de circulation dans les boulevards Laurentien et Abord-à-Plouffe et du Bocage. – Phase 1 – Arrondissement:					
Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme						
Déroulement de l'appel d'offres						
Lancement effectué le : 21 - 9 - 2016	Ouverture originalement prévue le : 17 - 10 - 2016					
Ouverture faite le : 24 - 10 - 2016						
Ouverture latte le . 24 - 10 - 2010	Délai total accordé aux soumissionnaires : 32 jrs					
Addenda émis						
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres 5 Si addenda,	détailler ci-après Impact sur le coût					
Date de l'addenda Description sommair	e de l'addenda (\$)					
29 - 9 - 2016 Modifications aux plans et devis CSEM, devis cir						
5 - 10 - 2016 Publication de documents normalisés selon le no						
7 - 10 - 2016 Ajout du devis habillage de chantier au cahier Vo						
13 - 10 - 2016 Report de la date d'ouverture	-					
17 - 10 - 2016 Nouveau devis circulation et modifications aux a	rticles habillage de chantier 855 210.00					
Analyse des soumissions	~					
Nbre de preneurs 30 Nbre de soumissions reçues	7 % de réponses 23					
Nbre de soumissions rejetées	2 % de rejets 28.6					
Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif et / ou tech	<u>inique</u>					
ROXBORO EXCAVATION INC. La clause "Expérience du maître d'oeuvre	" n'est pas respectée					
DEMIX CONSTRUCTION, La clause "Expérience du maître d'oeuvre	" n'est pas respectée					
une division du GROUPE CRH CANADA INC.						
5.4.7.5.4.4.5.7.4.4.5.						
Durée de la validité initiale de la soumission : 120	jrs Date d'échéance initiale : 21 - 2 - 2017					
Prolongation de la validité de la soumission de :	jrs Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA					
Résultats de l'appel d'offres						
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin					
	Avant contingences Contingences Total					
GROUPE TNT INC.	16 261 572.68					
EXCAVATION LOISELLE INC. LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÊT INC.	18 169 929.51					
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	18 533 563.16					
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	19 611 188.83 2 600 811.17 22 212 000.00					
Estimation INTERNE	16 378 556.03 2 176 156.26 18 554 712.29					
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation	-0.7%					
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse	11.7%					
Dossier à être étudié par la CEC : Oui X NON						
Validation du droit de contracter du soumissionnaire recomman	dé (cocher la case appropriée)					
N.A. OK N.A.	OK					
RBQ X AMF X Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant						
RENA X Revenu Qc	Х					
Recommandation						
Nom du soumissionnaire : GROUPE TNT INC.						
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):						
, , ,						
Montant des incidences (\$):	3 505 954.15					
Date prévue de début des travaux : 16 - 1 - 2017	Date prévue de fin des travaux : 15 - 10 - 2018					



Service du greffe

Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay Arrondissement de Saint-Léonard

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission : Le 24 novembre 2016 Présidente Mme Émilie Thuillier Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville Rapport d'examen de la conformité du processus Vice-présidentes d'appel d'offres - Mandat SMCE167231047 Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Mme Paola Hawa Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue Membres Mme Dida Berku Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des Ville de Côte-Saint-Luc travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, M. Richard Celzi d'éclairage et de feux de circulation dans le Arrondissement de Mercier - Hochelagaboulevard Laurentien, la rue Lachapelle, la rue Vanier Maisonneuve et le boulevard Gouin - Phase 1. Arrondissement Mme Marie Cing-Mars d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale Arrondissement d'Outremont 21 930 446,49 \$ (contrat: 18 424 424 \$ et incidences: M. Richard Deschamps 3 540 954,15 \$), taxes incluses. Appel d'offres public Arrondissement de LaSalle 261601-7 soumissionnaires. M. Marc-André Gadoury Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie M. Manuel Guedes Arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles Mme I ouise Mainville

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier

Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte

Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE167231047

Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Laurentien, la rue Lachapelle, la rue Vanier et le boulevard Gouin - Phase 1. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dépense totale de 21 930 446,49 \$ (contrat: 18 424 424 \$ et incidences: 3 540 954,15 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 261601- 7 soumissionnaires.

À sa séance du 9 novembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

• Contrat de plus de 10 M\$.

Le 9 novembre 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont reçu des réponses satisfaisantes.

Ils ont bien compris que l'application d'une clause particulière sur l'expérience des soumissionnaires à titre de maître d'œuvre a eu pour effet d'éliminer deux soumissions. Ils ont invité le Service à ajouter au sommaire décisionnel des renseignements sur cette clause pour assurer une meilleure compréhension du dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

• Contrat de plus de 10 M\$

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE167231047 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.010

2016/11/16 08:30



D!		_	44		4	^	^	^	^	4
Dossier	ж	•	11	n,	Æ I		L)	()	u	

Unité administrative

responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs ,

Section Projets et Diagnostic - Conduites Principales

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Alimentation en eau et assainissement des eaux

Projet:

Objet: Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin

inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 922 544,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15195 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à

cette fin

Il est recommandé:

- 1. d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 922 544,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15195 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention:
- 2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par	Alain DG MARCOUX Le 2016-10-22 09:36
Signataire :	Alain DG MARCOUX
	Directeur général Direction générale , Cabinet du directeur général



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1167100001

Unité administrative

responsable:

Service de l'eau, Direction de l'eau potable, Projets majeurs,

Section Projets et Diagnostic - Conduites Principales

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Projet:

Objet: Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin

> inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 922 544,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15195 -

(5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à

cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de construction et de réhabilitation des conduites principales d'aqueduc, la Direction de l'eau potable (DEP) doit réaliser au cours des prochaines années plusieurs projets relatifs à la sécurisation, la rénovation et la consolidation du réseau de conduites principales, incluant les chambres souterraines sur le territoire de l'île de Montréal. En effet, bon nombre d'équipements (conduites, vannes, etc.) ont atteint leur durée de vie utile et doivent être reconstruits ou réhabilités. L'ajout de conduites pour éliminer les risques associés aux conduites uniques fait également partie de la stratégie de la DEP qui est responsable de ce réseau. Préliminairement aux différents travaux, des services professionnels en ingénierie sont nécessaires, entre autres, pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux et la gestion de projet.

Les besoins importants d'intervention sur le réseau primaire d'aqueduc et la grande quantité de projets en cours font en sorte que les équipes internes ne peuvent pas assurer seules l'intégralité de la préparation et de la réalisation de ces projets.

L'appel d'offres public no 16-15195 a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 22 août 2016. La date limite de réception des soumissions était le 7 septembre 2016. La durée de la publication a été de 15 jours de calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la loi sur les cités et villes. La validité des soumissions est de 150 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 4 février 2017.

Un (1) addenda a été publié le 31 août 2016, pour l'ajout de la nouvelle politique de gestion contractuelle, en date du 25 août 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0343 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la conception, la surveillance des travaux, la gestion de projet et la réalisation d'études de projets de conduites principales d'aqueduc - Dépense totale de 4 744 275,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13345 (6 soumissionnaires).

CG12 0360 - 27 septembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour les services d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc et leurs accessoires, pour une somme maximale de 1 161 806,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12146 (5 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels en ingénierie à SNC Lavalin inc., pour une durée de cinq (5) ans, soit de 2016 à 2021, pour les services en ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc.

Les services couvrent principalement la discipline du génie civil, mais également l'électricité, la structure, la mécanique et l'automatisation et concernent notamment :

- la production d'études;
- la préparation de plans et devis;
- la surveillance bureau ou en résidence des travaux de construction;
- la gestion de projets;
- les services d'arpentage;
- les services de maintien de la circulation ainsi que les services de gestion du bruit.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base horaire, selon les taux présentés dans l'offre de service.

Un pourcentage de 15 %, soit 642 071,08 \$, taxes incluses, pour dépenses admissibles a été ajouté pour l'engagement des services spécialisés, des essais de laboratoire, des reproductions supplémentaires de plans et devis, et toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du projet.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres no. 16-15195 a été préparé selon le principe de 2 enveloppes, soit à critères d'évaluation pondérés.

Cinq (5) soumissions ont été déposées parmi les sept (7) preneurs de documents, ce qui représente 71 % des preneurs de documents. Les deux (2) firmes qui n'ont pas soumissionné n'ont fourni aucune raison de désistement. La liste des preneurs de documents se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Le comité de sélection a siégé le 20 septembre 2016. Parmi les cinq (5) firmes qui ont soumissionné, seules deux (2) d'entre elles ont été retenues par le comité de sélection. Les entreprises Tetra Tech QI inc., Beaudoin Hurens inc. ainsi que Cima + S.E.N.C. n'ont pas obtenu la note technique de passage selon les critères d'évaluation et de sélection décrits dans notre cahier des charges et ont donc été déclarées non conformes. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme SNC-Lavalin inc.

Un tableau d'analyse et d'évaluation des soumissions est joint à l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

Le tableau suivant présente un résumé de l'analyse des résultats des soumissionnaires

retenus.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Autre	Total (Taxes incluses)
SNC-Lavalin inc.	72,9 %	0,25	4 922 544,92 \$	0,00 \$	4 922 544,92 \$
Les Services Exp inc.	75,4 %	0,21	5 965 057,57 \$	0,00 \$	5 965 057,57 \$
Dernière estimation réalisée	6 748 259,20 \$				
Écart entre l'adjudicatal (l'adjudicataire – estima	- 1 825 714,28 \$				
Écart entre l'adjudicatai ((l'adjudicataire – estim	- 27,05 %				
Écart entre la 2 ^{ème} meil (2 ^{ème} meilleure note fin	- 1 042 512,65 \$				
Écart entre la 2 ^{ème} meil ((2 ^{ème} meilleure note f	- 21,18 %				

L'analyse des soumissions a permis de constater que l'adjudicataire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de - 1 825 714,28 \$ (- 27,05 %) par rapport à l'estimé réalisé à l'interne. Cet écart s'établit à - 1 380 802,48 \$ lorsqu'on exclut les taxes (5 % et 9,975 %) et les dépenses admissibles (15 %). Les principaux éléments expliquant cet écart sont les suivants :

- Portion horaire des travaux : Écart de 24 447,52 \$ soit (1,17 %)
- Portion à pourcentage des travaux : Écart de 1 405 250,00 \$ soit (-46,67 %)

L'analyse des soumissions a également permis de constater que le deuxième soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart de - 1 042 512,65 \$ (-21,18 %) par rapport à l'adjudicataire conforme.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP).*L'adjudicataire recommandé SNC-Lavalin inc. détient une autorisation de conclure des contrats délivrés par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 4 février 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 1 M\$, qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et celui ayant la deuxième meilleure note totale et qu'il existe aussi un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne et l'adjudicataire, enfin l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 922 544,92 \$, taxes incluses. La dépense de 4 922 544,92 \$ taxes incluses, représente un coût net de 4 494 939,64 \$, lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérale et provinciale. Pour la première année, cette dépense sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération. Pour les années subséquentes, la dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

La réserve de l'eau sera affectée annuellement, en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles constatées.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement et la réhabilitation de conduites principales d'aqueduc et la construction de nouvelles conduites principales d'aqueduc visent à assurer une alimentation fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal. Les plans et devis préparés par les professionnels externes seront validés par la DEP afin d'assurer leur conformité avec le Plan d'action Montréal durable 2016-2020 et les directives applicables qui s'y rattachent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où ce contrat de services professionnels ne serait pas accordé, nous assisterions à un ralentissement du rythme des investissements requis, ce qui maintiendrait un niveau de risque important au niveau des conduites principales et entraînerait la perte de certaines subventions applicables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : Novembre 2016

Octroi du contrat : Novembre 2016 Début du contrat : Décembre 2016 Fin du contrat : Décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement : Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume RICHARD Coordonnateur de projet **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-10-11

Marie-Josée GIRARD C/d Projets majeurs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-10-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE Directrice

Approuvé le : 2016-10-21



Service du greffe

Arrondissement de Saint-Léonard

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134 Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission : Le 24 novembre 2016 Présidente Mme Émilie Thuillier Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville Rapport d'examen de la conformité du processus Vice-présidentes d'appel d'offres - Mandat SMCE167100001 Mme Karine Boivin Roy Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Mme Paola Hawa Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue Membres Mme Dida Berku Ville de Côte-Saint-Luc M. Richard Celzi Arrondissement de Mercier - Hochelaga-Accorder un contrat de services professionnels à Maisonneuve SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la Mme Marie Cing-Mars préparation de plans et devis, la surveillance de Arrondissement d'Outremont travaux et la gestion de projet de conduites M. Richard Deschamps principales d'aqueduc, pour une somme maximale de Arrondissement de LaSalle 4 922 544,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15195 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet M. Marc-André Gadoury Arrondissement de Rosemont - La Petitede convention à cette fin. Patrie M. Manuel Guedes Arrondissement de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles Mme I ouise Mainville Arrondissement du Plateau Mont-Royal (ORIGINAL SIGNÉ) (ORIGINAL SIGNÉ) Mme Lili-Anne Tremblay

Émilie Thuillier

Présidente

Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE167100001

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de projet de conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 4 922 544,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15195 - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 2 novembre 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

 Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Le 9 novembre 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris la nature du présent contrat de services professionnels, mais ont posé plusieurs questions sur les contrats de même nature octroyés en 2012 et en 2014. Le Service a expliqué que le contrat octroyé en 2014 avait une durée de cinq ans et que presque toutes les sommes prévues au contrat étaient engagées pour des travaux qui auront lieu dans les pr9chaines années. Il était donc nécessaire de lancer un nouvel appel d'offres pour un contrat dont la durée prévue est de cinq ans.

Les membres ont aussi constaté que le présent contrat à SNC-Lavalin était le troisième octroyé consécutivement depuis 2012. Pour la Commission, il aurait été intéressant d'avoir une liste des mandats exécutés par l'adjudicataire dans le cadre des contrats de 2012 et de 2014 avec les montants engagés et les échéances. La Commission a invité le Service à lui transmettre cette information et à éventuellement l'inclure dans le sommaire décisionnel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

 Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier:

À l'égard du mandat SMCE167100001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.011

2016/11/16 08:30



	Dossier #	: 1100\8201I

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction

des transactions immobilières et de la sécurité , Division

transactions immobilières

Niveau décisionnel proposé :

Conseil municipal

Projet:

Objet: Approbation d'un projet de promesse entre la Ville et Entreprises

Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. pour la réalisation d'un

échange d'immeubles afin de permettre au SIVT de

recommander aux autorités municipales de la Ville d'octroyer le contrat pour la réfection des infrastructures souterraines et routières du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg, dans l'arrondissement

d'Ahunstic-Cartierville, et ce, avant que la Ville ne soit

légalement propriétaire des immeubles convoités en vertu de cet

échange. N/Réf : 31H12-005-1144-02

Il est recommandé:

- d'approuver le projet de promesse entre la Ville et Entreprises Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. pour la réalisation d'un échange d'immeubles afin de permettre au SIVT de recommander aux autorités municipales de la Ville d'octroyer le contrat pour la réfection des infrastructures souterraines et routières du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville, et ce, avant que la Ville ne soit légalement propriétaire des immeubles convoités en vertu de cet échange;
- 2. de permettre à la Ville d'occuper les terrains cédés par Entreprises Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. en vertu de la présente promesse d'échange pour la réalisation des travaux routiers projetés, avant que la Ville n'en soit légalement propriétaire, et de prendre fait et cause pour ces compagnies dès le début de cette occupation.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2016-11-08 16:18
Signataire :		Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1160783011

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction

des transactions immobilières et de la sécurité, Division

transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil municipal

Projet: -

Objet: Approbation d'un projet de promesse entre la Ville et Entreprises

Sylubel inc. et Gestion Vilusa inc. pour la réalisation d'un échange d'immeubles afin de permettre au SIVT de recommander aux autorités municipales de la Ville d'octroyer le contrat pour la réfection des infrastructures souterraines et routières du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahunstic-

Cartierville, et ce, avant que la Ville ne soit légalement

propriétaire des immeubles convoités en vertu de cet échange.

N/Réf: 31H12-005-1144-02

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (le « SIVT ») a obtenu, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation 2016-2018, un règlement d'emprunt de 37 500 000 \$ pour procéder à la réfection des infrastructures souterraines et routières du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle, entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg, dans l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville.

La réfection de ces infrastructures routières représente une opportunité de réaliser un réaménagement majeur de ces tronçons afin de favoriser l'accessibilité et la sécurité des déplacements et pour prendre en compte l'augmentation de l'achalandage des piétons, des cyclistes et du transport en commun. De plus, cela permettra de rehausser la qualité des aménagements paysagers de cette porte d'entrée sur le territoire Montréalais.

Le réaménagement du réseau routier implique que la Ville procède à un échange de terrains avec les propriétaires du concessionnaire automobile, connu sous le nom de Honda Lallier (le « Concessionnaire »), situé sur le côté est du boulevard Laurentien en bordure du pont Lachapelle. Le SGPI a reçu le mandat de réaliser cet échange de terrains avec le Concessionnaire. L'échange permettra à la Ville, entre autres, de devenir propriétaire d'un terrain permettant de prolonger la rue Vanier, qui se termine actuellement en cul-de-sac, du boulevard Laurentien à la rue Lachapelle et également, de devenir propriétaire d'un terrain permettant d'élargir la voie routière conduisant de la rue Lachapelle au boulevard Laurentien pour améliorer la fluidité automobile. L'amélioration de ces accès routiers permettra la fermeture de la partie de la rue Bocage construite entre la rue Lachapelle et le boulevard Laurentien, laquelle fait partie des immeubles cédés au Concessionnaire dans cet échange, ce qui lui permettra d'assembler la salle de montre et l'atelier de mécanique sur un seul et unique emplacement.

En raison de l'identification cadastrale des terrains devant faire partie de l'échange, de

nombreuses vérifications diligentes, du nombre d'intervenants impliqués et des enjeux pour le Concessionnaire, le SGPI ne peut recommander aux autorités de la Ville l'acceptation du projet d'acte d'échange dans le délai de réalisation des travaux planifiés par le SIVT. Le présent sommaire a donc pour but d'obtenir l'accord du conseil municipal quant à l'approbation de cette promesse d'échange, afin de lui donner un caractère irrévocable et de prendre connaissance des risques financiers liés à l'octroi du contrat de réfection des infrastructures municipales devant être soumis par le SIVT au conseil municipal du 21 novembre 2016 pour approbation, avant que la Ville ne devienne légalement propriétaire de ces terrains.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 -1282 - 17 novembre 2015 – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016 -2018 de la Ville de Montréal (volet ville centrale);

CM15-1507 - 17 novembre 2015 - Règlement d'emprunt de 37 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle entre le pont Lachapelle et la rue Louisbourg.

DESCRIPTION

Les principaux terrains que le Concessionnaire cède à la Ville sont identifiés par les pastilles 1.1.1 et 1.1.2 sur le plan disponible en pièce jointe (le « Plan »). Le terrain décrit en 1.1.1 permettra de prolonger la rue Vanier jusqu'à la rue Lachapelle, et ainsi, maintenir un accès entre ces deux voies routières, tout en assurant un lien direct avec la partie de la rue Bocage située au nord-est de la rue Lachapelle et de la rue Vanier. Le terrain décrit en 1.1.2 permettra d'améliorer la fluidité automobile en direction nord pour accéder au pont Lachapelle, mais aussi, il redonnera un accès au boulevard Laurentien en direction sud. En échange, les principaux terrains cédés par la Ville au Concessionnaire sont identifiés sur le Plan par les pastilles 1.2.1 et 1.2.2. La Ville conservera une servitude de passage sur les terrains cédés au Concessionnaire, le temps qu'elle complète les travaux pour ouvrir les nouveaux tracés de rues. La durée de ces travaux est estimée à environ 18 mois. La Ville versera un loyer au Concessionnaire pour l'occupation de ces terrains à compter de la date du début des travaux ou au moment où le Concessionnaire en deviendra propriétaire, soit la plus rapprochée de ces deux dates. Le loyer sera de 1,18 \$/pi², ce qui représente la valeur locative de ces terrains.

Des servitudes permanentes pour la conduite d'égout et les installations de la CSEM présentes en surface et en tréfonds de la rue Bocage seront créées à même l'acte d'échange.

Le règlement d'urbanisme ne permet qu'un usage commercial du site, mais au plan d'urbanisme, l'affectation au sol est mixte (commerciale et résidentielle). Malgré cela, cette transaction demeure très avantageuse pour les opérations courantes du Concessionnaire pour les raisons suivantes :

- · permet de réunir la salle de montre et l'atelier mécanique sur un seul et unique terrain, ce qui augmentera considérablement la fonctionnalité du site;
- · les déplacements véhiculaire et piétonnier entre les deux bâtiments seront plus sécuritaires et plus rapides;
- · augmente les superficies disponibles pour l'entreposage de voitures à l'extérieur, ce qui représente une amélioration non négligeable, car le site possède des dimensions inférieures à ce que l'on retrouve généralement sur le marché pour ce type de commerce;
- · facilitera grandement la mise en valeur de ce terrain, si jamais le commerce était relocalisé sur une artère commerciale plus importante, plus visible et plus accessible.

Cette transaction présente, tout de même, un certain risque financier, même s'il est minime, si jamais le Concessionnaire ne pouvait (ex : vente, faillite, etc.) ou refusait, pour quelques motifs que ce soient, à signer l'acte d'échange lorsqu'il sera prêt. Nous n'avons aucune garantie personnelle ni les états financiers de ces compagnies, mais le Concessionnaire a accepté de nous fournir une lettre de son institution financière confirmant la capacité des Entreprises Sylubel inc. à réaliser les obligations financières comprises dans la présente transaction, lesquelles s'élèvent à plus de 350 000 \$. Cette compagnie fut créée en 1980 et aucune irrégularité n'apparaît au registre des entreprises. Le premier actionnaire de la compagnie est la fiducie de l'épouse de M. Dagenais. De plus, le Concessionnaire possède une réputation enviable, mais advenant un scénario déplorable, même si peu probable, la Ville n'aurait d'autres choix que d'exproprier les terrains ainsi que les autres droits immobiliers convoités (servitudes) et une indemnité d'expropriation serait payable pour ces acquisitions. En contrepartie, devant un tel scénario, le Concessionnaire ne pourrait obtenir en échange les terrains cédés par la Ville et profiter des nombreux avantages que cette transaction lui apporte.

La promesse d'échange permet également d'occuper, dès maintenant, les terrains du Concessionnaire pour la réalisation des travaux planifiés par le SIVT. À cet effet, le directeur du SIVT ou son représentant (Directeur) devra transmettre un avis écrit, par courriel, au Concessionnaire lui demandant de libérer les lieux. Cet avis devra lui être expédié au moins 10 jours ouvrables avant la date du début des travaux. À compter de cette date, la Ville prendra faits et cause pour le propriétaire, et ce, même si elle n'est pas encore propriétaire en titre de ces terrains. La Ville disposera d'une servitude temporaire pour continuer à occuper la rue Bocage et la partie du boulevard Laurentien, une fois vendue, dans l'attente de la complétion des travaux pour aménager les nouveaux accès et disposera, à la fin de ces travaux, d'un délai de 90 jours pour enlever les infrastructures suivantes présentes dans l'emprise de la rue Bocage, à savoir:

- · la borne-fontaine et sa conduite d'alimentation;
- les cinq (5) puisards;
- · les lampadaires et l'abandon des lignes électriques les alimentant.

De plus, la Ville devra, avant l'expiration de ce délai de 90 jours, avoir complété les travaux suivants :

- · construire de nouveaux trottoirs aux limites de la rue Bocage à fermer sur le domaine public de la Ville;
- · remplacer, à ses entiers frais, dans son domaine public, lors de la réalisation des travaux d'infrastructures prévus au cours des deux prochaines années suivant la date de signature de la présente promesse, la conduite actuelle par une conduite de 150 mm avec un réducteur de 50 mm;
- · insérer une gaine appropriée dans la Conduite de la rue Bocage, afin de renforcer son état structural et son étanchéité d'ensemble, c.-à-d. fermeture de tous les trous de levage, colmatage de fissures et de défectuosités interne de surface, obstructions d'entrées des branchements abandonnés, consolidations des joints);
- · remettre au Concessionnaire, à titre informatif seulement, dans les soixante (60) jours de la fin des travaux de colmatage de la Conduite, une copie du rapport d'inspection télévisé de la Conduite après la réalisation des travaux de colmatage;

· aménager des entrées charretières aux endroits convenus entre les Parties, la Ville en acceptant leur localisation et leur géométrie, tel que montré à l'Annexe D jointe à la promesse.

Tous les travaux énumérés ci-devant, respect des échéanciers et l'envoi de tous les avis écrits requis en vertu de présentes se feront sous la supervision unique du Directeur du SIVT ou son représentant.

Les deux parties aux présentes ont effectuées des tests de sol et se déclarent satisfaites de leurs vérifications et prennent possession de leurs immeubles respectifs sans aucune garantie et à leurs risques et périls.

Le Cessionnaire a noté lors de la vérification des titres des immeubles cédés par la Ville quelques particularités qui ne lui permettent pas de se satisfaire de la qualité des titres de propriété. Entre autres, il a relevé qu'une partie des terrains cédés par la Ville avaient été acquis par le MTMDET aux fins de rues, en 1976, pour l'élargissement des voies routières. Dans les faits, comme il s'agissait de voies publiques municipales, ces terrains ont été par la suite cédés à la Ville en vertu de la Loi sur la voirie et aucune des entités impliquées, la Ville et le MTMDET, ne conteste ce fait. (Voir lettre du MTMDET en pièces jointes). De plus, lors de cette acquisition, le MTMDET a créé une servitude de non-accès sur une partie du boulevard Laurentien au nord de la rue Bocage. Avec la présente transaction, l'emprise de cette servitude de non-accès se retrouvera au cœur du terrain du Concessionnaire de sorte qu'elle devra être déplacée vers l'ouest à la nouvelle emprise du boulevard Laurentien. Ceci étant dit, la Ville s'engage dans le projet de promesse d'échange d'immeubles à prendre charge, à ses entiers frais, de la clarification du titre de propriété des immeubles cédés au Cessionnaire et, si requis légalement, le déplacement de la servitude de non-accès ou son annulation, si le MTMDET et les instances administratives de la Ville se montrent favorables à cela.

Le Cessionnaire s'engage à fournir à la Ville un bon et valable titre libre de tous droits réels, et prendre toutes les mesures requises pour le corriger, advenant un vice de titres quelconques ou à exclure cette partie de terrain de la transaction advenant qu'il ne soit pas en mesure de corriger le titre, étant convenu que la soulte sera ajustée en conséquence.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande la présente transaction pour les motifs suivants :

- · Elle est conforme au mandat du SIVT.
- \cdot Elle est négociée sur la base de la valeur marchande, laquelle est conforme à notre évaluation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cet échange est fait avec une soulte en faveur de la Ville d'environ 198 174 \$, duquel sera déduit un montant de 100 000 \$ pour compenser le Cessionnaire pour la partie des coûts de démolition de la rue Bocage qu'il assumera lorsqu'il prendra possession de cet immeuble. Cette soulte prend en considération le loyer que la Ville versera au Cessionnaire pour l'occupation de la rue Bocage et d'une partie du boulevard Laurentien pendant la période des travaux. Le loyer couvre une occupation d'une durée de deux années à compter de la date du début des travaux ou de la date de la signature de l'acte d'échange, soit la plus rapprochée des deux. Si jamais, l'occupation des terrains du Cessionnaire devait se prolonger au-delà de la période de deux (2) années, le SIVT sera redevable d'un loyer de

deux mille cent cinquante-six dollars (2 156,00 \$) pour chaque mois additionnel d'occupation.

L'évaluateur de la Ville a évalué ces terrains en fonction du règlement d'urbanisme en vigueur et de leur usage actuel, soit pour des fins commerciales. La valeur ainsi établie s'élève à 242,19 $\$ / m^2 (22,50 $\$ / pi^2). La valeur au rôle 2014-2016 de ces immeubles est de 288,75 $\$ / m^2 - (26,87 $\$ / pi^2).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le nouvel aménagement du boulevard Laurentien et de la rue Lachapelle vise à améliorer la qualité de vie des citoyens en favorisant les déplacements actifs et collectifs. Par ailleurs, le projet de verdissement propose une plantation massive qui répond directement aux objectifs d'augmenter la canopée sur le territoire montréalais pour contrer les effets négatifs créés par la problématique des îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- · 21 novembre 2016 Approbation de le promesse d'échange par le CM;
 - · 21 novembre 2016 Octroi du contrat de réfection des infrastructures et des voies routières une fois que le conseil municipal aura approuvé la promesse d'échange;
 - · décembre 2016 Demande pour la préparation des plans d'arpentage requis pour les opérations cadastrales et la création des différentes servitudes;
 - · 2017 : Envoi de l'avis par le Directeur au Concessionnaire de libérer les lieux afin de lui permettre de débuter les travaux pour prolonger la rue Vanier et procéder à l'élargissement de la rue Lachapelle. Ces avis peuvent être envoyés à des dates différentes si les travaux ne débutent pas au même moment, car le Concessionnaire peut continuer à occuper ces terrains sans frais pour les activités normales de ses affaires en attente du début des travaux.
 - · Novembre 2017 Approbation de l'acte d'échange par les autorités de la Ville;

Novembre 2018 - Envoi par le Directeur de l'avis confirmant la fin des travaux et début du délai de 90 jours pour enlever certaines des infrastructures de la rue Bocage étant convenu que la Ville cessera le paiement du loyer mensuel pour l'occupation de la rue Bocage à la fin de ces travaux

Suite à la signature de la promesse d'acte d'échange, un délai d'environ une année sera requis pour compléter les opérations cadastrales des terrains échangés, les plans d'arpentage et les descriptions techniques des servitudes à créer, la préparation des documents légaux et l'approbation de cette transaction pour approbation aux autorités compétentes de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures_voirie et transports Richard BLAIS, Ahuntsic-Cartierville Francine DUBEAU, Service des infrastructures_voirie et transports Yvan PÉLOQUIN, Service des infrastructures_voirie et transports Élizabeth HARVEY, Service des infrastructures_voirie et transports Sylvain FELTON, Service des infrastructures_voirie et transports Lakhdar KHADIR, Service des infrastructures_voirie et transports Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports Gilles CÔTÉ, Ahuntsic-Cartierville

Lecture:

Lakhdar KHADIR, 2 novembre 2016 Gilles CÔTÉ, 25 octobre 2016 Luc LÉVESQUE, 25 octobre 2016 Francine DUBEAU, 25 octobre 2016 Yvan PÉLOQUIN, 25 octobre 2016 Élizabeth HARVEY, 25 octobre 2016 Sylvain FELTON, 25 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis CHARETTE Conseiller en immobilier **ENDOSSÉ PAR**

Denis SAUVÉ Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Le: 2016-10-25

Francine FORTIN

Marie-Claude LAVOIE

Directrice des transactions immobilières et de la Directrice de service SGPI sécurité

Approuvé le : 2016-10-26 **Approuvé le :** 2016-10-28



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.012

V

2016/11/16 08:30

	Dossier # : 1160515002	
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division locations	
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal	
Projet :	-	
Objet :	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Impact de Montréal F. C., et ce, rétroactivement du 1er juillet 2016 jusqu'au 31 octobre 2020 durant la période estivale, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour le personnel et les usagers du centre d'entraînement, une partie de terrain situé dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, au sudouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Letourneux constitué du numéro de lot 1 881 691 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 1 073 m², et ce, au montant de 35 356 \$ pour la durée, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-1676-01 et n° ouvrage 7339.	
1- d'approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Impact de Montréal F. C., et ce, rétroactivement du 1 ^{er} juillet 2016 jusqu'au 31 octobre 2020 durant la période estivale, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour le personnel et les usagers du centre d'entraînement, une partie de terrain situé dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, au sud-ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Letourneux constitué du numéro de lot 1 881 691 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 1 073 m², et ce, au montant de 35 356 \$ pour la durée, plus les taxes applicables. 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.		
Signé par Benoit DAGEN	AIS Le 2016-11-07 12:49	
Signataire :	Benoit DAGENAIS	

Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1160515002

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction

des transactions immobilières et de la sécurité , Division

locations

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Projet: -

Objet : Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Impact

de Montréal F. C., et ce, rétroactivement du 1er juillet 2016 jusqu'au 31 octobre 2020 durant la période estivale, à des fins de stationnement non tarifé réservé pour le personnel et les usagers du centre d'entraînement, une partie de terrain situé dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, au sudouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Letourneux constitué du numéro de lot 1 881 691 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 1 073 m², et ce, au montant de 35 356 \$ pour la durée, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-

005-1676-01 et n° ouvrage 7339.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} juillet dernier, l'Impact de Montréal F. C. occupe le terrain situé à l'angle sudouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Letourneux dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve. L'entreprise a pignon sur rue au 411, avenue Letourneux, soit l'ancienne caserne de pompiers adjacente au terrain appartenant à la Ville. L'édifice est utilisé à titre de centre d'entraînement et abrite les bureaux administratifs pour l'encadrement technique, administratif et logistique. Durant la période estivale se déroulant du 1^{er} mai jusqu'au 31 octobre, il y a environ 120 jeunes qui se rendent quotidiennement sur les lieux sans compter le personnel. Une partie du terrain portant le numéro de lot 1 881 691 du cadastre du Québec est utilisée à des fins de stationnement non tarifé dédié au personnel et aux usagers du centre d'entraînement en raison d'un manque de disponibilité sur rue.

La présente a pour but d'approuver un bail pour un terme de cinq (5) ans, et ce, rétroactivement du $1^{\rm er}$ juillet 2016 jusqu'au 31 octobre 2020 durant la période estivale, au montant de 35 356 \$ pour la durée, incluant une augmentation de 1,5 % annuellement pour les années subséquentes à 2016, plus les taxes applicables et selon les conditions généralement établies pour ce genre de location.

À noter que la période estivale est du 1^{er} mai jusqu'au 31 octobre de chaque année, sauf exceptionnellement la première année où elle a débuté le 1^{er} juillet 2016. Le terrain reprendra sa vocation initiale en tant que dépôt à neige pour les mois hivernaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure.

DESCRIPTION

Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue au Locataire, et ce, rétroactivement du 1^{er} juillet 2016 au 31 octobre 2020 durant la période estivale, à des fins de stationnement non tarifé, réservé pour le personnel et les usagers du centre d'entraînement, une partie de terrain situé dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, au sud-ouest de la rue Notre-Dame et de l'avenue Letourneux, constitué du lot 1 881 691 du cadastre du Québec, ayant une superficie approximative de 1 073 m², comme illustré par un trait liséré sur le plan P inclus dans les pièces jointes. Le loyer à payer sera d'une somme de 4 891 \$ pour la première année, plus les taxes applicables débutant du 1^{er} juillet et se terminant le 31 octobre 2016. Il sera par la suite majoré annuellement de 1,5 % pour les années subséquentes tel que décrit à la rubrique "Aspects financiers".

Le bail prévoit une clause de renouvellement pour un terme additionnel de cinq (5) ans aux mêmes conditions sauf quant au loyer qui sera ajusté à la valeur locative.

Le bail pourra être résilié de part et d'autre à la réception d'un avis écrit dans un délai de soixante (60) jours.

Le loyer respecte la valeur du marché.

JUSTIFICATION

La Direction des transactions immobilières et de la sécurité est favorable à recommander le présent bail pour les motifs suivants :

- L'Impact de Montréal F.C. occupe le terrain depuis le 1^{er} juillet 2016 ;
- Cette location permet d'offrir du stationnement non tarifé réservé pour le personnel et les usagers du centre d'entraînement en raison du manque de disponibilité sur rue ;
- Les revenus de cette location (35 356 \$ plus taxes) sont nets de dépenses pour la Ville ;
- Le loyer respecte la valeur du marché.
- L'arrondissement de Mercier Hochelaga-Maisonneuve est favorable à cette location.

L'Impact de Montréal F.C. souhaitait louer le terrain à compter du 1^{er} mai 2016, mais la demande a été reçue à la Division locations le 20 avril 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme initial du bail est de cinq (5) ans durant la saison estivale, rétroactif du 1^{er} juillet 2016 au 31 octobre 2020, et ce, au montant de 35 356 \$ plus les taxes applicables. La valeur locative établie en juillet dernier oscille entre 12,42 et 13,70 \$/m² pour totaliser une fourchette de prix entre 13 300 \$ et 14 700 \$ annuellement pour une superficie de 1 073 m². Du 1^{er} juillet jusqu'au 31 octobre 2016, le loyer pour la période estivale est de 4 891 \$ pour cette superficie au taux unitaire de 13,70 \$/m².

L'augmentation du loyer est calculée comme suit :

IMPACT DE MONTRÉAL F. C.		
TERME DU 1 ^{ER} JUILLET 2016 AU 31 OCTOBRE 2020		
DATE	LOYER POUR LA TRANCHE	
2016-07-01 AU 2016-10-31	4 891 \$	
2017-05-01 AU 2017-10-31	7 447 \$	
2018-05-01 AU 2018-10-31	7 559 \$	
2019-05-01 AU 2019-10-31	7 672 \$	
2020-05-01 AU 2020-10-31	<u>7 787 \$</u>	
TOTAL EXCLUANT LA TPS ET LA TVQ :	35 356 \$	

Tous les frais d'exploitation sont payables par le locataire.

La recette sera imputée au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière au compte : Location - Immeubles et terrains - bail ordinaire taxable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce bail obligerait le Locataire à trouver un autre site pour le stationnement non tarifé réservé pour son personnel et les usagers du centre d'entraînement de l'Impact de Montréal F.C. De plus, la Ville serait privée de revenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myriame BEAUDOIN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Jean-Pierre FRAPPIER, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture:

Jean-Pierre FRAPPIER, 27 septembre 2016 Pierre MORISSETTE, 27 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole TESSIER Chargée de soutien technique en immobilier **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-09-26

Suzie DESMARAIS Chef de division locations par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN Directrice - Direction des Transactions et de la Sécurité

Approuvé le : 2016-11-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE Directrice de Service de la gestion et de la planification immobilière

Approuvé le : 2016-11-07



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.013

2016/11/16 08:30



	Dossier # : 1161233005

Unité administrative

responsable:

Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction

évaluation et courtage immobilier-sécurité

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet: Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et

> Quorum Highlands inc. annulent une servitude réelle et perpétuelle d'usage et de passage pour la pose de conduites d'eau publiée au bureau de la publicité des droits sous le numéro 3 689 933, dont l'assiette est située dans le prolongement nord de l'avenue Highlands, du côté est de l'avenue Stirling, dans l'arrondissement de LaSalle, le tout sans aucune contrepartie.

N/Réf.: 31H05-005-5855-06

Il est recommandé:

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et Quorum Highlands inc. annulent, à toute fin que de droit, la servitude réelle et perpétuelle d'usage et de passage pour la pose de conduites d'eau, reçu devant Me Gérard Bourbonnière, notaire, sous le numéro 15 254 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 5 mars 1986, sous le numéro 3 689 933.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2016-10-28 17:25
Signataire :		Benoit DAGENAIS
	Direction gén	Directeur général adjoint érale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1161233005

Unité administrative

responsable:

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction

évaluation et courtage immobilier-sécurité

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et

Quorum Highlands inc. annulent une servitude réelle et

perpétuelle d'usage et de passage pour la pose de conduites d'eau publiée au bureau de la publicité des droits sous le numéro 3 689 933, dont l'assiette est située dans le prolongement nord de l'avenue Highlands, du côté est de l'avenue Stirling, dans l'arrondissement de LaSalle, le tout sans aucune contrepartie.

N/Réf.: 31H05-005-5855-06

CONTENU

CONTEXTE

Le 1^{er} mars 2016, M^e Nathalie Munger, notaire, adressait une requête à la demande de sa cliente Quorum Highlands inc., à la Direction de la planification, assurance qualité et service client afin d'annuler une servitude réelle et perpétuelle d'usage et de passage pour la pose de conduites d'eau, sur un terrain appartenant à sa cliente. Ce terrain est situé dans le prolongement nord de l'avenue Highlands, du côté est de l'avenue Stirling, dans l'arrondissement de LaSalle, et l'acte de servitude relatif à cette demande a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 5 mars 1986, sous le numéro 3 689 933, dont copie est annexée aux pièces jointes. À titre indicatif, l'assiette de cette servitude est montrée sur un croquis joint aux présentes par un trait jaune et un trait pointillé orange.

Les lots constituant le fonds servant de cette servitude sont maintenant connus et désignés comme étant une partie des lots 5 061 694 et 5 061 704 du cadastre du Québec. La conduite d'eau existante et sujette à ladite servitude est, aujourd'hui, abandonnée et jugée inutile par les intervenants concernés à l'arrondissement de LaSalle. À noter qu'une nouvelle conduite d'eau a été installée dans une nouvelle rue construite par un promoteur, et ce, dans le cadre d'une entente sur les infrastructures (GDD 1156152021). Conséquemment, cette servitude affecte le potentiel de développement de la propriété de Quorum Highlands inc.

Le présent dossier décisionnel vise l'approbation du projet d'acte d'annulation de la servitude.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 20 0147 - 7 avril 2015 - Approuver l'entente sur les infrastructures à intervenir entre Quorum Highlands inc. et la Ville de Montréal.

CA14 20 0346 - 2 juin 2014 - Adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-174, intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 2098 afin d'intégrer le Plan d'aménagement d'ensemble de la zone H07-09 à des fins résidentielles » et le transmettre à

la Direction de la planification et des interventions stratégiques de la Ville de Montréal aux fins d'obtention d'un certificat de conformité.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but de faire approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et Quorum Highlands inc. annulent, à toute fin que de droit, la servitude réelle et perpétuelle d'usage et de passage pour la pose de conduites d'eau, intervenue le 28 février 1986, devant M^e Gérard Bourbonnière, notaire, sous le numéro 15 254 de ses minutes, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 5 mars 1986, sous le numéro 3 689 933.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande la présente annulation de la servitude pour les motifs suivants :

- · L'annulation permettra la construction de nouveaux bâtiments résidentiels.
- · La conduite existante a été abandonnée.
- · Tous les intervenants concernés sont favorables à cette annulation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'annulation sera sans aucune contrepartie, considérant que suite à l'abandon de l'ancienne conduite et à la construction d'une nouvelle conduite répondant aux normes actuelles, laquelle est localisée dans une rue desservant un nouveau secteur en construction, et ce, aux entiers frais du promoteur.

Aussi, tous les frais de publication et de copies, ainsi que les honoraires du notaire instrumentant sont à la charge de Quorum Highlands inc.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de la résolution du comité exécutif, le notaire instrumentant devra communiquer avec le Service du greffe pour convenir d'un rendez-vous pour recevoir la signature du représentant dûment autorisé. L'acte d'annulation devra être publié au bureau de la publicité des droits et trois (3) copies certifiées devront être remises au responsable du dossier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s): Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie CHAMPAGNE, LaSalle Christianne CYRENNE, LaSalle

Lecture:

Christianne CYRENNE, 18 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUILLEMETTE Chargée de soutien technique en immobilier **ENDOSSÉ PAR** Le: 2016-07-15

Denis SAUVÉ Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE **DIRECTION**

Francine FORTIN Directrice des transactions immobilières et de la Directrice de service SGPI sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE

Approuvé le : 2016-10-26 Approuvé le : 2016-10-28



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.014

2016/11/16 08:30



Dossier #: 1164386002

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel proposé :

Conseil municipal

Projet:

Objet : Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de

Montréal cède à Michel Plante et Isabelle Parenteau, un terrain désigné comme étant le lot 5 785 876 du cadastre du Québec, d'une superficie de 61,3 m² situé au nord de la 96e Avenue et, par lequel, Michel Plante et Isabelle Parenteau cèdent à la Ville de Montréal, un terrain désigné comme étant le lot 5 785 874 du cadastre du Québec, d'une superficie de 103,0 m² situé au nord

de la 96e Avenue et à l'est de la rue Marion, dans

l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles,

le tout sans soulte. N/Réf. : 31H11-005-6403-05

Il est recommandé:

- 1. de fermer comme domaine public le lot n° 5 785 876 au cadastre du Québec circonscription foncière de Montréal;
- 2. d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à Michel Plante et Isabelle Parenteau, un terrain désigné comme étant le lot n° 5 785 876 du cadastre du Québec, d'une superficie de 61,3 m² et Michel Plante et Isabelle Parenteau cèdent à la Ville de Montréal, un terrain désigné comme étant le lot n° 5 785 874 du cadastre du Québec, d'une superficie de 103,0 m² situé au nord de la 96^e Avenue et à l'est de la rue Marion, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles, le tout sans soulte.
- 3. d'inscrire au registre du domaine public, comme rue, le lot 3 785 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2016-11-07 12:13
Signataire :		Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1164386002

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,

Section transactions immobilières

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Projet: -

sous le numéro 21 608 308.

Objet : Approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de

Montréal cède à Michel Plante et Isabelle Parenteau, un terrain désigné comme étant le lot 5 785 876 du cadastre du Québec, d'une superficie de 61,3 m² situé au nord de la 96e Avenue et, par lequel, Michel Plante et Isabelle Parenteau cèdent à la Ville de Montréal, un terrain désigné comme étant le lot 5 785 874 du cadastre du Québec, d'une superficie de 103,0 m² situé au nord

de la 96e Avenue et à l'est de la rue Marion, dans

l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, le

tout sans soulte. N/Réf.: 31H11-005-6403-05

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, la Ville de Montréal a reçu une demande de Mme Louise Poitras, alors propriétaire d'un immeuble situé au 16275, rue Bureau, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, représenté à cette époque par le lot numéro 1 876 022 du cadastre du Québec (ci-après l'« Immeuble »), concernant un problème de titres soulevé lors de la confection d'un nouveau certificat de localisation par Louis-Philippe Fouquette, arpenteurgéomètre, le 27 août 2014, à des fins de vente (voir copie ci-jointe). En effet, le certificat de localisation relève certains empiètements présents sur deux fronts de rue, car l'Immeuble se trouve à la tête de l'îlot des rues Bureau et Marion et de la 96^e Avenue. Cette problématique fut contraignante pour la conclusion de la vente de la propriété de Mme Poitras à M. Michel Plante et Mme Isabelle Parenteau (ci-après les «

Propriétaires »), dont l'acte d'acquisition a été publié au registre foncier le 11 juin 2015,

D'une part, une mauvaise interprétation par le Rénovateur des procédures d'expropriation amorcées en 1957 par la Cité de Pointe-aux-Trembles pour l'élargissement des rues Marion et Bureau et, d'autre part, l'inscription erronée au registre du domaine public de la Ville indiquant l'élargissement proposé de la rue Bureau comme faisant partie du domaine public de la Ville et l'absence d'inscription à ce registre de l'élargissement de la rue Marion ont eu comme conséquence que la rénovation cadastrale a inclus dans l'ancien lot 1 876 022 du cadastre de Québec, une partie de la rue Marion et en a exclu une partie de la rue Bureau. Au registre foncier, il est possible de constater qu'en ce qui concerne la rue Marion la procédure d'expropriation a été entièrement complétée par la Ville, alors qu'en ce qui concerne la rue Bureau cette procédure a été abandonnée et radiée. L'expropriation de l'élargissement de la rue Bureau n'ayant jamais été complétée, cette partie de terrain devait demeurer dans les limites cadastrales de l'Immeuble.

Dans les faits, l'occupation de l'Immeuble n'a jamais changé dans le temps. La Ville a aménagé l'élargissement de la rue Marion depuis longtemps et la rue Bureau n'a jamais été élargie. L'exclusion de l'élargissement des limites de l'Immeuble de la rue Bureau proposé a eu pour conséquence, notamment, que la galerie avant de l'Immeuble excède les limites de la propriété et empiète sur ce qui devait être l'élargissement de la rue Bureau.

Plusieurs démarches et recherches ont été faites, afin d'élucider la problématique des titres de propriété. Étant donné qu'une demande de correction de la rénovation cadastrale aurait entraîné des délais indus, il a été convenu avec la Division de la géomatique, le bureau de l'Ombudsman et les Propriétaires de procéder à une modification cadastrale permettant par la suite de signer un acte d'échange, sans soulte, entre la Ville et les Propriétaires, afin que le cadastre reflète la réalité des titres et de l'occupation.

Ainsi, la Ville cédera aux Propriétaires la partie de terrain qui constituait l'élargissement de la rue Bureau, représentée par le nouveau lot 5 785 876, d'une superficie de 61,3 m², en échange de quoi les Propriétaires actuels cèderont à la Ville le lot 5 785 874, d'une superficie de 103,0 m², représentant l'élargissement de la rue Marion. Ce dernier lot sera ensuite inscrit au registre du domaine public, puisqu'il est aménagé et utilisé comme rue.

Étant donné que l'Immeuble des Propriétaires est grevé d'une hypothèque en faveur de la Banque Nationale du Canada, un consentement à modification cadastrale publié au registre foncier sous le numéro 22 080 911, de même qu'une réaffectation de l'hypothèque pour l'inscrire sur le lot 5 785 876, publiée au registre foncier sous le numéro 22 229 324, ont été nécessaires pour permettre la modification cadastrale et l'échange entre la Ville et les Propriétaires. Une mainlevée partielle de cette hypothèque sera obtenue, concurremment à la signature de l'acte d'échange, afin de libérer le lot 5 785 874 du cadastre du Québec qui deviendra propriété de la Ville.

Cet acte d'échange permettra de clarifier les droits de la Ville de Montréal et ceux des Propriétaires, permettant ainsi d'éliminer tout doute quant aux droits de propriété.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D2156895025 - 6 octobre 2015 - D'approuver le projet de remplacement des lots numéros 1 876 019 et 1 876 022 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

1152471002 - Un processus de mise en place d'une solution permanente pour régler l'empiètement de la propriété du 16275, rue Bureau dans l'emprise municipale (rues Bureau et Marion).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver un projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal cède à Michel Plante et Isabelle Parenteau, un terrain désigné comme étant le lot 5 785 876 du cadastre du Québec, d'une superficie de 61,3 m², et Michel Plante et Isabelle Parenteau cèdent à la Ville un terrain désigné comme étant le lot 5 785 874 du cadastre du Québec, d'une superficie de 103,0 m², et ce, sans soulte. Ces terrains étant tous deux situés au nord de la 96^e Avenue et à l'ouest de la rue Marion, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, le lot 5 785 874 du cadastre du Québec devra être versé au domaine public en tant que rue Marion et le lot 5 785 876 du même cadastre devra être retiré du domaine public.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation pour les motifs suivants :

- · Le présent sommaire est nécessaire dans l'unique but de régulariser les titres de propriété et ne change en rien l'occupation et l'utilisation actuelle du terrain.
- · La transaction se fait sans compensation monétaire.
- · Les parties sont favorables à cet échange.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de la transaction est nul. Cependant, la Direction de l'évaluation du SGPI établit la valeur du lot 5 785 874 de 103,0 m^2 dans une fourchette de 27 000 \$ à 30 000 \$ et le lot 5 785 876 de 61,3 m^2 et dans une fourchette de 16 000 \$ à 18 000 \$. Les valeurs varient entre 262,14 \$/ m^2 ou 24 \$/ pi^2 à 291,26 \$/ m^2 ou 27 \$/ pi^2 , en date du 21 juillet 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte d'échange.

- Obtention d'une mainlevée de l'hypothèque de la Banque Nationale du Canada sur le lot 5 785 874 du cadastre du Québec.
- Application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal sur le lot numéro 5 785 874 du cadastre du Québec, d'une superficie de 103,0 m², permettant à la Ville de bonifier son titre sur cette partie de la rue Marion et de protéger ses infrastructures et investissements gu'elle a faits dans celle-ci.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel BROUSSEAU, Service des infrastructures_voirie et transports Richard JOSEPH, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture:

Daniel BROUSSEAU, 2 novembre 2016 Richard JOSEPH, 2 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER Chargée de soutien technique en immobilier **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-11-02

Denis SAUVÉ Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE **DIRECTION**

Francine FORTIN Directrice des transactions immobilières et de la Directrice de service SGPI sécurité

Approuvé le : 2016-11-03 Approuvé le : 2016-11-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.015

2016/11/16 08:30



Dossier #: 1160498003

Unité administrative responsable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels

Niveau décisionnel proposé :

Conseil municipal

Projet: Habitation 2015-2020

Objet : Accorder une contribution financière maximale à l'Office

municipal d'habitation de Montréal (OMHM) de 675 000 \$ en 2017, 685 000 \$ en 2018 et 695 000 \$ en 2019 pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et l'accompagnement des ménages vulnérables à la

préparation de leur logement avant une extermination / Autoriser

une dépense annuelle maximale de 250 000 \$ pour le

remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et

des autres mesures d'urgence / Approuver un projet de

convention à cet effet.

De recommander au comité exécutif:

1- d'autoriser une dépense annuelle pour une somme maximale de 250 000 \$, pour les années 2017, 2018 et 2019, pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence encourus par l'Office municipal d'habitation de Montréal, dans le cadre des activités du Service de référence pour les personnes sans logis;

de recommander au conseil municipal:

- 2- d'accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal d'habitation de Montréal de 675 000 \$ en 2017, de 685 000 \$ en 2018 et de 695 000 \$ en 2019 , pour la poursuite des activités du Service de référence pour les personnes sans logis et pour l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution ;
- 4- d'autoriser le directeur du Service de la mise en valeur du territoire, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2016-10-31 11:39
Signataire :		Benoit DAGENAIS
	Direction gén	Directeur général adjoint érale Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1160498003

Unité administrative responsable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Projet: Habitation 2015-2020

Objet: Accorder une contribution financière maximale à l'Office municipal

d'habitation de Montréal (OMHM) de 675 000 \$ en 2017, 685 000 \$ en 2018 et 695 000 \$ en 2019 pour la poursuite des activités du

Service de référence pour les personnes sans logis et

l'accompagnement des ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination / Autoriser une dépense annuelle maximale de 250 000 \$ pour le remboursement à l'OMHM des frais d'hébergement temporaire et des autres mesures d'urgence / Approuver un projet de convention à cet

effet.

CONTENU

CONTEXTE

Pour répondre à une grave pénurie de logements locatifs apparue en 2001, la Ville, en plus d'entreprendre l'opération Solidarité 5 000 logements pour la création de logements sociaux, a mis sur pied un ensemble de mesures d'urgence. Celles-ci ont d'abord été en vigueur pour la période de pointe du 1^{er} juillet mais, depuis 2003, ont été étendues sur toute l'année par la création du Service de référence, sous la responsabilité de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Jusqu'en 2007, le financement des activités du Service de référence était assumé à parts égales avec la Société d'habitation du Québec, en vertu d'un protocole d'entente concernant la gestion du Programme d'aide aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs. Par le biais du Service de référence, la Ville dispose d'une expertise opérationnelle en ce qui a trait au relogement des ménages sans logis. Cette expertise est précieuse car, si la pénurie de logements s'est globalement résorbée, il demeure une pénurie de logements abordables pour les familles et il survient régulièrement des situations d'urgence, tels des sinistres ou des évictions pour raisons de salubrité, où des familles montréalaises se retrouvent à la rue. Pour ces raisons, depuis 2008, la Ville a renouvelé annuellement l'entente avec l'OMHM pour poursuivre les activités du Service de référence. Depuis 2014, l'entente est d'une durée de trois ans.

En 2016, la Ville a accordé une contribution financière additionnelle de 120 000 \$ pour permettre au Service de référence d'offrir des services de recherche de logements pour les réfugiés syriens (CM16 0096). Auparavant, en août 2015, la Ville approuvait une entente de 195 619 \$ avec l'OMHM pour la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestation par les punaises de lit ou autres types de vermine pour une période de douze mois (CM15 0971). Une prolongation de cette entente jusqu'au 31 décembre 2016 vient d'être approuvée par le conseil municipal le 24 octobre 2016 (CM16 1150).

La convention actuelle avec l'OMHM expirera le 31 décembre prochain. La Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire recommande dans le présent dossier décisionnel de reconduire cette entente pour les années 2017, 2018 et 2019 en y intégrant un nouveau volet afin de venir en aide aux ménages vulnérables pour la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1150- octobre 2016: Accorder un soutien financier additionnel de 70 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour poursuivre jusqu'au 31 décembre 2016, pour la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation des logements lors d'infestation par les punaises de lit ou autres types de vermine; CM16 0096 - janvier 2016: Accorder une contribution financière de 120 000 \$ à l'OMHM pour permettre au Service de référence d'offrir des services de recherche de logements pour les réfugiés syriens;

CM15 0971 - août 2015 : Accorder un soutien financier de 195 619 \$ à l'OMHM pour la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestation par les punaises de lit ou autres types de vermines ;

CM13 1134 - décembre 2013: Approuver l'entente avec l'OMHM pour la poursuite en 2014 ,2015 et 2016 des activités du Service de référence pour les personnes sans logis. Contribution financière annuelle de 331 102 \$ et de 200 000 \$ pour le remboursement des frais d'hébergement temporaire et autres mesures d'urgence ;

CM12 1105 - décembre 2012: Approuver l'entente avec l'OMHMpour la poursuite en 2013 des activités du Service de référence pour les personnes sans logis, et allocation d'un budget de 619 432 \$ comprenant 314 932 \$ de contribution à l'OMHM et 304 500 \$ pour couvrir l'hébergement temporaire et les autres mesures d'urgence.

DESCRIPTION

Dans le cadre de cette nouvelle entente, le Service de référence interviendra auprès des clientèles suivantes:

- 1. Les ménages sans logis ou en voie de le devenir dont, de façon prioritaire, les ménages avec un ou des enfants qui sont locataires d'un logement situé à Montréal et qui n'ont pas déjà bénéficié des services du Service de référence;
- 2. Les ménages sans logis à la suite d'un sinistre;
- 3. Les ménages évacués suite à un avis d'évacuation émis par un inspecteur de la Ville ou d'un arrondissement dans le cadre de l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096);
- 4. Les ménages vulnérables en raison de contraintes financières ou médicales ou parce qu'ils se retrouvent dans un contexte difficile et sans ressources, ne pouvant mener à terme, de façon efficace, la préparation de leur logement avant une intervention d'extermination.

Les services offerts se déclineront en quatre volets:

Volet 1 : Accompagnement et suivi des ménages sans logis ou en voie de le devenir

Par le biais notamment de:

- l'offre d'un service téléphonique pour recevoir, analyser et traiter toutes les demandes des ménages sans logis ou en voie de le devenir ;
 - la tenue de rencontres individuelles des ménages répondant aux critères du Service de référence et la constitution d'un dossier afin d'assurer un suivi adéquat ;
 - la référence, vers des organismes œuvrant dans le domaine de l'hébergement temporaire, des ménages qui ne forment pas la clientèle visée par le Service de référence ou qui ont épuisé les ressources de leur réseau personnel;
 - l'accompagnement des requérants dans les démarches qu'ils doivent effectuer pour se trouver un logement ;
 - le suivi régulier des ménages pris en charge par le Service de référence ;
 - la tenue d'une liste de logements disponibles sur le marché, notamment par la recension des offres de logement sur le marché locatif montréalais.

Volet 2 : Intensification des services d'aide au relogement à l'approche du 1^{er} juillet

Par le biais notamment de:

- la mise en place des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'intensification des services pour l'opération aide au relogement durant la période du 1^{er} juillet ;
- l'élargissement des services aux personnes seules tout en mettant en priorité les ménages avec enfant ;
- les recherches quotidiennes afin de maintenir à jour une banque de logements à louer :
- l'offre de services d'hébergement temporaire, de transport et d'entreposage de biens.

<u>Volet 3 : Accompagnement des ménages vulnérables pour la préparation du logement en</u> vue d'une extermination

L'offre de services est adaptée selon les besoins des ménages vulnérables et peut viser une ou plusieurs actions suivantes :

- la coordination des interventions avec les partenaires impliqués (Direction de l'habitation, arrondissements, propriétaires, locataires, CIUSSS, exterminateur, etc.);
- l'accompagnement du ménage par un intervenant social possédant les aptitudes pour agir auprès d'une clientèle vulnérable ;
- la planification et l'organisation des services nécessaires à la bonne marche des travaux correctifs dont notamment :
 - le désencombrement d'un logement ;
 - la préparation du logement avant l'extermination ;
 - les interventions psychosociales.
- la coordination des travaux d'extermination (logements, biens meubles ou effets personnels) ;
 - le défraiement des coûts, dans certains cas particuliers, de la préparation du logement, des travaux de désencombrement, du déménagement des biens, de l'entreposage des biens, de l'extermination et autres fournitures nécessaires pour favoriser une intervention efficace.

Volet 4 : Hébergement temporaire

L'offre, lorsque requis dans le cadre des services des volets précédents, d'un hébergement temporaire des ménages dans une résidence ou un hôtel/motel.

À l'exception du volet 3, la convention avec l'OMHM proposée est de même nature que pour les années précédentes et vise à soutenir financièrement l'opération en continu du Service de référence.

Pour fournir l'ensemble des quatre volets de l'entente, l'OMHM requiert une contribution financière maximale de 675 000 \$ pour 2017, 685 000 \$ pour 2018 et 695 000 \$ en 2019 pour payer les ressources humaines et matérielles nécessaires.

Pour 2017, le montant de 675 000 \$ couvre les activités suivantes:

- 425 000 \$ pour l'aide aux personnes sans logis, aux sinistrés et aux personnes évacuées (insalubrité) (volets 1,2,);
- 250 000 \$ pour l'accompagnement de ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination (volet 3).

De plus, la convention prévoit le remboursement des frais d'hébergement temporaire sur présentation de factures jusqu'à concurrence de 250 000 \$ par année (volet 4).

JUSTIFICATION

Malgré le fait que le marché locatif connaisse une détente depuis quelques années (Enquête sur le parc locatif de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, octobre 2015), il demeure des difficultés dans certains secteurs et pour certains types de logement. En particulier, il est toujours difficile pour les ménages à revenu modeste en quête de grands logements de trouver un logement abordable, d'une part à cause d'une croissance des coûts plus forte dans ce segment, et, d'autre part, d'une disponibilité (taux d'inoccupation) nettement plus faible de logements de trois chambres et plus. Ainsi, en plus de la production de logements sociaux et communautaires destinés aux familles, à laquelle contribue activement la Ville, le Service de référence demeure toujours nécessaire pour répondre aux besoins des familles qui se retrouvent temporairement sans logis. Les données suivantes enregistrées par le Service de référence illustrent l'ampleur de la demande (données qui couvre la période du 1^{er} janvier au 31 août 2016) :

- 1 966 appels téléphoniques reçus ;
- 253 rendez-vous ont eu lieu, ce qui représente une augmentation de 30 % par rapport à l'année précédente ;
- 181 ménages ont été hébergés pour une durée moyenne de 16 jours ;
- 209 nouveaux dossiers ont été ouverts, dont 53 % en raison d'un sinistre et 32 % en raison d'une éviction.

Le projet pilote (qui correspond au volet 3 décrit précédemment) a permis jusqu'à maintenant de venir en aide à plus de 75 ménages vulnérables dont 57 ont été référés par la Direction de l'habitation à la demande des arrondissements. Les premiers bilans font état, entres autres, des constats suivants (résultats établis sur 57 ménages pour lesquels les données sont disponibles) :

- 72 % des ménages étaient composés des personnes seules;
- près du quart des bénéficiaires de l'aide étaient des personnes de 75 ans et plus (31 % ont 65 ans et plus);
- une problématique d'encombrement a été notée dans 44 % des cas ;

- dans un cas sur 5 seulement, la situation de santé du ménage n'a pas été un enjeu dans le cadre de l'accompagnement;
- dans 87% des dossiers fermés où il y avait présence de vermine, les traitements d'extermination ont été complétés avec succès;
- les interventions du Service de référence ont nécessité un suivi n'excédant pas 2 mois et demi dans plus de la moitié des dossiers (52 %).

Dans 46 % des dossiers, la présence d'un intervenant du réseau de la santé en soutien au ménage a été nécessaire pour mener à bien l'intervention . Dans la moitié des cas, le Service de référence a dû faire la demande de services ou demander un rajustement de services. L'implication d'un intervenant du réseau dans la résolution du problème augmente les chances que le logement soit maintenu en bon état et sécuritaire par la suite.

Étant donné l'évaluation positive du projet, la Direction de l'habitation propose son intégration aux activités régulières du Service de référence pour les ménages sans logis ou sinistrés.

En comparaison de la convention précédente, le coût de l'aide aux personnes sans logis, aux sinistrés et aux personnes évacuées (insalubrité) passe de 311 102 \$ en 2014 à 425 000 \$ pour la première année du nouveau contrat. L'augmentation importante se justifie par un rattrapage des coûts de main-d'oeuvre de l'OMHM, par l'accroissement important du volume d'activités (entre autres dans le cadre du plan de lutte à l'insalubrité où le nombre d'évictions est passé de 50 en 2013 à 92 en 2014 et à 106 en 2015) et par la diversification de la clientèle. Pour l'accompagnement de ménages vulnérables à la préparation de leur logement avant une extermination, le projet pilote coûtait 195 619 \$. Le budget demandé de 250 000 \$ se justifie par les services d'avant extermination qui s'avèrent plus importants que prévus (hausse de 55 000 \$)..

Il est à noter que les activités du Service de référence ont des retombées positives non seulement pour les activités d'inspection de la Direction de l'habitation mais aussi pour les activités de lutte à l'insalubrité des arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale prévue pour l'année 2017 est de 925 000 \$, soit 675 000 \$ pour les honoraires de l'OMHM et 250 000 \$ pour le remboursement des frais d'hébergement. L' enveloppe budgétaire 2017 de la Direction de l'habitation a été augmentée et couvre maintenant ce montant. Cette demande sera récurrente de sorte que pour les années 2018 et 2019, la Direction de l'habitation disposera des budgets nécessaires. Ces dépenses sont assumées à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Venir en aide aux ménages sans logis ou sinistrés ou vulnérables est un geste de solidarité qui contribue à une meilleure qualité de vie pour ces ménages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement du contrat du Service de référence permettra à la Ville de continuer à offrir pendant les trois prochaines années des services d'urgence à des ménages démunis, ou sinistrés. Ceci rejoint notamment les attentes de nombreux partenaires sociaux de la Ville à l'égard de ces services, qui s'inscrivent dans la réponse de la Ville à l'égard de ses clientèles plus vulnérables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conforme aux orientations de l'Administration en matière d'aide aux sans logis. Conforme aux encadrements de la Direction des Affaires juridiques et de l'évaluation foncière quant à la forme et au fonds de la convention.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Document(s) juridique(s) visé(s):

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Guylaine VAILLANCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD Conseiller en analyse et contrôle de gestion **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-09-19

Marianne CLOUTIER C/d Amélioration de l'habitat

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER

Luc GAGNON

C/d soutien projets logement social et abordable

Directeur de service

Approuvé le : 2016-10-26 **Approuvé le :** 2016-10-27



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.016

2016/11/16 08:30



Dossier #: 1166352004

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction

Entrepreneuriat

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Aide destinée spécifiquement à une entreprise

Projet: -

Objet: Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de

639 820 \$ à six organismes, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder trois (3) contributions financières non récurrentes totalisant la somme maximale de 104 270 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Comité de surveillance Louis- Riel	Revitalisation de la rue Beaubien Est	33 270 \$
Société québécoise de spéléologie	Étude de projet - Centre de la Terre	35 000 \$
PME MTL Centre-Est	L'économie sociale en affaire dans l'Est : prospection d'affaires	36 000 \$

2. d'approuver trois (3) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'accorder trois (3) contributions financières non récurrentes totalisant la somme maximale de 535 550 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant

indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Horizon Carrière	Espace Co.	80 550 \$
Communautique	ÉchoFab durable	240 000 \$
Club et Événements Horizon Roc	Championnats panaméricains d'escalade junior 2017, centre d'entraînement aux athlètes d'élite et programme d'accessibilité	215 000 \$

- 2. d'approuver trois (3) projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement des contributions financières;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par	Alain DG MARCOUX Le 2016-11-07 13:06	
Signataire: Alain DG MARCOUX		
	Directeur général Direction générale , Cabinet du directeur général	



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1166352004

Unité administrative

Service du développement économique, Direction

responsable : Entrepreneuriat

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Aide destinée spécifiquement à une entreprise

Projet: -

Objet: Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de

639 820 \$ à six organismes, pour le projet et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel de projets Automne 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé à l'automne 2013 le PRAM-Est, un programme doté d'une enveloppe budgétaire de 4 M\$ pour la période 2014 à 2017, en vertu de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, afin de soutenir des projets porteurs et novateurs qui stimuleront le développement de l'Est de Montréal. Il fonctionne sur la base d'appels de projets auprès d'organismes à but non lucratif et prend la forme de contributions financières.

La somme accordée par projet peut varier de 25 000 \$ à 250 000 \$, n'est pas récurrente et ne peut servir aux activités de fonctionnement des organismes. Aussi, la contribution de la Ville, des ministères et organismes publics ne peut excéder 60 % de la totalité du budget des projets soutenus. Les projets répondant aux critères d'admissibilité sont soumis à un jury d'experts issus du milieu.

Voici un tableau synthèse, mis à jour, des projets soutenus par le PRAM-Est jusqu'à présent :

Appels de projets	Nombre de dossiers reçus	Nombre de dossiers financés	Montant total accordé
Automne 2013	23	4	250 363 \$
Printemps 2014	12	4	597 200 \$
Été 2014	7	3	190 066 \$
Hiver 2015	13	2	398 479 \$
Été 2015	10	3	378 403 \$
Hiver 2016	6	4	327 575 \$
Printemps 2016	5	3	216 060 \$

Trois (3) appels de projets ont eu lieu en 2016, dont celui de l'automne 2016, qui fait l'objet

du présent sommaire. Cet appel a été diffusé sur le site Internet de la Ville, les réseaux sociaux, auprès des partenaires, des relayeurs ainsi qu'auprès des organismes ayant manifesté de l'intérêt pour le programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- · CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adoption des modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.
- \cdot CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente de 175 M\$.
- · CG12 0307 (23 août 2012) : Approbation des termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).
- · CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville.
- · CM12 0396 (15 mai 2012) : Déclaration de compétence du conseil municipal relativement au financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal volets Innovation et Est, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.
- · CE11 1722 (31 octobre 2011): Adoption du plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- · CE11 0975 (22 juin 2011) : Adoption de la stratégie de développement économique 2011-2017.

Les décisions antérieures concernant les organismes sont en pièces jointe.

DESCRIPTION

Dans un premier temps, chacun des projets a été étudié en fonction des critères d'admissibilité et des objectifs contenus dans le document « Objectifs, admissibilité et procédure d'approbation » mis en pièce jointe.

Sur les seize (16) projets reçus lors de l'appel de projets, un (1) s'est retiré et dix (10) ont été jugés admissibles au programme et ont été soumis au jury. Celui-ci les a analysés en fonction de la grille d'évaluation qui se trouve également en pièce jointe. Sept (7) projets ont obtenu une note moyenne supérieure à 70 %. L'un (1) d'entre eux sera présenté dans un sommaire subséquent puisque l'organisme doit faire des modifications à son dossier. Les six (6) autres sont présentés aux instances pour approbation soit :

Organisme	Projet	Montant PRAM- Est	Budget total du	Part de la contribution de la Ville (max. 60%)
Comité de surveillance Louis-Riel	Revitalisation de la rue Beaubien Est	33 270 \$	55 450 \$	60 %
Description de projets	Revitalisation de la rue Beaubien Est entre les rues Mignault et Albani grâce à des aménagements éphémères animés visant la dynamisation de l'espace public et l'augmentation de l'achalandage commercial.			et Albani misation de I.
Horizon Carrière		80 550 \$		17 %
Description de projets	Création d'un espace de cowork entreprises en développement, travailleurs en milieu social, arti	ing pour tra exploitants stes et télé	availleurs autonom de micro-entrepris travailleurs. Ce pro	es, ses, ojet permet

	aux entrepreneurs de l'Est d'avoir plus facilement accès à ce type d'espace.			
Communautique	ÉchoFab durable	240 000 \$	701 234 \$	34 %
projets	Mise sur pied, sur le site de Boscoville numérique dédié au développement d l'entrepreneuriat vert. Ce projet comp centre de fabrication, de formation et	lurable, à la d prend égalem	découverte ient la créal	et à
Société québécoise de spéléologie	Étude de projet - Centre de la Terre	35 000 \$	95 560 \$	37 %
Description de projets	n explonation d'un centre d'interpretai	tion de la teri		
Club et Événement Horizon Roc	Championnats panaméricains d'escalade junior 2017, centre d'entraînement aux athlètes d'élite et programme d'accessibilité	215 000 \$	1,59 M\$	14 %
	Appui à l'accueil des Championnats p. 2017 dans Mercier-Hochelaga-Maison d'installations uniques dans l'Est de l' serviront par la suite de centre d'entre population, notamment par un prograclientèles ciblées.	nneuve et pa Amérique du aînement poi	r la mise à Nord. Ces i ur athlètes	niveau installations d'élite et à la
PME MTL Centre -Est	L'économie sociale en affaire dans l'Est : prospection d'affaires	36 000 \$	59 620 \$	60 %
Description de projets	relations it attailes avec hes entrents	ur faciliter le es d'économi	développer le sociale de	ment de e différents

Chacun des projets retenus fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et la Ville. Les modalités de versement des contributions financières sont liées à l'avancement des activités prévues et permettent une juste répartition des sommes tout au long des projets afin de ne pas entraver leur réalisation.

JUSTIFICATION

Le choix des projets a été réalisé par un jury indépendant conformément aux règles et critères établis dans les termes de référence du programme et de l'appel de projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe globale réservée au programme PRAM-Est (2014-2017) provient de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal. La dépense totale de 639 820 \$ à autoriser dans le cadre du présent dossier sera entièrement assumée par l'agglomération.

Cette somme servira à l'attribution de six (6) contributions financières aux organismes suivants (les détails du financement global de chaque projet sont en pièce jointe) :

Organisme	Projet	Montant
Comité de surveillance Louis- Riel	Revitalisation de la rue Beaubien Est	33 270 \$
Horizon Carrière	Espace Co.	80 550 \$

Communautique	ÉchoFab durable	240 000 \$
Société québécoise de spéléologie	Étude de projet - Centre de la Terre	35 000 \$
Club et Événements Horizon Roc	Championnats panaméricains d'escalade junior 2017, centre d'entraînement aux athlètes d'élite et programme d'accessibilité	215 000 \$
PME MTL Centre-Est	L'économie sociale en affaire dans l'Est : prospection d'affaires	36 000 \$

En 2016, les crédits nécessaires à la réalisation des projets sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique. Pour l'année 2017, les crédits sont déjà prévus à la programmation de l'entente. Conséquemment, ces projets n'auront aucun impact sur le cadre financier de l'année 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un des objectifs du programme est l'adoption de meilleures pratiques de développement durable par les entreprises de l'Est de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Soutenir la relance de l'Est de Montréal par des contributions destinées à appuyer la réalisation de projets portés par le milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il est prévu qu'un communiqué de presse soit publié afin d'annoncer les bénéficiaires de l'appel de projets Automne 2016.

Les activités de communication et de visibilité prévues respecteront les obligations convenues dans les conventions signées avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 de chaque convention).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des projets soutenus selon l'échéancier convenu dans chacune des conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Myriame BEAUDOIN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Renaud FORTIN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Romain FAYOLLE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles Johanne COUTURE, Saint-Léonard Sylvie C. BOUTIN, Anjou Marie-Claude LAUZON, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles Luc DENIS, Service de la diversité sociale et des sports Robert CHICOINE, Anjou

Lecture:

Myriame BEAUDOIN, 2 novembre 2016 Renaud FORTIN, 2 novembre 2016 Robert CHICOINE, 2 novembre 2016 Romain FAYOLLE, 2 novembre 2016 Sylvie C. BOUTIN, 2 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie ST-JEAN Commissaire - développement économique **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-11-01

Géraldine MARTIN Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN Directeur

Tél : 514 872-0068 **Approuvé le :** 2016-11-07



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 20.017 2016/11/16



Dossier #: 1164346002

08:30

Unité administrative

responsable:

Service des ressources humaines, Direction santé et mieux-

être, Division bureau de santé

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération: Acte mixte

Projet:

Objet:

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec, pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, sur demande, pour une somme maximale de 546 878,59 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans. Appel d'offres public no 16-15431 (3 soumissionnaires - 2 conformes)/ Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

- 1. de conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec, pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, sur demande, pour une somme maximale de 546 878,59 \$, taxes incluses;
- 2. d'approuver un projet de convention par lequel 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public nº 16-15431 (3 soumissionnaires - 2 conformes), et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des ressources humaines, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signataire :	Alain DG MARCOUX	
	Directeur général Direction générale , Cabinet du directeur général	



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1164346002

Unité administrative

responsable:

Service des ressources humaines, Direction santé et mieux-

être, Division bureau de santé

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Acte mixte

Projet: -

Objet : Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la

firme 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec, pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, sur demande, pour une somme maximale de 546 878,59 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, soit un maximum de cinq ans. Appel d'offres public no 16-15431 (3 soumissionnaires - 2 conformes)/ Approuver un projet de

(3 soumissionnaires - 2 conformes)/ Approuver un projet de

convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Les examens médicaux de préemploi sont requis afin d'évaluer la capacité du candidat à effectuer les principales tâches requises dans l'emploi postulé. Les examens médicaux de préemploi font partie d'un processus de dotation et permettent à l'employeur de connaître l'état de santé du candidat au moment de l'embauche et de connaître ses limitations fonctionnelles. Les emplois cols bleus, les brigadiers, les pompiers, les cadets policiers, les aspirants policiers et certains emplois cols blancs sont visés par ces examens. Ces renseignements sont essentiels pour l'employeur afin qu'il puisse rencontrer ses obligations en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* à savoir : prendre les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité physique des travailleurs.

Les ressources de la Division de la gestion de la présence au travail - Bureau de santé à la Direction santé et mieux-être du Service des ressources humaines étant limitées, il est impossible de réaliser les examens médicaux de préemploi à l'interne.

Le nombre annuel approximatif d'examens médicaux préemploi est le suivant :

- 100 examens pour les cols blancs, les contremaîtres, les professionnels et les cadres;
- · 200 examens pour les brigadiers scolaires;
- 410 examens pour les cols bleus;
- 110 examens pour les pompiers;
- 80 examens pour les cadets policiers;
- 200 examens pour les aspirants policiers.

Le nombre d'examens a été estimé en se basant sur le nombre d'examens effectués au cours des années antérieures et selon les besoins estimés par les unités administratives.

Le délai de validité des soumissions est de 180 jours calendriers suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. L'appel d'offres a été publié sur le SEAO et dans « Le Devoir » (22 jours sur le marché) et son lancement a été fait le 17 août 2016 et la fermeture le 7 septembre 2016 à 14 h. Trois (3) soumissionnaires ont présenté une offre de service qui a été analysée par un comité d'évaluation le 4 octobre 2016. L'évaluation s'est faite selon la grille de critères présente au devis technique (voir document en pièces jointes). À la suite de l'évaluation des propositions des soumissionnaires, le comité recommande d'octroyer le contrat à la firme 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec. pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années pour un maximum de cinq ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0306 - 29 août 2013 - Conclure avec Médisys S.E.C., une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 - Appel d'offres public n° 13-12895 (5 soumissionnaires) - (Montant estimé : 682 951,50 \$) (1130889002).

CE10 1658 - 3 novembre 2010 - Octroyer un contrat de gré à gré de services professionnels à la firme PLEXO inc., clinique de médecine du travail, pour réaliser les examens médicaux de préemploi des candidats pour les services corporatifs et les arrondissements de la Ville de Montréal pour la période du $1^{\rm er}$ janvier 2011 au 31 décembre 2013 pour la somme maximale de 448 890,00 \$ (1101599002).

CE09 0117 - 28 janvier 2009 - Autoriser l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Plexo inc., clinique de médecine du travail, pour réaliser les examens médicaux de préemploi des candidats pour les services corporatifs et les arrondissements de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010 pour la somme maximale de 316 000,00 \$ (1081599004).

CE08 1827 - 15 octobre 2008 - Autoriser un appel d'offres pour retenir les services professionnels d'une firme pour réaliser les examens médicaux de préemploi des candidats pour les services corporatifs et les arrondissements pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010 (1081599002).

CE07 1982 - 5 décembre 2007 - Autoriser l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Plexo inc., clinique de médecine du travail, pour réaliser les examens médicaux de préemploi des candidats pour les services corporatifs et les arrondissements de la Ville de Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 pour la somme maximale de 182 680,00 \$ (1071599001).

Aspirants policiers

DG114297004 - 5 juillet 2011 - Autoriser une dérogation au gel général des honoraires professionnels (CE09 0582 modifiée) afin d'accorder un contrat de services professionnels à la firme Services de santé Medisys GP inc. pour procéder à l'examen médical complémentaire des aspirants policiers pour un montant de 49 614,00 \$, taxes incluses, pour une période de deux ans - Appel d'offres sur invitation n° 10-11384 - (3 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin (2114297004).

CE10 1712 - 3 novembre 2010 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation

pour la rétention des services d'une clinique médicale pour l'évaluation physique des aspirants policiers pour une durée de deux ans (1104464010).

CE08 2027- Le 12 novembre 2008 - Approuver la convention et retenir les services de la clinique médicale Médisys pour procéder à l'examen médical complémentaire des aspirants policiers pour un montant de 93 037,50 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans débutant rétroactivement le 1^{er} février 2008 - entente de gré à gré (1082428002).

DESCRIPTION

Le présent appel d'offres a pour but d'assurer la continuité de la réalisation des examens médicaux de préemploi pour les services corporatifs et les arrondissements de la Ville de Montréal et d'autoriser la firme 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec ayant obtenu la meilleure note en fonction des critères de sélection précis, à dispenser les services requis. La période de l'entente est d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans. Un sommaire décisionnel sera préparé en temps opportun pour faire entériner cette prolongation et cette nouvelle dépense, et ce, auprès des mêmes instances ayant approuvé le sommaire décisionnel pour l'octroi du contrat initial.

Tel que mentionné précédemment, ces examens médicaux de préemploi sont destinés aux emplois de cols bleus, aux brigadiers, aux pompiers, aux cadets policiers aux aspirants policiers et à certains emplois cols blancs.

Une facture mensuelle accompagnée du relevé exact de chaque examen effectué au cours du mois sera présentée. Le coût des examens relatif à chaque protocole pour les trois années du contrat est le suivant :

- 110,00 \$ pour les examens des cols blancs, des contremaîtres, des professionnels, des cadres;
- 110,00 \$ pour les examens des brigadiers scolaires;
- 130,00 \$ pour les examens des cols bleus;
- 195,00 \$ pour les examens des pompiers;
- 110,00 \$ pour les examens des cadets policiers;
- 210,00 \$ pour les examens des aspirants policiers.

Le même tarif unitaire pour chaque protocole est maintenu par la firme pour les deux années optionnelles. Les examens inclus pour chaque catégorie sont décrits au devis technique. Lorsque des tests supplémentaires sont requis dans le cadre d'un examen médical de préemploi, le coût de ces examens est défini à l'annexe III et IV du bordereau de soumission.

JUSTIFICATION

Pour le présent appel d'offres public, il y a eu quatre preneurs de cahier de charges. Les trois (3) offres reçues sont conformes en termes de délai de livraison et du respect des spécifications techniques.

La firme 124670 Canada Ltée / Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec a obtenu le meilleur pointage final, soit 2,24 %, et a été recommandé par le comité de sélection, en fonction des critères suivants :

CRITÈRES DE SÉLECTION	Pondération
Présentation de l'offre	5 %
Compréhension du mandat et de la problématique	10 %
Approche proposée	10 %
Capacité de production et échéancier	30 %
Qualification et expérience de la firme dans des projets similaires	20 %
Qualification et expérience du coordonnateur et de son équipe	25 %
Total	100 %

La seconde firme, BIRON-Santé en entreprise S.E.C. a obtenu un pointage final, soit 2,17 %.

Enfin, l'autre firme Cyclone Santé inc. n'a pas obtenu la note de pointage intérimaire de 70 % (pour plus de précisions, voir l'intervention du Service de l'approvisionnement au présent dossier).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
124670 Canada inc/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec	72,3 %	2,24 %	475 650,00 \$		546 878,59 \$
BIRON-Santé en entreprise S.E.C	79,2%	2,17%	515 550,00 \$		595 324,91 \$
Estimation interne				•	587 609,63 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)				40 731,04 \$	
Écart entre la dernière	estimat	ion et l'a	adjudicataire (%)		6,9 %

Le montant de la proposition totale de la firme 124670 Canada Ltée/Clinique de médecine industrielle et préventive du Québec tel que mentionné au bordereau de soumission est de 546 878,59 \$. Ce montant est inférieur de 6,9 % au montant de l'estimation réalisée. L'estimation réalisée a été calculée tenant compte du tarif unitaire pour chaque protocole dans le contrat actuel avec une légère majoration annuelle de 2 %.

Les montants indiqués au tableau sont basés sur l'estimation du nombre d'examens médicaux annuels de préemploi durant trois ans, soit 100 examens pour les cols blancs, les contremaîtres, les professionnels, les cadres; 200 examens pour les brigadiers scolaires; 410 examens pour les cols bleus; 110 examens pour les pompiers; 80 examens pour les cadets policiers; 200 examens pour les aspirants policiers. Le nombre d'examens a été estimé en se basant sur le nombre d'examens effectués au cours des années antérieures et selon les besoins estimés par les unités administratives.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat incluant les taxes est de 546 878,59 \$ pour une durée de trois ans, valide du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. Le montant maximum à la charge des contribuables sera de 499 373,05 \$ et réparti comme suit :

Source budgétaire	2017	2018	2019	Total
Budget de fonctionnement de la Direction Santé, mieux être du Service des ressources humaines	122 362,82 \$	122 362,82 \$	122 362,82 \$	367 088,47 \$
Budget de fonctionnement de la Direction Dotation et développement organisationnel du Service des ressources humaines	44 094,86 \$	44 094,86 \$	44 094,86 \$	132 284,58 \$
	166 457,68 \$	166 457,68 \$	166 457,68 \$	499 373,05

La Ville de Montréal déboursera uniquement pour les examens médicaux réalisés selon les protocoles établis, en fonction de ses besoins. Les fonds seront réservés dans les budgets de fonctionnement de chacune des Directions au début de chaque année civile. Les prix unitaires soumissionnés demeurent les mêmes pour toute la durée de l'entente.

Les crédits budgétaires de 499 373,05 \$ prévus au financement de cette dépense font partie de la dotation d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification) et ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale servant à établir la charge d'administration générale imputée au budget du conseil d'agglomération. Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 51,2 % pour une somme de 255 679 \$.

En 2017 les crédits nécessaires à ce dossier, soit une somme de 166 457,68 \$, net de ristourne, ont été priorisés lors de l'élaboration du budget.

Pour 2018 et l'année subséquente, ce contrat sera priorisé lors de l'élaboration du budget du Service des ressources humaines.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entente cadre permet la réalisation des examens médicaux de préemploi selon les termes requis et permet aux gestionnaires de la Ville de Montréal l'embauche de candidats aptes à occuper l'emploi postulé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1^{er} janvier 2017
Fin du contrat : 31 décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier de charges et aux instructions aux soumissionnaires. Le présent dossier est conforme à la Politique de gestion contractuelle, à la Politique d'approvisionnement. Le processus d'appel d'offres public et le processus d'octroi du contrat sont conformes aux règles en vigueur.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de l'endossement atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle RH CÔTÉ Chef de division - gestion de la présence au travail - Bureau de santé **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-10-14

Éric LOISELLE Directeur santé et mieux-être

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Tél : 514 872-0213 **Approuvé le :** 2016-10-25

2016/11/16 08:30



2016/11/16 08:30



2016/11/16 08:30



2016/11/16 08:30



2016/11/16 08:30





Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.001

2016/11/16 08:30



Dossier # : 1167	149001

Unité administrative

responsable:

Direction générale, Bureau - Ville intelligente et numérique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Charte montréalaise des

Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires

droits et responsabilités : de la Ville

Compétence d'agglomération:

Objet:

Actes inhérents ou accessoires à une compétence

d'agglomération

Cinn 5 ---- Alain DC MADCOLLY 1 - 2016 11 07 12:05

Projet:

Adopter la "Politique de données ouvertes de la Ville de

Montréal" par le conseil d'agglomération

Il est recommandé:

Que le conseil d'agglomération adopte la "Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal."

Signe par	Aldiii DG MARCOUX Le 2016-11-0/ 13:05
Signataire :	Alain DG MARCOUX
	Directeur général Direction générale , Cabinet du directeur général



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1167149001

Unité administrative

responsable:

Direction générale , Bureau - Ville intelligente et numérique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'agglomération

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 16 b) faciliter l'accès aux documents pertinents aux affaires

de la Ville

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence

d'agglomération : d'agglomération

Projet: -

Objet : Adopter la "Politique de données ouvertes de la Ville de

Montréal" par le conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2015, le conseil municipal a adopté la Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal et la Directive sur la gouvernance des données. Celle-ci comprend une approche d'ouverture par défaut, à savoir que toute donnée recueillie par la Ville est désormais considérée comme ouverte. La Politique de données ouvertes s'inscrit dans le Plan d'action 2015-2017 Montréal, Ville intelligente et numérique. La présente résolution vise à faire endosser par le conseil d'agglomération de Montréal les mêmes principes, de manière assurer une cohérence dans la démarche d'ouverture, de transparence et à affirmer le positionnement de l'agglomération de Montréal comme chef de file en matière de ville intelligente.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0259 - 17 février 2016 - Adoption de l'entente entre le gouvernement du Québec, les municipalités et la Ville de Montréal relativement au portail commun de données ouvertes

CM15 1499 - 14 décembre 2015 - Adoption de la nouvelle « Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal » et la « Directive sur la gouvernance des données »

CE15 1023 - 3 juin 2015 - Adoption de la "Stratégie Montréalaise 2014 - 2017 ville intelligente et numérique" et le "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique" qui en découle

CE14 0249 - 19 février 2014 - Adoption de la mise à jour de la licence de données ouvertes de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le Bureau de la Ville intelligente et numérique propose que le Conseil d'agglomération adopte:

 La "Politique de données ouvertes de la Ville de Montréal". Cette politique vise à rendre publiques les intentions de la Ville de Montréal en matière d'ouverture des données et notamment l'adoption d'une approche d'ouverture par défaut, c'est-à-dire de considérer que tout ensemble de données géré par la Ville devrait être ouvert à moins d'une justification contraire (par exemple en lien avec la protection de la vie privée ou la sécurité publique).

La Politique de données ouvertes a été confirmée conforme par le Service des affaires juridiques et est déjà adoptée par le Conseil municipal et le comité exécutif.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du "Plan d'action 2015 - 2017 Montréal ville intelligente et numérique", l'ouverture des données est un élément clé en vue de faire de Montréal un chef de file en matière de ville intelligente. Le positionnement de l'agglomération est important pour démontrer la cohérence des orientations avec la Ville de Montréal.

De plus, plusieurs ensembles de données dont dispose la Ville, recensés dans l'inventaire devant être rendu public, couvrent l'ensemble de l'agglomération de Montréal. Ces données, dérivées des activités de compétences d'agglomération, sont colligées et gérées par les services centraux de la Ville de Montréal. L'intérêt d'adhérer à la politique des données ouvertes pour l'agglomération est d'autant plus pertinent que ces données ont déjà fait l'objet d'une analyse pour leurs publications. Parmi les Services de la Ville couvrant les compétences de l'agglomération, ci-bas des exemples d'ensembles de données:

- Service de l'eau: Réseaux d'eau potable et eaux usées
- Service des finances: Budgets
- Service des affaires juridiques (Cour municipale): Condamnations
- Service de sécurité incendie (SIM): Interventions des pompiers
- Service de police (SPVM): Données de criminalité
- Service de l'évaluation foncière: Statistique sur les évaluations

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aspect financier n'est pas applicable dans le cas présent pour l'agglomération de Montréal puisque les activités liées à la Politique des données ouvertes sont incluses au budget de la Ville de Montréal. L'intégration des données d'agglomération n'aura pas d'impact en matière de budget de fonctionnement et d'investissement pour les villes liées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faire de Montréal et son agglomération l'un des chefs de file mondialement reconnus en matière de ville intelligente et numérique.

Démontrer l'engagement de l'agglomération de Montréal en matière de transparence gouvernementale.

Supporter le développement économique sur le créneau ville intelligente

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera déployée en lien avec l'adoption de la Politique de données ouvertes par l'agglomération de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Stéphane GUIDOIN

Chef de projet

La Ville de Montréal recommande également aux organisations paramunicipales ou faisant partie de son périmètre comptable ainsi qu'aux Villes liées qui constituent l'agglomération d'adopter la présente politique.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'interventi	on	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2016-11-03

Stéphane G GOYETTE

Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.002

2016/11/16 08:30



Dossier #: 1163376001

Unité administrative

responsable:

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , -

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des droits et responsabilités :

sectoriel - Sécurité publique et civile

Compétence d'agglomération :

Services de police et sécurité incendie

Projet: -

Objet : Autoriser la participation du Service de sécurité incendie de

Montréal, au programme de financement de Recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL) du gouvernement du Canada, dans le but de créer

une force opérationnelle de RSMUEL à Montréal.

Il est recommandé:

d'autoriser la participation du Service de sécurité incendie de Montréal, au programme de financement de Recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL) du gouvernement du Canada, dans le but de créer une force opérationnelle de RSMUEL à Montréal. Cette dépense sera entièrement assumée par les gouvernements du Québec et du Canada.

Signé par	Alain DG MARCOUX	Le 2016-11-09 09:01	
Signataire :		Alain DG MARCOUX	
		Directeur général	

Directeur general Direction générale , Cabinet du directeur général



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1163376001

Unité administrative

responsable:

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , -

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

sectoriel - Sécurité publique et civile

Compétence

d'agglomération:

Services de police et sécurité incendie

Projet:

Objet: Autoriser la participation du Service de sécurité incendie de

> Montréal, au programme de financement de Recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL) du gouvernement du Canada, dans le but de créer

une force opérationnelle de RSMUEL à Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Au début de l'année 2016, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a été sollicité par le ministère de la Sécurité publique du Québec, dans le but d'évaluer la faisabilité de l'implantation d'une équipe de Recherche et de sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL) au SIM. Cette sollicitation découlait d'un possible programme de financement pour de telles équipes, pour l'ensemble des provinces du Canada.

Au fil du temps, au cours de l'année 2016, les discussions se sont poursuivies, des balisages ainsi que des consultations auprès des équipes canadiennes existantes ont eu lieu, et une présentation du projet a été faite auprès de diverses instances de la Ville de Montréal.

Le 7 octobre dernier, Sécurité publique Canada annonçait le premier appel de propositions, concernant le programme de RSMUEL. À la suite de l'annonce, une rencontre des équipes de RSMUEL canadiennes existantes et futures s'est tenue du 12 au 17 octobre, afin d'adopter une stratégie de partage de la subvention disponible au programme, pour l'année budgétaire fédérale 2016-2017 (3,1 millions de dollars). Également, au cours de la rencontre, Sécurité publique Canada a avisé les équipes RSMUEL que les demandes de subvention 2016-2017 devront leur être acheminées au plus tard le 18 novembre 2016.

Face à cet échéancier serré, le SIM se voit dans l'obligation d'entamer la rédaction du présent sommaire décisionnel ainsi que de la demande de subvention de Montréal, afin de respecter la date limite du 18 novembre 2016. Cependant, si le SIM n'obtenait pas l'aval

des instances pour ce dossier, celui-ci pourra retirer sa demande sans aucun préjudice pour la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le programme de subvention est un programme de financement du gouvernement, visant à soutenir une capacité efficace à secourir des victimes lors de sinistres naturels ou accidentels majeurs, sur l'ensemble du territoire canadien. Ce programme de financement de 15,5 millions de dollars s'échelonnera sur une période de cinq ans, avec une volonté de renouvellement à échéance. Cette somme est disponible pour l'ensemble des équipes de RSMUEL des provinces canadiennes.

La Recherche et sauvetage en milieu urbain (RSMU) regroupe une équipe de spécialistes possédant un ensemble de compétences de secours intégrées, notamment dans le domaine de la recherche, des soins médicaux et de l'évaluation des structures. Les forces opérationnelles de RSMUEL localisent, à l'aide de chiens entraînés spécialement à cette fin et d'appareils de recherche électroniques, des personnes coincées dans des décombres et des structures qui se sont effondrées. Elles pratiquent des ouvertures et les étayent, détachent et enlèvent des pièces de charpente et utilisent de la machinerie lourde de construction pour enlever les débris, pour ensuite soigner et évacuer les victimes. Cette équipe de spécialistes est apte à intervenir lors de tout autre sinistre majeur tels que des glissements de terrain, des inondations, des conflagrations majeures, des explosions de bâtiment avec victimes captives, etc.

Cette équipe multidisciplinaire pourrait donc être appelée à intervenir à Montréal, et sur demande du gouvernement du Québec, partout en province, voire même partout au Canada.

JUSTIFICATION

La gestion et la coordination des sinistres majeurs relèvent de la sécurité civile. À Montréal, le directeur du SIM est identifié à titre de coordonnateur de la sécurité civile. À ce jour, si un sinistre majeur avait lieu à Montréal, le SIM, de par ses responsabilités identifiées au *Plan de mission « Sauvegarde des vies et protection des biens »* du *Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal*, ainsi que de par ses capacités en termes de ressources et compétences techniques, serait grandement impliqué dans les opérations de secours. Ainsi, en participant au programme, le SIM pourrait, le cas échéant, bénéficier de ressources humaines et matérielles supplémentaires et complémentaires à celles existantes, permettant de renforcer la capacité de réponse de la Ville de Montréal et de s'affirmer à titre de Ville résiliente.

Le SIM est le seul service d'incendie au Québec qui possède l'envergure et la structure pouvant permettre d'offrir ce service à la population québécoise.

Notre personnel œuvrant dans le groupe de sauvetage technique (GST) a déjà été formé pour une grande partie des interventions pouvant justifier une équipe RSMUEL. À ce jour, pour atteindre le niveau de RSMUEL requis, le SIM se doit de bonifier la formation du personnel du GST, et doit se doter de partenaires spécialistes tels que des médecins, des

ingénieurs, des opérateurs de machinerie lourde, etc., ainsi que d'une capacité de déploiement à l'extérieur de la région de la métropole, pour être en mesure d'offrir des secours soutenus pour une période de 10 jours.

L'implantation de cette équipe sera effectuée avec une gouvernance de gestion de projet.

Dans le cas de sinistres, tel que mentionné ci-dessus, les citoyens de l'agglomération de Montréal seraient les premiers à bénéficier de cette équipe multidisciplinaire, nous permettant ainsi de sauver un plus grand nombre de vies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les entités juridiques provinciales ou municipales responsables de la gestion de l'une des six forces opérationnelles de RSMUEL peuvent présenter une demande de financement dans le cadre du programme de RSMUEL. Le gouvernement du Canada financera jusqu'à 75% des coûts admissibles du projet. Afin que la demande d'aide financière soit prise en considération en 2016-2017, les autorités responsables de la RSMUEL ont jusqu'au 18 novembre 2016, pour présenter des propositions de projet. »

De plus, il est primordial de conclure une entente avec le *provincial* ou le *municipal*, afin de combler le manque à gagner de 25% non couvert par le programme fédéral. À cet effet, nous sommes déjà en pourparlers avec le ministère de la Sécurité publique du Québec et une réponse de ce dernier est attendue au cours des prochaines semaines.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une intervention rapide et adéquate lors d'un sinistre contribue au rétablissement efficient des infrastructures touchées.

Le traitement rapide des blessés et la récupération des défunts de façon respectueuse atténuent les séquelles psychologiques des sinistrés.

Il s'agit d'une collaboration à insérer dans les axes de développement de la stratégie de résilience en cours de développement.

Ce projet vise l'amélioration de l'état de préparation global de la Ville et du SIM en cas de sinistres majeurs.

Il s'agit d'une force d'intervention et de sauvetage opérationnelle supplémentaire, disponible pour soutenir les communautés canadiennes, et de façon exceptionnelle, à l'extérieur du pays.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- > Renforcement du rayonnement de la Ville de Montréal en tant que chef de file en sécurité civile et à titre de ville résiliente;
- > Bonification significative de la capacité de réponse de l'Organisation de sécurité civile de l'agglomération de Montréal (et donc du SIM) lors d'un sinistre, tant pour l'agglomération de Montréal qu'à l'extérieur, le tout financé par les paliers de gouvernements fédéral et provincial;
- > Rayonnement de la Ville de Montréal au côté d'autres grandes villes canadiennes telles que Vancouver (Colombie-Britannique), Calgary (Alberta), Brandon (Manitoba) et Toronto

(Ontario) qui sont déjà dotées de telles équipes depuis plusieurs années, ainsi que de la Ville d'Halifax (Nouvelle-Écosse) qui désire aussi acquérir une équipe.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Au moment jugé opportun, la Ville de Montréal pourra faire une annonce publique afin de communiquer son implication dans ce projet. Le tout devra être fait en coordination avec les partenaires provinciaux et fédéraux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- ➤ 11 novembre 2016 : présentation de la demande de subvention 2016-2017 au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- ➤ 18 novembre 2016 : date butoir pour déposer la demande de subvention 2016-2017 au ministère de la Sécurité publique du Canada;
- > 31 mars 2017 : date butoir pour accuser réception des équipements acquis par l'entremise de la subvention;
- ➤ 30 juin 2017 : en collaboration avec les autres équipes canadiennes, déterminer le partage de la subvention pour les quatre années à venir;
- > 2020 : entrée en service progressive de l'équipe de RSMUEL de Montréal, dans le but d'avoir une équipe pleinement opérationnelle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Politique de sécurité civile de l'agglomération de Montréal.

Conforme aux orientations du Plan stratégique du SIM.

Conforme au Schéma de couverture de risques du SIM.

Conforme aux orientations de la future *Stratégie* ou *Politique de résilience de la Ville de Montréal*.

Conforme aux orientations soutenues par le projet 100 Resilient city de la Fondation Rockfeller, pour lequel la Ville de Montréal a été identifiée comme l'une des 100 villes résilientes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise BRADETTE, Direction générale

Lecture:

Louise BRADETTE, 7 novembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée BELLEFEUILLE Secrétaire de direction **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-11-04

Denis DOUCET Assistant-directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE **DIRECTION**

Patrick TAILLEFER Directeur adjoint

Approuvé le : 2016-11-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

François SIM MASSÉ Directeur

Approuvé le : 2016-11-09

CE: 30.003

2016/11/16 08:30



CE: 30.004

2016/11/16 08:30





Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.005

2016/11/16 08:30

Dossier #: 1160843017



Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus	
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif	
Projet :	-	
Objet :	Ratifier la dépense relative au déplacement, du 26 au 27 octobre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à La Tuque, dans le cadre de la Rencontre des Maires et du Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec. Montant : 143,66 \$.	
Il est recommandé:		
 de ratifier la dépense de 143,66 \$ relative au déplacement, du 26 au 27 octobre 2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à La Tuque, dans le cadre de la Rencontre des Maires et du Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec; 		
d'imputer cette dépe dossier décisionnel.	d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel	

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2016-10-31 14:51	
Signataire :		Benoit DAGENAIS	
	Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels		



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1160843017

Unité administrative

responsable:

Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Ratifier la dépense relative au déplacement, du 26 au 27 octobre

2016, de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à La Tuque, dans le cadre de la Rencontre des Maires et du Mouvement des Centres

d'amitié autochtones du Québec. Montant : 143,66 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans un contexte marqué par la croissance de la présence des Autochtones dans les villes du Québec, la Rencontre des Maires et du Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec constitue une opportunité de collaboration incontournable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Ce dossier vise à ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, à La Tuque, dans le cadre de la Rencontre des Maires et du Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec.

JUSTIFICATION

La Rencontre des Maires et du Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec avait pour but de :

- Dresser un portrait des tendances et enjeux actuels à l'égard des Autochtones en ville (notamment sur des questions comme l'hypermobilité, l'importance de la sécurisation culturelle, le racisme et la discrimination, l'émergence de la société civile autochtone, etc.);
- Convenir d'orientations communes en regard de l'adaptation de politiques publiques ayant un impact sur la vie des Autochtones en milieu urbain (services de première nécessité, inclusion sociale et lutte contre le racisme, santé publique, développement économique et communautaire, emploi et formation, culture, etc.);
- Déterminer les enjeux prioritaires et les stratégies à privilégier pour réviser avec les gouvernements québécois et canadien les politiques publiques à l'égard des Autochtones en milieu urbain afin que les villes comme les Centres d'amitié autochtones disposent des moyens pour agir efficacement et de manière culturellement pertinente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	143,66 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Développer et améliorer l'offre de services urbaine pour les Autochtones, et ce, dans le respect de la culture et des valeurs de chacun

• Construire les assises d'une collaboration durable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Intervenant et sens de l'intervention Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-10-31

Marie-José CENCIG Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON Greffier et directeur

Tél: 514 872-3007 **Approuvé le:** 2016-10-31

CE: 30.006

2016/11/16 08:30





Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 30.007

2016/11/16 08:30



	Dossier # : 1160191007

Unité administrative

responsable:

Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'agglomération

Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Compétence d'agglomération :

Actes inhérents ou accessoires à une compétence

d'agglomération

Projet :

Objet: Autoriser l'augmentation du budget du Service du

développement économique d'une somme de 2 085 681 \$ en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au

revenu additionnel attendu

Il est recommandé:

- 1. d'autoriser l'augmentation du budget de revenu du Service du développement économique d'une somme de 2 085 681 \$ en provenance du Fonds de développement des territoires;
- 2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel.

Signé par	Alain DG MARCOUX Le 2016-10-31 19:44
Signataire :	Alain DG MARCOUX
	Directeur général

Directeur general
Direction générale , Cabinet du directeur général



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1160191007

Unité administrative responsable :

Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'agglomération

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Compétence

Actes inhérents ou accessoires à une compétence

d'agglomération : d'agglomération

Projet: -

Objet: Autoriser l'augmentation du budget du Service du

développement économique d'une somme de 2 085 681 \$ en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au

revenu additionnel attendu

CONTENU

CONTEXTE

La Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (ci-après la Loi) est venue modifier, notamment, les articles 126.2, 126.3 et 126.4 de la Loi sur les compétences municipales (ci-après LCM). L'article 126.2 de la LCM prévoit que l'agglomération de Montréal peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire.

La Loi a institué le Fonds de développement des territoires (FDT) pour aider les municipalités régionales de comté et les agglomérations à assumer leur nouveau rôle. Elle permet au Fonds de soutenir toutes mesures de développement local et régional que l'agglomération privilégie à travers ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien. La Ville, à travers sa compétence au niveau de l'agglomération, assure la gestion de la portion du FDT qu'elle reçoit en vertu de l'Entente relative au fonds de développement des territoires (ci-après l'Entente) intervenue avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Elle en est imputable.

Dans le cadre de cette Entente, la Ville a reçu, en juillet 2016, une somme de 8 550 489 \$, dont 6 464 808 \$ provenant de l'année financière gouvernementale 2015-2016. La Ville a déjà fait le choix de réserver cette dernière somme à la promotion de l'entrepreneuriat de même qu'au soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise. Elle a ainsi délégué sa compétence en ce domaine aux six (6) organismes PME MTL. Ceux-ci assument l'accompagnement et le financement des entreprises montréalaises en vertu d'une entente de délégation avec la Ville.

Le solde de la somme reçu en juillet 2016, soit 2 085 681 \$, représente le premier versement de l'année financière 2016-2017. Il doit être engagé d'ici le 31 mars 2017 dans des mesures de développement que l'Agglomération privilégie à travers ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien.

Le présent dossier vise à répondre aux dispositions administratives de la Ville. Compte tenu que l'Entente FDT a été approuvée par le conseil d'agglomération, sans délégation de pouvoir au comité exécutif, le Service des affaires juridiques suggère que la même instance approuve les décisions relatives à la gestion du fonds.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0347 - 19 mai 2016 - Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL

CG16 0343 - 19 mai 2016 - Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif au Fonds de développement des territoires

CG15 0729 - 10 décembre 2015 - Adoption du le budget 2016 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

La somme de 2 085 681 \$ peut être utilisée pour toute mesure de développement local et régional respectant les dispositions de l'Entente. La somme doit être engagée d'ici la fin de l'année budgétaire gouvernementale, soit le 31 mars 2017.

Les grands projets requérant des actions à court terme, et pour lesquelles il est proposé que l'enveloppe disponible soit utilisée, sont issus des priorités d'intervention répertoriés pour l'année 2016-2017 en matière de développement local et régional. Le tableau qui suit présente ces projets.

Grands	projets	prioritaires	2016-2017

Création d'une zone de logistique

Réalisation d'actions structurantes spécifiques aux parcs et zones industriels

Développement de la filière d'électrification des transports

Développement d'un pôle de chimie verte

Mise en valeur des artères commerciales

Appui à l'innovation et à l'écosystème des startups

Appui au développement du secteur touristique

Appui à des actions ciblées de concertation (en matière de développement local et régional (Complément de financement de l'année 2017 de Concertation régionale de Montréal)

JUSTIFICATION

Le présent dossier répond aux procédures administratives nécessaires à la modification de la dotation d'un service puisqu'il s'agit d'une modification au budget municipal 2016 approuvé en décembre 2015.

L'augmentation du budget du Service du développement économique permettra de réaliser rapidement des actions issues des priorités d'intervention du service qui répondent également aux orientations de l'Administration municipale. En effet, ces priorités sont issus du Plan d'action 2015-2017 en développement économique rendu publique par une discours du Maire le 18 juin 2015.

Ces projets prioritaires ont fait l'objet de discussions et de demandes budgétaires. Leur niveau d'avancement permettra d'engager les sommes dans les délais prescrits par le MAMOT et leur réalisation dans un délai permettant de répondre aux délais de gestion de l'Entente (reddition de compte, rapport d'activités, saisie de données pour l'évaluation du FDT).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme de 2 085 681 \$ a été reçue par la Ville en juillet 2016.

L'approbation du présent dossier permettra le virement de ce revenu et, du même coup, permettra d'augmenter le budget de fonctionnement du Service du développement économique pour son utilisation mentionnée plus haut.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus d'approuver le présent dossier ne permettra pas l'utilisation de la somme conformément aux dispositions de l'entente d'ici le 31 mars 2017 et permettra au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de demander son remboursement. Ce refus ralentira la réalisation de projets structurants pour l'économie montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de communications des actions et projets soutenus par le FDT sont soumises aux dispositions de l'Entente à cet effet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des projets prioritaires en attente de financement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention			
Parties prenantes			
Lecture :			
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2016-10-28	
Sylvie B BERTRAND Conseillère en planification	Serge GUÉRIN Directeur		

2016/11/16 08:30



2016/11/16 08:30



2016/11/16 08:30



2016/11/16 08:30



2016/11/16 08:30



2016/11/16 08:30





Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 40.001

2016/11/16 08:30



	Dossier #	: 1165220001

Unité administrative responsable :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de

l'urbanisme , Planification urbaine

Niveau décisionnel proposé :

Conseil municipal

Projet: -

Objet : Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement sur la

construction et la transformation de bâtiments (11-018) pour mettre à jour certaines dispositions administratives dont celles relatives à la validité et à la caducité des permis de construction.

Il est recommandé:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) ».

Signé par	Benoit DAGENAIS	Le 2016-11-02 11:54
Signataire :		Benoit DAGENAIS
		Directeur général adjoint

Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1165220001

Unité administrative

Service de la mise en valeur du territoire, Direction de responsable:

l'urbanisme, Planification urbaine

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Projet:

Objet: Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement sur la

> construction et la transformation de bâtiments (11-018) pour mettre à jour certaines dispositions administratives dont celles relatives à la validité et à la caducité des permis de construction.

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) est entré en viqueur le 3 décembre 2011. Ce règlement a eu pour effet d'harmoniser les normes de construction et les règles administratives en matière de délivrance de permis et d'inspection des travaux sur le territoire de Montréal en remplaçant les différents règlements qui existaient avant la fusion municipale.

L'application du règlement 11-018 relève des arrondissements qui délivrent les permis de construction et inspectent les travaux de construction des bâtiments. Ceux-ci ont formulé des demandes de mise à jour de certaines dispositions administratives.

Ces demandes portaient sur trois éléments. Premièrement, sur les documents à fournir lors du dépôt d'une demande de permis (art. 34). Cet article ne précise pas le nombre de copies à fournir, ce qui peut entraîner des retards lors de la prise de la demande ou durant son traitement. Deuxièmement, sur les règles relatives à la validité et à la caducité des permis décrites aux articles 39 à 42. Les délais actuels s'avèrent trop courts, autant le délai pour démarrer le chantier que celui pour compléter les travaux. Finalement, le montant des amendes lors d'une infraction, prévu à l'article 69 du règlement 11-018, est demeuré inchangé depuis le 3 décembre 2011 et mériterait d'être indexé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1129 - 21 septembre 2015 - Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments » (dossier 1150524001). CM15 1015 - 17 août 2015 - Adoption du règlement intitulé « Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide » (dossier 1154390004).

CM11 0831 - 25 octobre 2011 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments » (dossier 1100601004).

DESCRIPTION

Les modifications proposées viennent :

- préciser le nombre minimal de copies (papier) requis pour le dépôt d'une demande de permis sans pour autant exclure la possibilité de recourir à une version numérisée là où l'arrondissement l'autorise (article 34),
- assouplir les modalités relatives à la validité et à la caducité d'un permis (articles 39 et 42) de la façon suivante :
 o augmenter le délai pour entreprendre les travaux, de 6 mois actuellement, à 12 mois pour les petits bâtiments et jusqu'à 18 mois pour les gros bâtiments, soit ceux de plus de 4 étages ou dont l'aire dépasse 2000 m² (article 39),
 o augmenter le délai pour compléter les travaux, le faisant passer de 12 à 18 mois pour les petits bâtiments et de 24 à 36 mois pour les gros bâtiments, soit ceux de plus de 4 étages ou dont l'aire dépasse 2000 m² (article 39),
 o réduire le nombre de renouvellements de demande de permis de 2 à 1 seule fois (article 42),
- indexer le montant des amendes exigé lors du constat d'une infraction au règlement 11-018 (article 69).

JUSTIFICATION

Les changements proposés peuvent être qualifiés de mineurs au sens où ils ne visent pas à introduire de nouvelles exigences mais plutôt à faciliter l'application du règlement 11-018. Le fait de préciser le nombre de copies (papier) requis, en règle générale, pour une demande de permis, devrait éviter des retards lors de la prise de la demande ou durant son traitement.

En accroissant substantiellement le délai pour amorcer les travaux avant la péremption du permis, les demandeurs pourront éviter de devoir faire une nouvelle demande de permis dans le cas où le chantier n'a pu commencer rapidement, que ce soit pour des raisons liées aux conditions météorologiques, au financement, à l'obtention d'une autre autorisation, etc. En plus de réduire les coûts et les formalités, l'avantage pour le demandeur réside également dans le fait que la durée de validité prolongée du permis original lui confère un droit sur la possibilité de réaliser le projet dans l'éventualité où la réglementation aurait changé. Par le fait même, la modification simplifiera la tâche du personnel de l'arrondissement chargé de l'inspection et de la délivrance des permis.

D'autre part, l'augmentation du délai pour commencer les travaux doit nécessairement s'accompagner d'une augmentation du délai pour les compléter étant donné que ce dernier délai commence à la date de délivrance du permis. De plus, certains arrondissements ont constaté que le délai actuel pour terminer les travaux est un peu court, particulièrement dans le cas de gros projets.

Par ailleurs, la possibilité de prolonger la validité d'un permis pour un projet dont les travaux sont en cours de réalisation a été conservée.

Finalement, la possibilité de renouveler un permis (nouvelle demande à tarif réduit si les travaux n'ont pas débuté) a été réduite à une seule fois au lieu de deux puisque le recours à cette procédure devrait devenir beaucoup moins fréquent dans le contexte de l'importante augmentation du délai pour démarrer les travaux.

La mise à jour du montant des amendes pour qui commet une infraction au règlement 11-018 constitue une simple indexation. L'augmentation proposée de 7 % des amendes actuelles équivaut à une indexation annuelle de moins de 2 %. Les arrondissements ont souligné, lors de nos démarches de concertation au sujet de la mise à jour de ces dispositions administratives, qu'il est important que le montant des amendes reflète l'évolution de l'indice des prix à la consommation si l'on veut maintenir l'effet recherché par

l'imposition des amendes.

Les modifications recommandées résultent de nombreux échanges avec les arrondissements qui ont été amorcés il y a plus d'un an. Le Service des affaires juridiques a également été consulté. L'approche proposée devrait éliminer la plupart des irritants liés au délai de validité des permis actuellement prévu, qui apparaît trop court, tout en maintenant l'encadrement qu'un délai maximal peut offrir. En somme, ces modifications permettent de mieux répondre aux besoins de différentes clientèles et aux conditions actuelles de réalisation des projets de construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact significatif.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NE S'APPLIQUE PAS

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'adoption des modifications proposées peut forcer un propriétaire à devoir faire une nouvelle demande de permis dans le cas où les délais de validité actuels ne sont pas respectés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public promulguant le règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion à la séance du conseil municipal du 21 novembre 2016,

• Adoption à la séance du conseil municipal du 19 décembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Éric COUTURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gilles CÔTÉ, Ahuntsic-Cartierville Robert CHICOINE, Anjou Sylvia-Anne DUPLANTIE, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce Michel SÉGUIN, Lachine Normand TROTTIER, LaSalle Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal Sylvain VILLENEUVE, Le Sud-Ouest Myriame BEAUDOIN, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve Hugues CHANTAL, Montréal-Nord René GIRARD, Outremont Anne CASTONGUAY, Pierrefonds-Roxboro Martin COUTU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles Daniel LAFOND, Rosemont - La Petite-Patrie Éric PAQUET, Saint-Laurent Johanne COUTURE, Saint-Léonard Stéphane BERNAQUEZ, Verdun Marc LABELLE, Ville-Marie Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension Danielle CÉCILE, -Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire David POIRÉ, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture:

Anne CASTONGUAY, 26 octobre 2016 Hugues CHANTAL, 25 octobre 2016 Martin COUTU, 25 octobre 2016 Éric PAQUET, 24 octobre 2016 Normand TROTTIER, 24 octobre 2016 David POIRÉ, 24 octobre 2016 Michel SÉGUIN, 24 octobre 2016 Robert CHICOINE, 21 octobre 2016 Sylvain VILLENEUVE, 21 octobre 2016 Johanne COUTURE, 21 octobre 2016 Gilles CÔTÉ, 21 octobre 2016 Danielle CÉCILE, 21 octobre 2016 Sylvia-Anne DUPLANTIE, 21 octobre 2016 Daniel LAFOND, 21 octobre 2016 Marc LABELLE, 21 octobre 2016 Stéphane BERNAQUEZ, 21 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel TALBOT Prepose(e) a l'emission des permis **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-10-19

Monique TESSIER
Chef de division - Planification urbaine

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain DUCAS Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-11-01

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-11-02



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 40.002

2016/11/16 08:30



Dossier	#:1163430020

Unité administrative responsable :

Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien

aux commissions et réglementation

Niveau décisionnel proposé :

Conseil municipal

Projet: -

Objet : Adopter le Règlement sur les districts électoraux aux fins de la

tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)

Il est recommandé d'adopter le Règlement sur les districts électoraux aux fins de la tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

Signé par	Yves SAINDON	Le 2016-10-11 15:45	
Signataire :		Yves SAINDON	

Greffier et directeur Service du greffe , Direction



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION Dossier # :1163430020

Unité administrative

responsable:

Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien

aux commissions et réglementation

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Projet: -

Objet : Adopter le Règlement sur les districts électoraux aux fins de la

tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)

CONTENU

CONTEXTE

Lors de son assemblée régulière du 24 octobre 2016, le conseil municipal, par sa résolution CM16 1185, a donné un avis de motion relativement au projet de règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux » en vue de l'élection générale du 5 novembre 2017, et a autorisé la poursuite des procédures prévues à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM).

Comme l'exige la LERM, le greffier a fait paraître dans l'édition montréalaise du jeudi 27 octobre des quotidiens *Le Devoir* et *The Gazette*, un avis public informant les électeurs de la Ville de Montréal de la teneur de ce projet de règlement, de leur droit respectif de s'y opposer et des modalités pour ce faire, à savoir que tout électeur avait jusqu'au vendredi 11 novembre, 16 h 30, pour lui signifier son opposition, et ce, dans un écrit formel à cette effet.

La totalité de la documentation a également été versée, dès le 24 octobre, sur le site web Élection Montréal (www.ville.montreal.qc.ca/election). Un onglet sur la page d'accueil du site a été mis en évidence afin de référer les internautes à toute l'information pertinente.

À noter que selon le processus prévu par la LERM, dans l'éventualité où, à l'échéance de ce délai, le greffier aurait ainsi reçu 500 oppositions valides ou plus, le conseil municipal aurait eu l'obligation de convoquer une assemblée publique afin d'entendre les représentations des électeurs sur ce projet de règlement.

Or, le vendredi 11 novembre dernier, à 16 h 30, le greffier n'ayant reçu que 96 oppositions à ce règlement de la part des électeurs montréalais (85 provenant de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et 11 de l'arrondissement du Sud-Ouest), le conseil municipal peut conséquemment procéder à l'adoption de ce Règlement sur les districts électoraux qu'il a approuvé le 24 octobre dernier.

Après son adoption par le conseil municipal, le projet de règlement sera soumis à l'approbation par la Commission de la représentation électorale (CRE) du Québec. Ce n'est qu'à la suite de cette approbation que ce règlement entrera en vigueur (au plus tard le 31 mars 2017).

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'interventi	ion	
Parties prenantes		
Lecture :		

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1163430020

Unité administrative

responsable:

Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien

aux commissions et réglementation

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil municipal

Projet:

Objet: Adopter le Règlement sur les districts électoraux aux fins de la

> tenue de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017, le tout conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les

référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2)

CONTENU

CONTEXTE

Le dimanche 5 novembre 2017, comme l'exige la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, RLRQ., chapitre E-2.2 (ci-après, la LERM), la Ville de Montréal, à instar de l'ensemble des municipalités du Québec, doit tenir une élection générale au poste de maire de la ville ainsi qu'aux 102 autres postes électifs que définit son cadre électoral. En vue de cette élection, la Ville a l'obligation d'adopter au plus tard en décembre 2016, un règlement subdivisant son territoire en districts électoraux. Ce règlement, dont l'entrée en viqueur doit être effective avant le 31 mars 2017, doit également être approuvé par la Commission de la représentation électorale du Québec (CRÉ), instance de qui relève l'application des dispositions de la LERM en cette matière. Ces délais ont été fixés, à l'égard de la Ville de Montréal, par l'article 150 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (L.Q. 2016, chapitre 17), adoptée le 10 juin dernier.

Le greffier, à titre de président d'élection, a la responsabilité de voir à la mise en œuvre et à la gestion du processus très précis que prescrit cette loi quant à l'élaboration et l'adoption de ce règlement.

Par ailleurs, il est important de rappeler que la subdivision territoriale de la Ville et de ses arrondissements en districts électoraux doit par définition s'arrimer en tout point avec le cadre électoral établi et en viqueur.

À cet égard, en prévision de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017 et de toute élection générale ou partielle subséquente, c'est le même cadre électoral que celui de l'élection générale de 2013 qui prévaudra puisque sa reconduction a été confirmée par l'article 149 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique.

Ainsi, le dimanche 5 novembre 2017, respectivement dans l'un ou l'autre des 58 districts électoraux où ils seront répartis, les quelque 1 140 000 électeurs montréalais seront appelés aux urnes pour combler de nouveau les 103 postes actuels afin d'y élire :

- le maire de la Ville;

- 18 maires d'arrondissement qui sont par ailleurs conseillers de la ville;
- 46 conseillers de la ville;
- 38 conseillers d'arrondissement.

Et tout comme présentement, à l'issue de cette prochaine élection générale:

- le conseil municipal se composera du maire de la ville et des 64 conseillers de la ville, dont les 18 maires d'arrondissement (le maire de la ville étant d'office maire de l'arrondissement de Ville-Marie).
- chacun des 19 conseils d'arrondissement comptera un minimum de 5 membres, soit le maire d'arrondissement et, selon le cadre électoral qui s'applique, le ou les conseillers de la ville ainsi que les conseillers d'arrondissement.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent ce dossier et la recommandation que soumet le greffier visant l'adoption de ce règlement par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1245 - 27 octobre 2015 - Recommander au gouvernement du Québec de reconduire le cadre électoral actuel de la Ville de Montréal et le Règlement sur les districts électoraux (12-019) adopté par le conseil municipal le 15 mai 2012 (CM12 0410) aux fins de l'élection générale du 5 novembre 2017 et de toute élection partielle tenue avant l'élection générale de 2021

DESCRIPTION

1. Processus de mise à jour de la délimitation actuelle des districts électoraux

En raison de la reconduction du cadre électoral actuel et la nécessité qui en découle de maintenir l'existence et la répartition des 58 districts électoraux actuels, le processus exigé par la LERM et mis en œuvre par le greffier :

- a donc essentiellement visé à mettre à jour la délimitation actuelle de ces districts électoraux dans chaque arrondissement en s'assurant du respect des critères exigés par la loi quant au nombre d'électeurs qui y sont regroupés;
- n'a conséquemment pas eu pour objet de réviser ni leur nombre, ni la représentativité des postes électifs défini par le cadre électoral établi.

Ainsi, le greffier a vérifié si, dans chacun des arrondissements, la délimitation actuelle de chaque district électoral répond toujours aux exigences de la LERM quant au nombre d'électeurs qui y sont regroupés, eu égard aux variations démographiques, aux développements résidentiels, etc., survenus depuis la dernière révision en 2012, le tout sur la base des données 2016 (nombre d'électeurs par adresse) fournies au greffier de la Ville par le Directeur général des élections du Québec.

Ces exigences tiennent principalement compte de la règle suivante: chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs qu'il regroupe ne soit ni inférieur ni supérieur de plus de 15 % au quotient obtenu par la division du nombre total d'électeurs de l'arrondissement par le nombre de districts compris dans cet arrondissement, la moyenne cible pour cet arrondissement.

Par exemple, dans un arrondissement qui compterait 60 000 électeurs et 4 districts électoraux, le nombre d'électeurs dans chaque district devrait obligatoirement se situer

entre 12 750 et 17 250, idéalement à 15 000 qui représente la moyenne cible pour cet arrondissement.

Cette règle du 15 % s'applique à tous les arrondissements comptant une population de 20 000 habitants et plus, soit à tous les arrondissements montréalais à l'exception de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève dont la population est présentement de 19 123 habitants. Dans ce cas, la loi permet que le nombre d'électeurs que regroupe chaque district ne soit ni inférieur, ni supérieur de plus de 25 % à la moyenne par district pour cet arrondissement.

Il est important de mentionner que l'orientation principale du greffier a été de maintenir dans leur délimitation actuelle tous les districts électoraux se conformant à cette règle du 15%.

De plus, comme le prescrit également la LERM, dans l'application de ce premier critère à respecter quant au nombre d'électeurs, le greffier s'est aussi assuré que la délimitation des districts électoraux respecte la plus grande homogénéité socio-économique compte tenu de critères comme les barrières physiques, les tendances démographiques, les limites des arrondissements, la superficie et la distance.

2. Résultat des vérifications effectuées

À l'issue des vérifications effectuées, les districts électoraux dans leur ensemble satisfont toujours pleinement aux exigences de la LERM quant à leur délimitation (voir pièce jointe no 1). Les seuls cas d'exception qui exigent un ajustement de leur délimitation sont les suivants :

- a) le district électoral de Côte-des-Neiges dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce dont le nombre d'électeurs, 16 370, est de 18,1 % inférieur à la moyenne cible de 19 987 électeurs établie pour cet arrondissement;
- b) les districts électoraux de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Sainte-Charles et de Saint-Paul-Émard dans l'arrondissement du Sud-Ouest dont le nombre d'électeurs, 32 828 et 21 734 respectivement, ont un écart de 20,3 % à la moyenne cible de 27 281 électeurs établie pour cet arrondissement.

3. Recommandations

En conséquence, dans le projet de règlement et son annexe A qu'il soumet, le greffier recommande:

- a) de maintenir dans leur délimitation actuelle tous les districts électoraux répondant aux exigences de la LERM (le district de Snowdon répond à ces exigences actuellement mais sera ajusté compte tenu du district de Côte-des-Neiges pour les raisons déjà mentionnées);
- b) d'approuver la nouvelle délimitation des districts électoraux de Côte-des-Neiges et de Snowdon dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, le tout selon la proposition soumise (voir pièce jointe no 2);
- c) d'approuver la nouvelle délimitation des districts de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe -Sainte-Charles et de Saint-Paul-Émard dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout selon la proposition soumise (voir pièce jointe no 3);
- d) de renommer le district de Saint-Paul-Émard comme étant le « district de Saint-Paul-Émard-Saint-Henri-Ouest », pour les motifs exposés dans la pièce jointe no 3;

4. Procédure d'adoption du projet de règlement

À la suite du dépôt et de l'adoption du projet de règlement par le conseil municipal, le greffier a l'obligation de publier un avis public par lequel il informe les électeurs de leur droit de s'opposer au projet de règlement dans un délai de 15 jours suivant la publication de l'avis.

Les oppositions doivent être formulées par écrit et être transmises au greffier, soit par la poste, par télécopieur, par courrier électronique ou déposées en personne au Service du greffe. Aucune forme particulière n'est exigée pour formuler une opposition et plusieurs oppositions peuvent être regroupées dans un même document.

Si, à l'expiration du délai pour formuler une opposition, au moins 500 électeurs ont transmis leur opposition, une assemblée publique devra alors être tenue afin de permettre aux personnes présentes de faire des représentations verbales ou de déposer des documents. Il est important de noter que, conformément à la LERM, au moins la moitié des membres du conseil devra assister à cette assemblée. Dans cette éventualité, le greffier dressera un procès-verbal de l'assemblée et le déposera par la suite au conseil municipal.

Si moins de 500 électeurs ont transmis leur opposition, le conseil pourra adopter le règlement sans avoir l'obligation de tenir une telle assemblée publique.

JUSTIFICATION

Obligation et exigence prescrites par la loi

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public sera publié conformément à la LERM et l'ensemble de la documentation sera disponible sur le site Internet de la Ville (www.ville.montreal.gc.ca/election)

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 octobre : Publication en français et en anglais de l'avis sur le projet de règlement (sous forme d'encart)

27 octobre au 11 novembre : Période de réception des oppositions au projet de règlement

Fin novembre ou début décembre : Tenue de l'assemblée publique sur le projet de règlement (si requise)

21 novembre ou 19 décembre : Adoption du règlement avec (décembre) ou sans changement (novembre)

Après adoption du règlement: Transmission à la CRÉ

Au plus tard le 31 mars 2017 : Approbation du règlement par la CRÉ

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention		
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2016-10-11
Emmanuel TANI-MOORE Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ coutien aux commissions et réglementation Emmanuel TANI-MOORE Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation		Greffier-adjoint -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON Greffier et directeur

Tél: 514 872-3007 **Approuvé le:** 2016-10-11



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CE: 50.001

2016/11/16 08:30



Dossier # : 1160177001

Unité administrative

responsable :

Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - Direction

générale

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Transport collectif des personnes

Projet: -

Objet : Approuver la nomination temporaire de M. André Poisson, de la

Société de transport de Montréal, au Bureau du taxi de Montréal aux fins d'exercer un rôle directeur général par intérim au

Bureau du taxi de Montréal.

D'approuver la nomination temporaire de M. André Poisson afin d'exercer le rôle de directeur général par intérim du Bureau de taxi de Montréal rétroactivement au lundi 24 octobre 2016 jusqu'au 31 janvier 2017.

• D'imputer cette dépense tel que ci-dessus:

Imputation 2016

9904 0010000 299971 03801 54304 000000 70 806.88 \$

Signé par Alain DG MARCOUX Le 2016-11-08 11:50

Signataire : Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1160177001

Unité administrative

responsable:

Service des ressources humaines , Direction partenaires d'affaires RH , Division partenaires d'affaires RH - Direction

générale

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'agglomération

Compétence d'agglomération :

Transport collectif des personnes

Projet: -

Objet : Approuver la nomination temporaire de M. André Poisson, de la

Société de transport de Montréal, au Bureau du taxi de Montréal aux fins d'exercer un rôle directeur général par intérim au

Bureau du taxi de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau du taxi de Montréal (BTM) désire procéder à la nomination temporaire de M. André Poisson pour la période du 24 octobre 2016 au 31 janvier 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La paramunicipale du Bureau du taxi de Montréal (BTM), dont la création remonte au 28 novembre 2012 s'est retrouvée sans dirigeant à la suite de la démission de Mme Linda Marchand le 22 octobre 2016. Le poste de directeur général au BTM est un poste stratégique compte tenu du contexte actuel dans l'industrie du taxi de Montréal. M. André Poisson, employé de la Société de transport de Montréal (STM) a accepté à pied levé de relevé ce défi temporaire. Celui-ci s'avère un candidat de choix dont l'expertise saura menée à bien la bonne marche des opérations.

Un protocole d'entente déterminant les modalités d'affectation de ce dernier est actuellement en cours entre le Bureau de taxi de Montréal, la Société de transport de Montréal et M. André Poisson.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En contrepartie des services rendus par l'Employé, le Bureau du taxi de Montréal (BTM) devra rembourser mensuellement à la société de transport de Montréal (STM) l'équivalent du salaire qu'il verse à l'Employé, plus les coûts des avantages sociaux et régimes publics assumés par la STM. Le BTM s'engage également à rembourser toute augmentation qui pourrait être accordée à l'Employé pendant la durée de son affectation au BTM.

Le coût mensuel est de 27 893.62 \$. La présente entente est valide du 24 octobre 2016 au 31 janvier 2017. Les crédits mensuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier du Bureau du taxi de Montréal.

Le financement de cette dépense est prévue au budget 2016 du Bureau du taxi de Montréal. Des clauses au contrat permettent aux parties de mettre fin à cette entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie BOUTHILLIER Technicienne en ressources humaines, pour

Lyne Tremblay, CRHA Conseillère en ressources humaines Division des partenaires d'affaires RH -Direction générale Direction des partenaires d'affaires en

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-11-07

Lyne TREMBLAY
Conseillère en ressources humaines - CRHA
Division des partenaires d'affaires RH Direction générale
Direction des partenaires d'affaires en
ressources humaines
Service des ressources humaines

ressources humaines Service des ressources humaines